

Le comité de construction de la bibliothèque municipale est prié de faire pour le prochain conseil un rapport de ses opérations.

L'ingénieur de la ville reçoit instructions de préparer un plan pour un tunnel propre sous la voie du C. N. R. pour passer sous la rue Picard et toujours il doit tenir pour les plans déjà préparés par Monsieur Bauteuil.

La demande de son Honneur le Maire est lue et entendue que tous les citoyens qui le présenteront devant jadis à une délégation pour aller rencontrer Monsieur Wilfred Stanchard au sujet du tunnel propre et du traitement de chômage.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pilonneau, secondé par l'échevin Louis Malouin que la compagnie Bell Téléphone soit autorisée à substituer un câble téléphonique à travers la rue, surbaissant pour le service de la nouvelle bibliothèque municipale. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Léopold Paré, secondé par l'échevin Wilfred Stanchard que le conseil et le greffier soient autorisés de signer le projet de contrat soumis entre la ville de Drummondville et l'Association Nationale d'Éducation pour la pose d'un tuyau d'égout dans un sillon de la voie du C. N. R. à la rue H. Croit. Adopté.

Et la séance est close.

Arthur Naphté

Joseph Juvénat

Maire

4 officier

Le 27 décembre 1938

Le conseil de la ville de Drummondville tenu en suite de suite après l'assemblée régulière. Ont pris part tous les membres du conseil qui ont assisté à l'assemblée régulière sous la Présidence de son Honneur le Maire O. G. Arthur Naphté. Le trésorier est autorisé de payer \$3.50 par semaine pendant deux semaines à l'homme de ménage pour son père Frédéric.

Le trésorier est autorisé à payer les loyers suivants pour le mois de décembre.

Donne Notre Bauteuil 410.00

Edmond Diney

410.00

Mme Lapointe

10.00

Le trésorier est autorisé à payer à M. Lapointe le loyer de l'appartement pour les mois de novembre, décembre, janvier, mais la ville ne paiera pas après le mois de janvier. Et la séance est close.

Arthur Naphté

Joseph Juvénat

Maire

4 officier



— Le 10 janvier 1939 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du conseil, mardi, le 10 janvier 1939. Cette séance est une séance régulière suivant les dispositions du règlement de 1927.

Ont pris part: Messieurs Léopold Paré, Louis Malouin, O. G. Bauteuil, Wilfred Stanchard, Robert Lachance, Louis Mitouge, Oscar Pilonneau et Arthur Juvénat, sous la présidence de son Honneur le Maire O. G. Arthur Naphté.

Le greffier donne lecture de la liste convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa régularité ainsi que les membres du conseil.

Les minutes de la séance régulière tenue le 27 décembre 1938 sont lues, approuvées et signées.

L'écuyer est aussi nommé au procès verbal de la séance du conseil tenue le 27 décembre 1938, et il est proposé par l'échevin O. G. Bauteuil, secondé par l'échevin Oscar Pilonneau, que ce rapport soit approuvé. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Robert Lachance, secondé par l'échevin Arthur Juvénat que les comptes annuels soient approuvés et les décaissements autorisés à la fin de l'année: (voir annexes).

Le greffier vient instantanément d'arriver monseigneur
Honoré Bédard qui a donné encore à l'entrée satisfaction
avec le président de la cité et l'arrivé de la conférence
publique jusqu'à 9 heures sous le soleil et toute
l'après-midi au dimanche.

Le greffier donne lecture du rapport présenté
par l'ingénieur de la cité au sujet des dépenses
incriminées et à encourager pour la construction de l'Hotel
de ville.

Le conseil décide de renvoyer à l'acte d'induction
des rapports fait par le greffier concernant le nombre
des lots perdus par l'absence de paiement des taxes et
Ratifié par le conseil par l'ordonnance de l'ordonnance.
secondé par l'ordonnance Honoré Melançon pour la plénitude
de l'ordonnance. Aucunement est réglé et qui le changeant
aurait été fait au jour, sous.

Nous en vote

1915 Paul Bouchard 1/11 Cat. \$3.00.00
1916 Louis Bouchard 1/11 Cat. \$3.00.00
et que l'étude de la cité et son approbation soient pourvu
au 13 janvier 1917. Adopté.

Il est proposé par l'ordonnance de l'ordonnance
secondé par l'ordonnance Edgar Levesque, que l'ordonnance
Honoré Melançon soit nommé comme sous-supplément
Adopté.

L'ordonnance Pelletier Poiriquy annonce que le
budget devra être préparé de façon à prévoir des salaires
de 35 sous de la durée des journaliers.

Il est proposé par l'ordonnance Honoré Melançon
secondé par l'ordonnance Louis Pelletier, que la salaire
de M. Hapelleux Poiriquy, employé au filon, soit
porté à \$35.00 par semaine. Adopté.

L'ordonnance Pelletier Poiriquy suggère qu'un
avis soit publié dans la presse, invitant les citoyens
habitués à faire des avis de papier à demander
pour travaux publics. Cette proposition n'est pas
secondée.

La suggestion de l'ingénieur de la cité
le greffier vient instantanément de faire publier dans la
presse et l'approbation au avis aux contribuables
de ne pas saloir aucune place sur les trottoirs.

Il est proposé par l'ordonnance de l'ordonnance
secondé par l'ordonnance Melphid Bouchard, que le
conseil s'ajourne à jeudi, le 13 janvier 1917.
Adopté.

Et la séance est bien

Mme

John J. J.
à l'office

Le 10 janvier 1917

De suite après la séance régulière, les membres
du conseil se réunissent en comité.

Il est présenté trois des membres du conseil qui
ont assisté à la séance régulière sous la présidence de leur
Honneur le maire Honorable Hapelleux Poiriquy.

Le comité recommande que l'on soit payé 2
mois de loyer à \$10.00 par mois pour M. Hapelleux
Poiriquy.

Le comité recommande que le prisonnier payé
à Mme Poiriquy, le loyer de M. Hapelleux Poiriquy et de l'acte,
caron qu'il est signant au conseil autorisant le conseil
à payer sur leur page le montant nécessaire pour le
remboursement du loyer.

Le comité recommande que la même procédure
à l'égard des locataires de M. François Hapelleux
qui ne peuvent payer leur loyer.

Le comité décide de ne plus payer à l'année
le loyer de M. Hapelleux Poiriquy.

Le comité autorise le trésorier à payer M.
J. L. Marchessault la somme de \$35.00 pour
salaire de l'acte du jour par M. Hapelleux Poiriquy.

Le comité recommande d'accepter la demande
de M. Hapelleux Poiriquy qui veut connaître la solaires
la galerie de sa maison sur la rue Sunday, et
autorise M. Hapelleux Poiriquy à faire les travaux indiqués
sur le plan annexé à sa lettre.

Et la séance est bien.

Honorable Hapelleux Poiriquy
Mme

John J. J.
à l'office

— Le 12 janvier 1939 —

Séances régulières du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, jeudi, le 12 janvier 1939, cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 10 janvier 1939.

Sont présents: Messieurs les échevins Honoré Milen, Léon Gagnon, L. G. Farland, Wilfrid Blanchard, Oscar Pelletier, Félixis Lemay, Robert Lefebvre et Louis Méteyer, sous la présidence de son Honneur le Maire Dr Arthur Royable.

Le Conseil étudie de nouveau le rôle d'évaluation. Il est proposé par l'échevin Léon Gagnon, secondé par l'échevin Oscar Pelletier, que l'évaluation de Drummondville soit réduite à \$600,000.00 et qu'en conséquence l'inscription faite au ch. 2364 au rôle soit modifiée en substituant le chiffre de \$570,000.00 à celui de \$575,000.00. Adopté.

Le Conseil étudie la question de l'évaluation de l'Union électrique de Saint-Henri Canada Power Co. L'échevin Léon Gagnon déclare que pour lui, il considère que l'évaluation devant être établie à \$500,000.00 comme celle de l'an dernier. Des explications et des représentations sont faites par les représentants de la compagnie. Envisageant les autorités du Conseil, il est décidé que l'évaluation doit être augmentée.

Il est proposé par l'échevin L. G. Farland, secondé par l'échevin Hon. Milen, que l'évaluation de l'Union électrique de Saint-Henri Canada Power Co. soit portée à \$600,000.00.

Il est proposé par l'échevin Robert Lefebvre, secondé par l'échevin Louis Méteyer, que cette évaluation soit portée à \$600,000.00.

Le rôle se donne comme suit:

Pour l'évaluation de \$600,000.00 les échevins Farland, Milen, Gagnon et Blanchard.

Pour l'évaluation de \$600,000.00 les échevins Lefebvre, Méteyer, Pelletier et Lemay.

Les rôles étant ainsi ajournés, son Honneur le Maire est appelé à donner son vote, et il approuve la proposition pour une évaluation de \$600,000.00.

Cette évaluation de \$600,000.00 est donc approuvée.

provoir à la majorité des voix.

Les représentants de la compagnie Southern Canada Power déclarent faire connaître leurs objections à l'effet que le Conseil n'a pas le droit de son propre mouvement et sans planifier à cet effet d'augmenter l'évaluation faite par les autorités.

Il est proposé par l'échevin Félixis Lemay, secondé par l'échevin Robert Lefebvre, que les modifications à des rôles mentionnés soient faites au rôle d'évaluation, en sus de celles déjà autorisées et que le rôle d'évaluation pour l'année 1938 soit homologué avec les changements approuvés dans les autres séances depuis et y compris le 12 décembre 1938. Adopté.

Et la séance est levée.

Arthur Royable
Maire

James Gagnon
Greffier

— Le 12 janvier 1939 —

De suite après la séance du Conseil tenue ce jour, les membres du Conseil se réunissent en comité.

Sont présents: tous les échevins, sous la présidence de leur Honneur le Maire Dr Arthur Royable.

Le comité refuse la demande de H. L. Doy le pour recevoir additionnels.

Le comité recommande qu'il soit payé à Frédéric Lemay \$2.00 par semaine pendant quatre semaines, le dit Frédéric Lemay s'engageant par écrit à rembourser et signer une convention écrite.

Le comité recommande d'acheter de l'Agence d'Accessoires et d'Outillages L'Ex- aux charmes à neige aux prix de \$2.00, suivant les termes de la lettre de la compagnie, en date du 12 janvier courant, pour le prix de \$150.00, avec garantie de 90 jours, le montant payable à 30 jours de la livraison, le tout suivant les spécifications et le plan descriptif fournis. Le contrat devra être signé par le maire et le greffier.

Et la séance est levée.
Arthur Royable
Maire

James Gagnon
Greffier

Le 24 janvier 1939

Revue régulière du conseil municipal de la ville de Beauportville tenue aux lieux et heures ordinaires. Au cours de ce conseil, mardi, le 24 janvier 1939, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no 207.

Ont présents MM. le Edouard Houin, M. Jean L. G. Beland, M. Alfred Blanchard, Lucien Pelletier, M. Jean Turgeon, Robert Selar et M. Jean M. Gagnier sous la présidence de M. Jean Houin, le M. Jean L. G. Beland, M. Jean Turgeon.

Le préfet donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant la signature à tous les membres du conseil.

Les minutes des séances régulières tenues les 11 et 12 janvier 1939 ont été approuvées et adoptées.

Lecture est aussi donnée des minutes des séances de comité tenues les 10 et 13 janvier 1939, et il est proposé par M. Jean Houin, secondé par M. Jean L. G. Beland, sous M. Jean Turgeon, que ces minutes soient approuvées et adoptées.

Il est proposé par M. Jean Houin, secondé par M. Jean L. G. Beland, sous M. Jean Turgeon, que ces minutes soient approuvées et adoptées.

Page A. voir :

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

L. J. J. J. J.	5.00	1
L. J. J. J. J.	33.10	2
L. J. J. J. J.	19.50	2
L. J. J. J. J.	1.19	1
L. J. J. J. J.	19.95	1
L. J. J. J. J.	15.30	2
L. J. J. J. J.	19.75	2
L. J. J. J. J.	22	2
L. J. J. J. J.	19.50	1
L. J. J. J. J.	2, 93.53	1
L. J. J. J. J.	36.74	2
L. J. J. J. J.	13.10	1
L. J. J. J. J.	52.50	2
L. J. J. J. J.	124.31	2
L. J. J. J. J.	1, 253.53	2
L. J. J. J. J.	346.51	2
L. J. J. J. J.	246.51	2
L. J. J. J. J.	1, 550.00	2
L. J. J. J. J.	73.10	2
L. J. J. J. J.	56.10	2
L. J. J. J. J.	99.17	2
L. J. J. J. J.	927.74	2
L. J. J. J. J.	15.50	2

9, 948.13

se séance d'été

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

, 52.75

se séance d'été

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

But de page du 15 janvier 1, 8, 5, 52 5

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Blanchard, appuyé par l'échevin Louis Meloy, que la demande faite par la St. Bell Telephone dans cette lettre du 13 janvier soit accordée. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Honoré Melanson, appuyé par l'échevin Louis Meloy, que la cité de Saint-Hubert soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par une ou plusieurs billets promissaires, une somme totale de pas plus de cent mille dollars (\$100,000) comme s'écoulant par le quart des termes de l'emprunt fédéral 1939, la cité ayant fourni de cette somme de cent mille dollars pour payer ses échéances en attendant la perception des taxes pour l'année 1939; et que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les ou les dits billets à demande, sur fax et à l'usage des honoraires; à ou les dits billets devant être remboursés dans le terme de l'emprunt 1939 et porter intérêt au taux de 4.5%, et que permission soit donnée à la Commission Municipale de Québec pour contracter le dit emprunt. Adopté.

Il est proposé par l'échevin L. G. Ireland, appuyé par l'échevin Oscar Pelissier que la moitié des échéances et le Maire soient élus par les propriétaires seuls, et que la moitié des échéances soient élus par les propriétaires et les locataires. Adopté.

L'échevin Félix Paré, donne lecture d'un projet d'amendement au règlement No. 20 concernant la paix et le bon ordre.

Et la séance est levée.

Maire
Charles Roy

4 adjoints

Le 27 janvier 1939

De suite après la séance régulière les membres du conseil siègent au comité.

Sont présents tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de son Honorables le Maire L. Arthur Roy.

Le comité charge le greffier d'écrire à tous les médecins de la cité leur demandant d'être plus nombreux dans l'œuvre de visites à l'hôpital.

Le comité décide de reporter le compte de Monsieur Armand Bouchette au montant de \$2.00

et être versé par mandat par la police d'assurance. Le comité refuse d'accorder des services directs à Louis Giguère et à Arthur Gauthier, ainsi qu'à Madame Giguère. Le loger de Madame Gauthier pour le mois de février sera payé; mais le trésorier devra adresser le propriétaire que le loger ne sera pas payé pour le mois de mars.

Et la séance est levée.

Maire
Charles Roy

4 adjoints

Le 31 janvier 1939

Séance du comité des Concessions tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, mardi le 31 janvier 1939.

Sont présents: Messieurs les échevins Honoré Melanson, L. G. Ireland, Wilfrid Blanchard, Oscar Pelissier, Robert Giguère et Louis Meloy, sous la présidence de son Honorables le Maire L. Arthur Roy.

Le comité décide d'acheter de la géopline en verre ainsi que deux manchettes à six centimes, et charge le greffier de la cité d'acheter cette géopline de concert avec le comité des achats.

Le comité charge le greffier d'écrire à M. Thibault, à Québec, lui demandant si les examens à passer en sont prêts bientôt.

Le comité charge le greffier de faire publier un avis dans le Progrès demandant à tous les citoyens d'apporter une discrétion dans les chants à faire à ceux qui

qui tend au fort en fort, et les membres du corps de
police sont chargés d'arrêter tout marchand se livrant
au trafic des marchandises de fort en fort, au quel personnel
n'est pas nommé d'une manière
Et la séance est levée.

Archives
Maire

James J. J.
Baillie

Le 7 février 1939

Primes régulières du conseil municipal de la
ville de Beaumontville. Tous ses lois et primes ordinaires
des sessions de ce conseil, passé, le 7 février 1939,
cette séance étant une séance régulière susvisée de disposition
l'ordonnance de règlement No 207.

ont présente Messieurs les Échevins Honorables
M. Dawson, S. G. Furland, Wilfred A. Ashford, C. E. P. P. P.
M. Dawson, S. G. Furland, Wilfred A. Ashford, C. E. P. P. P.
M. Dawson, S. G. Furland, Wilfred A. Ashford, C. E. P. P. P.
M. Dawson, S. G. Furland, Wilfred A. Ashford, C. E. P. P. P.

Le préfet donne lecture de l'avis convoquant
la présente assemblée et du rapport relatif au budget
de la ville de Beaumontville.

Les minutes de la séance régulière tenue le
24 janvier 1939 ont été approuvées et signées, l'Échevin F. L.
M. Dawson, représentant l'assemblée, quant au
paragraphe se rapportant à l'élection du maire par le conseil
de la ville.

Le maire est aussi donné des minutes des séances
de la ville de Beaumontville du 24 et 25 janvier 1939, et il est proposé par
l'Échevin Honorables M. Dawson, secondé par l'Échevin
C. E. P. P. P. M. Dawson, qui se rapporte au budget approuvé et signé
d'après.

Il est proposé par l'Échevin Honorables M. Dawson
secondé par l'Échevin Robert de la, qui le rapporte susvisé
ont approuvé et C. E. P. P. P. M. Dawson, autorisé à les payer, sous
d'après le budget des primes
d'après le budget des primes
d'après le budget des primes
d'après le budget des primes
d'après le budget des primes

Le 7 février 1939	1,000.00	2
Le 7 février 1939	5,000.00	2
Le 7 février 1939	50.00	2
Le 7 février 1939	61.50	2
Le 7 février 1939	1,112.77	2
Le 7 février 1939	4.00	2
Le 7 février 1939	512.00	2
Le 7 février 1939	20.50	2
Le 7 février 1939	2.00	2
Le 7 février 1939	11.15	2
Le 7 février 1939	12.10	2
Le 7 février 1939	0.75	2
Le 7 février 1939	2,458.07	2
Le 7 février 1939	7.00	2
Le 7 février 1939	9.35	2
Le 7 février 1939	35.10	2
Le 7 février 1939	9.72	2
Le 7 février 1939	100.00	2
Le 7 février 1939	1.50	2
Le 7 février 1939	2.20	2
Le 7 février 1939	11.25	2
Le 7 février 1939	52.25	2
Le 7 février 1939	1.00	2
Le 7 février 1939	95.50	2
Le 7 février 1939	216.23	2
Le 7 février 1939	1,107.00	2
Le 7 février 1939	1,048.55	2
Le 7 février 1939	2.70	2
Le 7 février 1939	320.50	2
Le 7 février 1939	77.55	2
Le 7 février 1939	12.15	2
Le 7 février 1939	10.15	2
Le 7 février 1939	21.15	2
Le 7 février 1939	7.53	2
Le 7 février 1939	49.39	2
Le 7 février 1939	95.27	2
Le 7 février 1939	0.50	2
Le 7 février 1939	15.80	2
Le 7 février 1939	5.95	2
Le 7 février 1939	2.17	2
Le 7 février 1939	79.34	2
Le 7 février 1939	12.51	2
Le 7 février 1939	2,219.11	2
Le 7 février 1939	26.77	2
Le 7 février 1939	651.74	2

Paroissiens de D'ells

	3m 57	2
	13, 399. 73	
se. poura foresta		
Luttre garden	9. 90	1
Joseph 4 men	4. 41	1
Thomas P. Wells	36. 00	1
Edmond Ward	64. 82	1
Dick Gubbert	21. 00	1
J. J. Thompson	23. 59	1
J. Bonville	14. 29	1
Boys & Frere	23. 14	1
Phil. Brown	92. 76	1
A. Trehan	21. 00	1
Boys & Ireland	103. 43	1
G. Laflamme	27. 00	1
Notre Dame	42. 49	1
	546. 66	
se. salaires des ouvriers		
Salaires du 1 ^{er} dec. 1935	2. 00	1
Salaires du 21 janv. 1939	14. 00	1
Salaires du 25 janv.	24. 00	1
Salaires du 26 janv.	27. 50	1
Salaires du 30 janv.	4. 00	1

Total \$50, 275. 23 *approximé.*

Lettre est donnée d'un rapport de l'ingénieur de la cité concernant la batisse municipale, les dépenses faites à date et les dépenses à prévoir.

Le greffier est chargé d'écrire à la B. S. Canadienne pour leur demander la permission de passer des lignes sous le voir public, à la rue St. Jean.

Le greffier est chargé d'insérer une copie du rapport de la police concernant la permission de passer des boulevards de la cité et de la venir de se conformer à la loi.

Il est proposé par l'échevin Louis Melage, secondé par l'échevin Wilfrid Blanchard, que le greffier soit autorisé à succéder le nom de Horace Pélissier comme propriétaire des lots 181, 3 et 182-21. Mo 2500 du rôle) à la place de monarque d'Edward Bléme. 4 sept.

Lettre est donnée d'une lettre de l'ingénieur concernant certaines réparations à faire au puits. Le conseil autorise l'ingénieur à faire le nettoyage du puits et les réparations propres à renouveler d'une somme de \$2, 000. 00

Le greffier est chargé d'inscrire les manufactures de la cité que les membres du conseil demandent la permission de soumettre pour être soumise, le 10 février prochain, à 4 heures p. m., à la salle du conseil, et demander en même temps à la compagnie souterraine Bourda Proux d'une corsette de la compagnie de soudures. Les procédures à l'insertion du rôle d'évaluation et d'insertion des représentants de la compagnie à soumettre à la séance de soumettre, à la figure.

L'échevin Louis Melage donne avis de motion qu'il propose à la prochaine séance un règlement concernant la protection contre l'incendie.

Le greffier est chargé d'écrire à certaines compagnies de gaz domiciliaires pour obtenir certains renseignements sur l'installation d'une semblable usine à Drummondville.

Le greffier donne lecture du rapport de M. Morissette concernant le projet d'un stade à Drummondville.

Il est proposé par l'échevin P. Bléme, secondé par l'échevin Wilfrid Blanchard, qu'un comité composé des échevins Pélissier, Bléme, Poiriquy et Ireland soit nommé pour étudier ce projet. 4 sept.

Lettre est donnée d'un rapport de M. Morissette, ingénieur de la cité concernant la construction d'un boulevard près de la rivière St. François. Le greffier est chargé de demander au député du comté d'appuyer cette requête et de faire les démarches nécessaires.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Blanchard, secondé par l'échevin Louis Melage, que le premier dimanche par M. C. Mills & Co pour faire et l'installation du taxi spécial dans la cité au 10th et 10th. 4 sept.

L'échevin Wilfrid Blanchard donne avis de motion qu'il propose à la prochaine séance un règlement concernant le bon ordre.

Le conseil décide qu'une délégation composée de l'honorable le Maire et de quelques échevins soit nommée. M. Wilfrid Blanchard, député fédéral, ainsi que l'honorable Boyer pour discuter le travail de chômage.

Et la séance est levée.

Archevêque
M. arc

John Jones
4 app

Le 1 février 1939

De suite après l'assemblée régulière du conseil municipal de la cité de Drummondville, les membres du conseil se réunissent en comité.

Sont présents sous la présidence de son Honneur le Maire R. A. Nathan Roppe.

Actes est donné à une lettre du Directeur de l'école de la rue Saint-Jacques, et surtout la demande contenue dans cette lettre, le trésorier est autorisé à avancer le frais de passage des deux jeunes gens Beaudoin et Tremblay.

Le comité décide de payer une somme de \$500.00 à monsieur Morissette pour honorer une dette à sa décharge, pour avoir agi comme expert dans l'incident de la compagnie Southern Canada Power.

Le comité autorise le trésorier à payer le compte du Porteur Garon au montant de \$20.00. Le comité décide d'accorder l'acompte annuel demandé fait par monsieur J. W. D. Page, dans sa lettre du 3 février.

Le comité s'est réuni à mardi, le 14 février prochain, pour discuter de la préparation du budget pour l'année 1939.

Et la séance est levée.

Arthur Roppe
Maire

John G. Griffin
Secrétaire

Le 14 février 1939

Séance du comité du Conseil de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, mardi, le 14 février 1939.

Sont présents: Messieurs les échevins Honoré Melanson, Edgar Larocque, L. G. Tardif, Wilfr. Blanchard, Oscar Pelletier, Robert Tardif, et Louis Michaud, sous la présidence de son Honneur le Maire Dr. Arthur Roppe.

Le comité charge le maire d'adresser à son Excellence le cardinal J. M. R. Villeneuve, actuellement à Rome, le message de sympathie suivant.

Le Maire, le Conseil et la population de la cité de Drummondville prient votre Excellence d'agréer et de transmettre à son Excellence le Cardinal Beaulieu leurs condoléances les plus vives dans le grand deuil qui afflige l'Église par le mort de l'auguste Pontife le Saint-Père Pie XI.

Le comité de l'Amabilité de la Chambre de Commerce s'accorde avec les membres du comité du Conseil les moyens à prendre pour faire mieux connaître Drummondville à l'étranger. Les membres du comité de la cité s'efforcent de former un comité officiel à cet effet.

Les boulangers de Drummondville soumettent au comité des explications au sujet de la persécution des pains fabriqués à Drummondville n'est pas couverts par les lois provinciales n'est restant en pain de fantaisie qui ont pourrait être dénommés pains gâteaux.

Le comité autorise le trésorier à payer des taxes la somme de \$25.00 chargée comme dans les années précédentes de la mairerie à M. René G. Tardif.

Et la séance est levée.

Arthur Roppe
Maire

John G. Griffin
Secrétaire

— Le 21 février 1939 —

Réunion régulière du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des réunions de ce conseil, mardi, le 21 février 1939, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no 247.

Sont présents Messieurs les échevins Honorables Pelletier, Curieux, Goggin, Larocque et René Pelletier. Tous de quorum, la séance est ajournée à mardi, le 28 février 1939, sur proposition de l'échevin Honoré Pelletier, secondé par l'échevin Pelletier Curieux.

Et la séance est levée

Charles Remy
Maire

Alfred Mounin
Sec. Greffier

Le 28 février 1939

Réunion régulière du conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des réunions de ce conseil, mardi, le 28 février 1939, cette séance étant un ajournement de la séance régulière du 21 février, laquelle n'a pas avoir lieu, faute de quorum.

Sont présents Messieurs les échevins Remy, Larocque, Desrosières, J. G. Pélard, Robert Pelletier, René Pelletier, Alfred Blanchard et Honoré Pelletier. Tous de quorum, la séance est fixée par l'échevin Honoré Pelletier, pour le 7 mars.

Le greffier donne lecture de l'avis concernant la pétition émanant de la municipalité métropolitaine de signification à tous les membres du conseil.

Le résultat de la séance régulière du 7 février est lu et approuvé, sauf cette partie qui a été au compte de \$ 100.00 de la semaine Gervais, Blanchard, et il est donné acte.

Pétition et avis sont donnés des minutes des réunions tenues le 15 et 21 février et il est proposé par l'échevin Robert Pelletier, secondé par l'échevin Alfred Larocque que ces minutes soient approuvées. Adopté.

Il est proposé par l'échevin René Pelletier, secondé par l'échevin Robert Pelletier que les minutes suivantes soient approuvées et le conseil autorise à ce propos, à passer

Coût de page du 8 février	3,987.00	¢
Coût de page du 15 février	3,022.25	¢
	6,009.25	¢

Monsieur Remy (Trésorier)	54.50	¢
Messieurs Pelletier	23.50	¢
J. G. Pélard	23.50	¢
Messieurs G. Des	9.55	¢
M. G. Des	39.98	¢
Monsieur G. Des	5.00	¢
M. G. Des	10.00	¢
M. G. Des	36.00	¢
M. G. Des	39.70	¢
M. G. Des	16.24.90	¢
M. G. Des	123.10	¢
M. G. Des	95.00	¢
M. G. Des	3,000.00	¢
M. G. Des	16.56.54	¢
M. G. Des	51.10	¢
M. G. Des	60.00	¢
M. G. Des	13.94	¢
M. G. Des	11.52	¢
M. G. Des	36.92	¢
M. G. Des	23.93	¢
M. G. Des	76.59	¢
M. G. Des	29.36	¢
M. G. Des	7.30	¢
M. G. Des	1.75	¢
M. G. Des	60.31	¢
M. G. Des	179.46	¢
M. G. Des	15.12	¢
M. G. Des	5.75	¢
M. G. Des	1.50	¢
M. G. Des	9.40	¢
M. G. Des	12.10	¢
M. G. Des	25.78	¢
M. G. Des	35.13.30	¢
M. G. Des	15.74	¢
M. G. Des	29.20	¢

(10,958.13)

Mr. Armand Rivest
Président de Drummondville
Mr. Blanchard

24.27
61.50

heures par semaine et qu'un remplaçant devra être nommé pour tout travail supplémentaire.

Il est proposé par l'échevin L. G. Ireland, secondé par l'échevin Wilfred Blanchard, que les commissions soient demandées pour la fourniture des lampes de rue, chaque lampe devant représenter une garantie pour une durée d'éclairage d'environ 1000 heures. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Silas Sauraug, secondé par l'échevin Louis Michel, que le grefier soit chargé d'inscrire à l'Eastern Canada Book Co. pour demander s'il est possible d'obtenir un terrain pour la construction d'un stadium de baseball. Adopté.

Et la séance est levée.

Arthur Ropth
Maire

Alfred Morris
Ass. Grefier

Le 9 Mars 1939

Immédiatement après la séance régulière tenue ce jour, les membres du conseil se réunissent en comité.

Sont présents: les membres du conseil qui ont assisté à l'assemblée régulière, sous la présidence de son Honorable Maire M. Arthur Ropth.

Le comité autorise le Secrétaire à proposer à l'échevin Louis Michel la somme de \$13.00 représentant les dépenses faites par ce dernier à l'occasion de la délégation de la ville de Drummondville à Orléans.

Le comité autorise l'ingénieur de la ville à tracer le plan et à faire des estimations concernant les égouts futurs devant traverser les municipalités de St. Jean, St. Eloi, St. Joseph et Drummondville.

Le comité charge le grefier d'inscrire au maire de St. Jean et Drummondville, suite à l'avis qui leur a été adressé, les deux lettres desquelles, le 12 mars dernier, à 2 heures p. m. au Palais de Justice, pour discuter la question des égouts de St. Jean et Drummondville, ville St. Joseph et Drummondville.

Monsieur l'Honorable Gaston Biquet se présente devant le comité pour discuter avec les membres du conseil la question du bill de la ville de Drummondville.

Et la séance est levée

Arthur Ropth
Maire

Alfred Morris
Ass. Grefier

— Le 9 mars 1939 —

Séance du Conseil de la ville de Drummondville, siégeant en comité général, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, jeudi, le 9 mars 1939.

Sont présents: Messieurs les échevins L. G. Ireland, Wilfred Blanchard, Oscar Pelletier, Silas Sauraug, Robert Lefebvre et Louis Michel sous la présidence de son Honorable le Maire M. Arthur Ropth.

Le grefier est chargé d'inscrire au Membres du Travail au sujet des Conventions Collectives du Travail pour savoir si la ville de Drummondville est assujettie aux Conventions Collectives de la construction des véhicules de Sherbrooke.

Le comité autorise le Secrétaire à payer le montant réclamé par le Comité d'urgence.

Et la séance est levée

Arthur Ropth
Maire

Alfred Morris
Ass. Grefier

— Le 14 mars 1939 —

Reunion du Conseil municipal de la cité de Drummondville, se tenant au comité général, jeudi, le 14 mars 1939, à 8 heures p.m.

Sont présents: Messieurs les Chevaliers Honorables: Lévesque, Goggin, Larocque, L. G. Pélard, Kelly, Blanchard, Robert, Lefebvre, et Louis Hébert, sous la présidence de Son Honneur le Maire de la Cité de Drummondville, M. Roy.

Le comité propose que la Convention Collective du Travail de la région approuvée par un arrêté municipal du 6-72, en date du 7 mai 1938, et qui couvre plusieurs Centons de l'Est notamment Drummondville, ne s'applique pas dans la cité de Drummondville. J'ai tout ce qui concerne les travaux faits par la cité de Drummondville, et que copie de cette résolution soit renvoyée à l'Honorable Messieurs W. H. H. Tremblay lui demandant de bien vouloir modifier l'arrêté municipal en conséquence de façon à ce que la cité de Drummondville ne soit pas comprise dans la Convention.

Le comité décide d'engager M. Valmore Forcier, à un salaire de \$22.00 par semaine, suivant les conditions mentionnées dans ce lettre du 14 mars.

Le comité autorise M. Lévesque Goggin à poser une lumière de rue sur le chemin du golf, vis à vis le Manège Militaire.

Le comité entend une délégation du Conseil municipal de la Cité de Grantham, et le comité décide d'accorder la demande de cette municipalité en accord de la fourmiture de la eau, aux mêmes conditions qu'à cette cité.

Le comité charge le comptable de la Cité de faire enquête dans le bar de Messieurs Lemay.

Et la séance est levée.

Arthur P. Poiré
Maire

Marcel Lévesque
Ass. Gréffier

Le 21 Mars 1939

Séance régulière du conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux 8h et 8h30 minutes des séances de ce conseil, mardi, le 21 mars 1939, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement No 247.

Sont présents: Messieurs les Chevaliers Honorables: Pélard, L. G. Pélard, Kelly, Blanchard, Goggin, Lévesque, Lefebvre, et Louis Hébert, sous la présidence de Son Honneur le Maire de la Cité de Drummondville, M. Roy.

Le papier d'ordre de la séance couronnant la présente séance et du certificat constatant sa signification à tous les membres du conseil.

Le minutes de la séance régulière tenue le 14 mars sont lues, approuvées et signées.

Actes est aussi lu le minutes des séances de conseil tenues le 1. 9. et 11 mars 1939, et il est proposé par l'Honorable Lévesque, secondé par l'Honorable Louis Hébert, qui les rapports soient approuvés. Adopté.

Il est proposé par l'Honorable Goggin, secondé par l'Honorable Lefebvre, que les comptes suivants soient approuvés et la résolution autorisée à les signer, savoir: -

Loi de paye du 15 mars	3,992.28 \$
Rente L. Dupré	5.00 \$
Pembroke	50.00 \$
City of Drummondville (logis)	105.00 \$
J. H. Tremblay	31.75 \$
Opere Philibert	973.15 \$
L'Entrepreneur de la Cité	10.75 \$
Opere Philibert	95.00 \$
Comité Soutien	109.52 \$
R. B. Ouellet	6.75 \$
L. Morel	3.95 \$
Julien Lemaire	63.75 \$
L. G. Pélard	15.10 \$
J. B. Blanchard & Co	1349.27 \$
Nichols & Lemaire Co.	1.55 \$
Opere Philibert	214.25 \$
L. Pélard	0.25 \$
G. Renaud Soutien	293.95 \$
G. Renaud	3.50 \$
Van. Piquet - Grand Co	0.87 \$

Bureau Royal	215.00	5
W. G. Boulton	207.53	5
Bridge & Co. Paris	8.22	5
Boulanger, Jean-Baptiste	233.93	5
B. Bardin	0.50	5
B. G. Laporte	21.64	5
Pharmacie Baccan	1.10	5
Bout Bouquins	4.50	5
Imprimerie Beaumarchais	57.90	5
William W. W. W.	21.95	5
J. Phil. & Compagnie	27.00	5
Bout & Piquet	65.14	5
Black & Sons Station	30.15	5
John Miller Beaumarchais	5.32	5
Antoine Biron	70.00	5
M. W. & M. W.	28.00	5
Hotel W. W.	91.13	5
J. W. W.	69.33	5
J. C. W.	29.76	5
J. W. & W. W.	0.10	5
J. W. & W. W.	798.10	5
Hotel W. W.	11.00	5
Hotel W. W.	62.60	5
J. W. W.	93.41	5
W. W. & W. W.	30.72	5
W. W. & W. W.	7.50	5
W. W. & W. W.	49.01	5
W. W. & W. W.	20.09	5
W. W. & W. W.	1.90	5
W. W. & W. W.	705.95	5
W. W. & W. W.	21.92	5
W. W. & W. W.	401.12	5
W. W. & W. W.	100.00	5

4,302.19

W. W. & W. W.	44.00	5
W. W. & W. W.	92.00	5
W. W. & W. W.	7.00	5
W. W. & W. W.	92.39	5
W. W. & W. W.	42.00	5
W. W. & W. W.	78.77	5
W. W. & W. W.	29.77	5
W. W. & W. W.	30.56	5
W. W. & W. W.	18.77	5
W. W. & W. W.	4.50	5

W. W. & W. W.	7.00	5
W. W. & W. W.	75.64	5
W. W. & W. W.	876.23	5
W. W. & W. W.	79.00	5
W. W. & W. W.	2.00	5

70.00

Total : \$ 10, 118, 45

Le conseil charge le greffier d'arrêter une liste nominative des noms de la liste pour leur demander de leur nommer pour le conseil, un list indiquant le nombre de leurs délégués et cela à chaque trois mois.

Le conseil charge le greffier d'inscrire au Gouvernement provincial, département les noms historiques, pour savoir s'il y a une possibilité d'obtenir un vote pour l'élection d'un monument à Beaumarchais.

Le conseil charge le greffier d'inscrire au Gouvernement provincial, département les noms historiques, pour savoir s'il y a une possibilité d'obtenir un vote pour l'élection d'un monument à Beaumarchais.

Le conseil charge le greffier d'inscrire au Gouvernement provincial, département les noms historiques, pour savoir s'il y a une possibilité d'obtenir un vote pour l'élection d'un monument à Beaumarchais.

Le conseil charge le greffier d'inscrire au Gouvernement provincial, département les noms historiques, pour savoir s'il y a une possibilité d'obtenir un vote pour l'élection d'un monument à Beaumarchais.

Le conseil charge le greffier d'inscrire au Gouvernement provincial, département les noms historiques, pour savoir s'il y a une possibilité d'obtenir un vote pour l'élection d'un monument à Beaumarchais.

Le conseil charge le greffier d'inscrire au Gouvernement provincial, département les noms historiques, pour savoir s'il y a une possibilité d'obtenir un vote pour l'élection d'un monument à Beaumarchais.

Le conseil charge le greffier d'inscrire au Gouvernement provincial, département les noms historiques, pour savoir s'il y a une possibilité d'obtenir un vote pour l'élection d'un monument à Beaumarchais.

Le conseil charge le greffier d'inscrire au Gouvernement provincial, département les noms historiques, pour savoir s'il y a une possibilité d'obtenir un vote pour l'élection d'un monument à Beaumarchais.

son liste des travaux d'améliorations municipales de cette ville, ont pour destination de paving de rues, construction d'écoles, de piscines, construction d'un réservoir en béton pour l'égout, construction de trottoirs.

Il est aussi soumis une pétition pour les dits travaux s'élevant à la somme de \$432,632. soit \$299,123. pour la main d'œuvre et \$133,510. pour la matériaux.

Il était que la ville de Drummondville a besoin d'un vote du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral pour venir en aide aux chemins vicinaux de cette ville pour l'entretien des crédits travaux de routes, les dépenses de la ville ne lui permettant pas de subvenir aux besoins des chemins.

Il était que le conseil de la ville de Drummondville a soumis à \$119,053.00 le fait du gouvernement provincial et à \$169,053.00 le fait du gouvernement fédéral pour l'entretien des chemins vicinaux des crédits travaux, du 1^{er} au 31^{er} avril 1934 au 1^{er} avril 1935, la ville devant supporter la somme de \$29,926.00.

Il est proposé par l'échevin Louis Miqué, secondé par l'échevin César Pelletier, qu'une demande soit faite à l'honorable William Lacombe, M. maître du Travail de la Province de Québec de bien vouloir accorder la dit somme de \$169,053.00, soit 90% du coût des projets et des travaux, pour être employé aux travaux de chemins vicinaux à l'entretien par la commune vicariaux de cette municipalité.

Ses demande soit faite à l'honorable William Lacombe, Ministre fédéral du Travail de bien vouloir accorder à ce conseil un vote du même montant de \$169,053.00 soit 90% des dits travaux.

Ses le gouvernement de la Province de Québec et du Dominion ont pris l'approbation des projets d'améliorations municipales soumis par la ville de Drummondville, étant bien entendu que la municipalité de la ville de Drummondville se charge de payer 10% des dits travaux.

Les copies de la présente résolution soit envoyées à l'honorable William Lacombe et à l'honorable M. maître des Travaux, et à M. Wilfred Goodard, député fédéral de Drummondville, et à M. Joseph Maurice, député provincial pour le comté de Drummond, ainsi que copie de tous les résolutions et une liste complète de tous les chemins vicinaux de cette ville.

Après.

Et la séance est levée.

Arthur Royte
Maire

John J. J. J.
1^{er} adjoint

Le 21 mars 1934

Après la séance régulière tenue ce jour, les membres du conseil se sont réunis.

Sont présents les membres du conseil qui ont assisté à la séance régulière, sous la Présidence de son Honneur le Maire Dr. Arthur Royte.

Le conseil décide d'accorder une reconnaissance de \$2,100.00 pour l'année 1934, à l'Honorable Dr. Drummondville.

Le conseil décide de payer une somme de \$25.00 à Messieurs Bourgeois & Bourgeois, étant la prime due pour le cautionnement du troisième.

Séance est donnée d'une lettre de M. Prime Nédre, demandant l'autorisation de ne payer qu'une somme de \$10.00 pour une licence de bourgeoisie d'ici le 1^{er} mai 1934. Cette demande lui est accordée.

Séance est donnée d'une lettre de M. Samuelle Prioleu au sujet de l'octroi d'une licence de ci le 1^{er} mai 1934. Le conseil décide d'autoriser le trésorier à accepter le paiement d'une somme de \$5.00.

La demande de Madame G. est. Elle est refusée.

Séance est donnée d'une lettre de La Parle au sujet de la construction d'un immeuble qui cette compagnie devra entreprendre. Le conseil est chargé d'aller à La Parle demandant la planche du plan et le consentement des voisins.

Séance est donnée d'une lettre de Monsieur J. C. Lamer, agent d'assurance, au sujet des conséquences sur la bâche municipale.

Le préfet est chargé d'aller à Monsieur Amisier pour lui demander de bien vouloir venir à Drummondville l'inspecteur d'assurance dont il parle dans sa lettre, afin de discuter avec lui de la

à annoncer sur cette batterie

La demande de M. rue Georges Bonquet pour
être admis à l'Hôpital sous la loi de l'assistance
publique est acceptée.

Le Comité décide d'envoyer la carte d'identité
à Monsieur Maurice Amies.

Le comité décide de refuser le compte de
nosseigneur L'abbé Malouin.

A soumettre au paiement, d'un compte
au montant total de \$ 91.21 à l'usage de la Périm-
tation, pour services fournis à des missions.

Le comité autorise l'élégant Honoré
M. Maugon à étudier le règlement des finances avec
Promet & Louis Biron.

le comite chargé de greffer s'occupe à
monseigneur H. M. Bolodine. Tout ce que la site
serait prête à payer la moitié des dépenses à encourir pour
couper l'arbre du jase de la population.
Et le même est noté.

Cochus Kapiti
Maine

John J. J. J.

— Le 30 mars 1939 —

Siége au Conseil municipal de la cité de Deux-
montsville ainsi qu'en vertu d'ordonne- au lieu ordinaire des
municipales de ce Conseil, pour le 30 mars 1900, à 8 h. heures du
soir précitées. Mairesse de la commune de Deux-Montsville
Léopold Lacombe, J. G. Fauriol, Pierre Lacombe, Pierre Lacombe,
Léopold Lacombe, et Louis Lacombe, pour la présidence
de la commune de Deux-Montsville.

Une délégation de plusieurs médecins et citoyens

de la cité comparait devant le comité, pour savoir si la cité contribuait en fait pour l'édification de l'école et la construction d'un hôpital au coin des rues Brock et DuRoiement, le coût du dit immeuble étant pas dépasser \$ 15000.00

Le comité agresse à plus tard sa décision et se regrette.
Le comité prend connaissance de l'option des Mmes Lethen
Parade au sujet d'un certain terrain devant avoir à l'instruction
projetée d'une académie.

Ces deux qui les sœurs chers et associations de la cité de Danmordville endorment et appuient le projet de l'incendie si un stade de baseball et qui ils ont pétitionner le conseil a cet effet.

Attendu que les groupes de cuisiniers chefs et associations représentent plusieurs centaines de membres.

Après quelques jours la plupart, elles vont par du local pour tenir leurs assemblées et avoir des salles de jeux et d'amusement.

Attendez que les cités de Terrebonneville a été l'une
des premières à composer les fondateurs d'une Ligue Provinciale
de Baseball au centre des villes voisines et qu'elle continue
maintenant ses bonnes renommées dans les sports

Attendu qu'il est nécessaire d'établir un centre
cinéma.

En conséquence, il est proposé par l'échevin
Robert Leclair, secondé par l'échevin Louis Michayer, que copie
ses requêtes transmises au Conseil en la cité par le Clerk

Les seigneurs manouvriers au service de la ville pour le baseball amateur de Drummondville saint-envyés à l'honneur de l'Union Minière de la province, la Mairie de la ville, et le M. Joseph Mues, député de Drummondville, pour organiser la ligue de baseball amateur de Drummondville.

celles aux fins d'obtenir du gouvernement des les financer les
fonds nécessaires pour l'érection d'une école de Baseball et
l'installation d'un système d'éclairage pour permettre des
parties de Baseball la nuit; et que le député en contre soit

puir d'appuyer les divers corps publics de Drummondville
et le Conseil dans ses démarches. G. G. G.

Le comité autorisé d'admission des enfants de
Mlle Doyle, avec les L^{rs} de l'Assistance publique, sont deux
(2) à l'Alphabetin de Nicolai, et une (1) aux Trois-Rivières.

La comité charge le gérant d'envoyer une copie de la résolution concernant le projet d'un drapeau sous le vocable de R.R. à l'Honorable R. Rogers, Ministre des Travaux, à Ottawa.

Le comité chargé le greffier d'inscrire au répertoire des comités, pour qu'il y appaissent les requêtes de l'ille St. Joseph.

et J. G. Laferte.

pour la balance qui leur est due sur compte en rapport avec la municipalité de l'église municipale.

Le comité recommande de payer le passage de Mlle Roy et de ses enfants par le chemin de fer au balais.

Le comité autorise le paiement de \$9.00 en faveur de messieurs G. L. Gauthier, pour la fosse de G. L. Gauthier.

Les dépenses de Madame G. L. Gauthier et de Mlle McLeod pour les services à l'hôpital pour le loi de l'assistance publique sont réglées.

Le comité autorise le paiement à messieurs G. L. Gauthier de \$30.00 représentant le loyer de messieurs G. L. Gauthier pour les mois de janvier, février et mars 1939.

Et la séance est levée.

Arthur Roy
Maire

John J. Gaffney
Greffier

Le 12 avril 1939

Séance des comités du Conseil de la cité de Drummondville tenue au lieu des séances de ce Conseil municipal le 12 avril 1939, à 4:30 p.m.

Sont présents: Messieurs les échevins Honoré Gauthier, Lévesque, Gauthier, Blanchard, Pelletier, Lemieux, Robert Leclerc et Louis Michay, sous la présidence de Monsieur le Maire Dr. Arthur Roy.

Une proposition est faite au comité pour l'achat de la maison portant les numéros cinquante 620 et 622 de la rue Darius pour le prix de \$4000.00. L'échevin L. G. Pelletier est chargé d'examiner cette proposition et de faire rapport au conseil pour la prochaine séance.

Le comité autorise de verser la somme de \$15.00 à M. G. L. Gauthier, pour les frais

de son travail dans une cause à l'Albert St. Louis, à condition que M. St. Louis autorise les échevins à verser cette somme aux fins indiquées, plus une autre somme de \$15.00 qui il devra rembourser à la ville. Les parties concernées sont de 15% au bout de 25.00 par semaine. Il est entendu que M. St. Louis démissionnera de ses fonctions le 15 avril.

Le comité chargé d'établir les services publics dans la région de la Commission des Services Publics dans la région de la Commission de Transport pour l'établissement d'un service d'autobus Montréal-Drummondville-Patersonville.

Le comité chargé de régler les affaires de Monsieur le Maire Dr. Roy et au congrès des maires des municipalités à Ottawa.

Le comité chargé de demander des commissions pour l'indemnité des résidents dans les villages de St. Pierre et St. Louis.

Et la séance est levée.

Arthur Roy
Maire

John J. Gaffney
Greffier

Le 18 avril 1939

Le conseil municipal de la cité de Drummondville, tenu aux fins et buts ordinaires des séances de ce conseil, mardi, le 18 avril 1939, cette séance étant une séance régulière devant la disposition du règlement no 597.

Sont présents: Messieurs les échevins Lévesque, Gauthier, Pelletier, Gauthier, Pelletier, Lemieux, Robert Leclerc et Louis Michay sous la présidence de Monsieur le Maire Dr. Arthur Roy.

Le conseil municipal de la cité de Drummondville est chargé d'examiner cette proposition et de faire rapport au conseil pour la prochaine séance.

Le conseil municipal de la cité de Drummondville est chargé d'examiner cette proposition et de faire rapport au conseil pour la prochaine séance.

Le conseil municipal de la cité de Drummondville est chargé d'examiner cette proposition et de faire rapport au conseil pour la prochaine séance.

Le conseil municipal de la cité de Drummondville est chargé d'examiner cette proposition et de faire rapport au conseil pour la prochaine séance.

ont approuvés et le trésorier autorisé à les payer.
soins.

Reçu de payé des 5 avril 1939 \$ 3,925.97
Total de payé des 15 avril 1939 2,328.25
Total \$ 6,254.22

Actes est donné d'une lettre de remerciement
F. G. Blackman en date du 15 avril, au sujet de certaine
travaux que la cité projette de faire au sein des rues
Honnings et St. Paul. Cette lettre est adressée à
l'ingénieur de la cité, pour étude et rapport.

Actes est donné d'une lettre de M. H. Hensell,
secrétaire du syndicat des menuisiers, au sujet de certain
une question faite. Le greffier est chargé d'aller à
personnel Hensell pour lui demander de leur présence
répondre les membres du conseil en conseil, vendredi,
le 21 avril.

Actes est donné d'une lettre de Hollywood House-
moteur de la plaignant de l'inspection de son bâtiment à
Pawmoundville, et demandant une dénomination. Cette
demande est refusée.

Actes est donné d'une lettre du Dr. H. H. Lachin
certaines suggestions, au sujet d'un bâtiment habité par
monieur Edward Hents, sur le 3ème rang, au village
St. Pierre.

Le greffier est chargé d'envoyer une copie de
cette lettre au conseil de la ville St. Pierre, demandant de
faire le nécessaire pour éliminer le bâtiment
qui est sous la dépendance de St. Pierre.

Actes est donné d'une lettre de secrétaire du
conseil de la ville St. Pierre, à St. Pierre, demandant une
certaine contribution de la part de la cité à la fête qui
aura lieu à St. Pierre en l'honneur du Roi George VI.

Le comité de la fête est chargé de préparer un rapport au conseil
à ce sujet.

Il est proposé par l'élué Louis M. Lévesque,
secrétaire par l'élué Robert Hens, que son épouse et
Mme ont été chargés de faire pour représenter la cité
pour le conseil municipal, St. Pierre et St. Pierre de
cette année. Adopté.

Il est proposé par l'élué Louis M. Lévesque,
secrétaire par l'élué Robert Hens, que le conseil
pour l'indemnité des "indigènes" dans le village
St. Pierre et St. Pierre, au 1er mai 1939 sur le 1er mai
1940, ont accordé à M. Omer Fournier, pour la

somme de \$ 100.00. Adopté.

Il est proposé par l'élué Louis M. Lévesque, secrétaire par
l'élué Louis M. Lévesque, que demandent soit faite une
l'indemnité par l'élué Louis M. Lévesque, pour l'indemnité d'aucun
soient avoir à la disposition d'un pareil sur le terrain de la
brigade militaire Canada St. Pierre, pour la question de la
qui les plans sont soumis à l'inspecteur de la police, St. Pierre,
député fédéral, et à l'inspecteur Joseph M. Lévesque, député provincial.
Une copie est envoyée à l'inspecteur de la police. Adopté.

Le greffier est chargé de faire le nécessaire
soit ne pas être le directeur de la cité.

Il est proposé par l'élué Louis M. Lévesque, secrétaire
par l'élué Robert Hens, que monieur Whittier Hensell,
soit chargé comme inspecteur abricot pour la cité, à St. Pierre,
etc., le conseil de cet inspecteur doit être fait plus tard.
Adopté.

Il est proposé par l'élué Louis M. Lévesque, secrétaire
par l'élué Robert Hens, que le conseil s'ajoute à vendredi,
le 21 avril prochain. Adopté.

Et la séance est levée.

Robert Hens
Maire

John J. Hens
Greffier

le 15 avril 1939

Après la séance régulière tenue ce jour, le
nombre du conseil était de six membres.

Ont présents tous les élus qui ont assisté
à la séance régulière.

Mon Hensell le Maire étant absent, la séance
est présidée par l'élué Louis M. Lévesque, en l'absence du
Maire suppléant.

L'élué Silas Fournier est chargé de la question
d'être au service de la cité pour l'indemnité et les des
différence en matériel et en certains faits en vertu des
législations provinciales. Adopté.

Le comité chargé de la question de demander des
commissions pour le conseil par la cité à une petite automobile
sur 4 roues, couleur rouge, pour le département de la
police. L'indemnité pour la 2ème. Il est entendu que
la cité donnera un échange d'automobile actuelle
présentée par le département de la police.

Dr. H. H. H. H. H.
Dr. H. H. H. H. H.
Dr. H. H. H. H. H.

Le conseil autorisé le trésorier à payer une somme de \$200.00 au Club de Baseball, à l'occasion de l'anniversaire de la ville.
Le conseil a également autorisé le trésorier à payer une somme de \$100.00 au Club de Baseball, à l'occasion de l'anniversaire de la ville.

Le conseil a également autorisé le trésorier à payer une somme de \$100.00 au Club de Baseball, à l'occasion de l'anniversaire de la ville.
Le conseil a également autorisé le trésorier à payer une somme de \$100.00 au Club de Baseball, à l'occasion de l'anniversaire de la ville.

Arthur H. H. H.
Maire

John H. H. H.
Le trésorier

Le 21 avril 1939

Le conseil a également autorisé le trésorier à payer une somme de \$100.00 au Club de Baseball, à l'occasion de l'anniversaire de la ville.
Le conseil a également autorisé le trésorier à payer une somme de \$100.00 au Club de Baseball, à l'occasion de l'anniversaire de la ville.

Le conseil a également autorisé le trésorier à payer une somme de \$100.00 au Club de Baseball, à l'occasion de l'anniversaire de la ville.
Le conseil a également autorisé le tréstorier à payer une somme de \$100.00 au Club de Baseball, à l'occasion de l'anniversaire de la ville.

Le conseil a également autorisé le tréstorier à payer une somme de \$100.00 au Club de Baseball, à l'occasion de l'anniversaire de la ville.
Le conseil a également autorisé le tréstorier à payer une somme de \$100.00 au Club de Baseball, à l'occasion de l'anniversaire de la ville.

Amesbury Canada Bank Co.	1397.62	1
A. Belliveau, Ltd.	325.48	1
R. Blanchard	2181.36	2
Joseph Lafontaine	1014.05	1
Canadian Liquor Co.	44.89	1
Le Carbo	7.75	1
J. A. Gosselin, Ltd.	150.12	1
Armande Lemay	222.57	1
R. L. G. G.	25.00	1
J. R. Gosselin	7.85	1
Le Commerce de St. J. de	40.13	1
Barry Robins	31.72	1
Alma Bergeron	17.00	1
J. J. Taylor, Ltd.	145.00	1
Chap. Philéas	48.60	1
R. Gosselin	.25	1
Impressions de	12.40	1
John Miller & Co.	3.60	1
Printed Auto Parts	22.67	1
Refr. Telephone Co.	43.25	1
G. Mercier	26.23	1
Renois Belleville	31.77	1
Garage Foster	64.80	1
J. A. Gosselin	12.10	1
Printed Auto Parts	1.00	1
Garage Montclair	17.20	1
Quatre - Fours	44.71	1
Drummond Coal & Lumber Co.	722.30	1
	5572.95	

Les autres directes

J. L. Champagne	10.11	1
Barangerie Roussin	7.42	1
L. Lafontaine	28.10	1
Drummond Coal & Lumber Co.	12.00	1
R. Bouché	7.00	1
Joseph Houde	21.72	1
Paul Monty	7.29	1

Total des comptes: 5753.22

Caoutchouc

Le conseil a également autorisé le tréstorier à payer une somme de \$100.00 au Club de Baseball, à l'occasion de l'anniversaire de la ville.
Le conseil a également autorisé le tréstorier à payer une somme de \$100.00 au Club de Baseball, à l'occasion de l'anniversaire de la ville.

Le conseil a également autorisé le tréstorier à payer une somme de \$100.00 au Club de Baseball, à l'occasion de l'anniversaire de la ville.

de \$25.00 à l'Hôpital Notre-Dame, au Montcalm, au Grand Hôtel
Robique.

Le comité chargé du département de la police se fait
enquête sur le cas de M. Ernest Bernard, un sujet de sa licence.

Le comité autorise le président à charger une li-
cence de \$50.00 à Mme Andrieu Robert, pour ses licences de met-
trage et passage à l'habité.

Une enquête sur licences et colportage des personnes dans
familles et autres, le comité autorise le département de la
police à acheter des plaques pour ces colporteurs et leurs en-
fants, lesquelles plaques seront livrées à ces colporteurs une
parcours de la licence; le nom de ces colporteurs sera écri-
tément inscrit dans les registres du département de la po-
lice.

Des représentants du syndicat des manoeuvres
se présentent devant le comité. Le comité charge le capitaine
Dionne de faire enquête sur les noms qui ont été fournis par
le syndicat et de faire rapport au conseil.

Le comité décide qu'il donnera comme carte d'i-
dentification un card imprimé sans refuser au préalable au syn-
dicat des manoeuvres.

Le comité décide de payer une somme de \$25.00 à
M. Gauthier en paiement sur le cas de Mme Marie Gauthier.
Et la séance est levée.

Arthur Hopté

Maire

John J. Giffey

Le 25 avril 1939

Laure du comité du conseil de la cité de
Bramptonville dans une liste et faire ordonnance des
affaires de ce conseil, mardi, le 25 avril 1939.

Sont présents, messieurs les citoyens
Monsieur Melançon, Léopold Larocque, L. G. Valand, O. Jean Pelletier
Pelletier Bourque et Louis Blais, sous la présidence
de son Honneur le Maire Dr. Arthur Hopté.

Le comité recommande que la somme suscitée
soient approuvée et la somme suscitée à la page, savoir:

Monsieur Blais

\$32.50

Monsieur Blais

36.00

M. J. G. Pelletier

21.00

O. Blais

25.00

J. A. Blanchard & Co

0.50

Monsieur Bernard

5.00

J. G. Hopté

6.00

Monsieur Blais

19.50

Monsieur Pelletier

32.78

M. G. Pelletier

2.00

J. H. Tremblay

2.25

Id

3.00

Carl Schwindt

11.95

Garage Montpelier

1.75

Joseph Lapointe

2.95

M. G. Pelletier

0.50

Monsieur Blais

13.75

\$209.63

Laure du 17 avril 1939

19.00

19.00

Total

\$209.63

Le comité étudie la demande d'un groupe de citoyens
pour obtenir une souscription de \$250.00 pour permettre
le voyage d'un groupe de citoyens à Montréal, le 10 mai
prochain, lors du passage du Roi d'Espagne. Le comité
ne peut pas pouvoir répondre cette demande.

Le comité étudie la souscription pour l'achat de
l'automobile du département de la police. Il a été décidé que
souscription, le comité recommande d'acheter de M. M.
Gauthier & Poirier une automobile Ford, 7 portes, au prix de
\$112.00 sous les conditions mentionnées dans la lettre
de souscription. Gauthier & Poirier, la cité devrait louer un
échange la même automobile actuellement au service de la
police et payer une somme de \$292.00, souscrit les termes
de la lettre de souscription Gauthier & Poirier, au date du
25 avril.

Le comité étudie la réclamation au montant de \$1,200.00
fait par l'Hotel Aubert Co. Le comité recommande que la cité ne
doit pas le montant réclamé, et de plus que la réclamation est
prohibée depuis longtemps.

Cependant, sous réserve des droits de la cité, et
uniquement pour acheter la paix, le comité recommande
qu'il soit accordé à l'Hotel Aubert Co. un crédit égal
à 50% de sa réclamation, crédit applicable sur le compte
des taxes d'air du jour la compagnie, pourvu que la
compagnie donne une quittance complète de toute réclamation
additionnelle à la cité.

Il est proposé par le citoyen Monsieur Melançon, secondé

Le 2 mai 1939

Immédiatement après la séance régulière tenue ce jour, les membres du conseil acceptent en comité tout présenté. Tous les membres du conseil qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de son Honneur le Maire D^r Arthur Robit.

Le comité recommande qu'une note d'identification soit accordée à monsieur Honoré Bellemare.

Le comité recommande que monsieur Bergeron soit engagé à \$30.00 par semaine pour les travaux de soudure et travaux de réparation comme menuiserie lorsque monsieur Bergeron sera employé à d'autres travaux, son salaire sera celui des journaliers ordinaires.

Le comité recommande que le trésorier donne crédit dans ses livres pour toutes les taxes municipales quelconques imposées ou à être imposées dans l'année jusqu'à nouvel ordre, sur la propriété étant le numéro 124 du quartier Sud et appartenant maintenant à M^{rs} L'Évêque de Mistet et occupée par la J. O. C.

Le comité recommande que monsieur le juge Honoré Melanson et Wilfrid Blanchard soient délégués à Montréal pour aller avec monsieur John McEwen examiner le mobilier à être acheté pour l'Hôtel de ville.

Le comité recommande qu'un habit de chambre soit acheté pour monsieur Poulin chez monsieur Alfred Bonville.

Et la séance est levée.

Arthur Robit
Maire

John J. J.
Greiffen

Le 4 mai 1939

Séance de comité des conseils de la cité de Beauport tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, jeudi, le 4 mai 1939.

Sont présents successivement les citoyens : Honoré Melanson, Edgar Larocque, Wilfrid Blanchard, L. G. Paillard, Oscar Pelletier, Félix Levesque, Robert Bélair et Louis M. Stange sous la présidence de son Honneur le Maire de Beauport.

Sont aussi présents : M. Lucien Hébert, Dr. Guy D'Amour, messieurs J. J. Bouché et F. G. Stukholm, membres du comité de la charité de monsieur qui s'occupe de la question d'hôpital.

Monsieur l'architecte H. G. Lebel est aussi présent et accepte le plan qui a été préparé pour un agrandissement de l'hôpital St. Brice.

Les plans sont examinés et l'architecte externe à \$175.000 le coût de la construction y compris le terrain et les frais de construction la question est discutée et votée à l'étude.

Le comité étudie la demande de monsieur Bonville, Poulin, et sur le rapport verbal de l'ingénieur de la cité, le comité recommande qu'il soit permis à monsieur Poulin de recueillir l'impôt de sa maison portant les numéros 217 et 218 de la rue St. Joseph, à l'impôt du 5^e étage, à un pourcentage raisonnable, et sans aucune responsabilité quelconque de la part de la cité. L'impôt devra rester impayé un an.

Le comité recommande qu'une somme de \$350.00 soit allouée pour le transport à Sherbrooke des membres du département ceux qui doivent participer à la démonstration à Sherbrooke, le 12 juin prochain, lors de la visite du roi et de la reine. M. G. Lebel M. Lebel doit diriger cette organisation.

Et la séance est levée.

Arthur Robit
Maire

John J. J.
Greiffen

Le 16 mai 1939

Heure régulière du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, mardi, le 16 mai 1939, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement, pas 247

ont présente sur scène les sœurs: Honoré Melanson, L. G. Foulard, Régis Larocque, Wilfrid Blanchard, Omer Robitaille, Félix Larocque, Robert Pelletier et Louis Métége, sous la présidence de son Honneur le Maire De Gauthier Bapiste.

Le Maire est donné de l'avis convoquant la présente assemblée ainsi que du règlement consistant sa suspension à tous les membres du conseil.

Les minutes de la séance régulière tenue le 9 mai 1939 sont lues, approuvées et signées.

Actes est aussi donné de la police, verbal du comité tenu le 9 mai 1939, et il est proposé par l'échevin Régis Larocque, secondé par l'échevin Honoré Melanson que le procès verbal soit approuvé. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Louis Métége, secondé par l'échevin Robert Pelletier que le compte des contributions soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer. Révisé.

Travaux Drummondville	102.91	2
Schaack Ben	7.23	2
Southern Canada Power	1431.20	1230.00
C. Bellin	2.68	2
J. S. Lapointe	5.95	2
J. H. Péterson	9.90	2
Quebecque Viking Mathias	4.15	5
Les 8 Communes de N. Belle	35.00	2
Municipal Elec Co Ltd	27.00	14.00
Spill Oil Co	2.91	2
Truppal Oil Ltd	23.35	2
William Motor Service	4.32	2
Drummond Lick Dyeing & Fin.	20.83	2
G. Joyal	1436.92	2
J. S. Lapointe	1151.37	1230.00
Office Relations Ltd	35.94	2
Drummond Coal	1.24	2
B. Gardin	4.35	2

J. S. Gossin	19.70	2
M. Pelletier & Fils	2.94	2
Odoland Bely	3.50	2
G. Lee Hardy	4.75	2
Holman Mechanisme	19.20	2
Bureau du Bureau	411.90	2
Jr. Lapointe	248.90	2
John D. Miller	0.55	2
Expenses Drummond	9.64	2
Lacout Motel	6.94	2
Bruce & Gendron	10.05	2
Commerce N. Belle	13.00	2
L. S. Bédard	17.35	2
Garnaud Souper	92.73	2
W. Offord Boly	1.00	2
Pelard & Bessard	4.98	2
J. A. Besselin	15.95	2
W. Smith & Fils Bely	0.52	2
Les W. Bely & Fils Ltd	1425.00	2
Hodge & Fils Bely	0.34	2
J. L. Besselin	2.13	2
R. B. Besselin, L. Besselin etc	123.00	2
Travaux Provincial	284.00	2
Bell Telephone	37.95	2
Levin Bely	90.00	2
J. H. Tremblay	75.95	2
Louis Métége	9.75	2
Comptable Liquid G. G.	7.36	2
Comité Conseil	26.07	2
M. Pelletier & Fils	48.71	2
Francis Audin	314.00	2
La Parole & Spokenman	21.30	2
Opinion Bellville	10.82	2
Bessard Joyal	2.84	2
L. S. Melanson	25.05	2
J. G. Lapointe	7.44	2
Garnaud Besselin	0.75	2
G. Joyal	4.37	2
J. Besselin & Fils	98.77	2
L. S. Bédard	1.00	2
Commerce Drummond Parot	49.25	2
Comité Belleville	196.28	2
J. L. Besselin	3.24	2
Verbal Besselin	5.36	2
Garnaud Souper	7.95	2

Liste de page du 3-mai	2068 01 2
Liste de page du 4-mai	2062 75 2
En Roy & 6 dixité	22.00 2 13, 207. 2
Département de la police	70.00
Financ. & Recard	18.74 2
G. Marquette	52.94 2
École Genev. Station	13.05 2
Méthode Motte Genev	2.79 2
Balances des pompes	62.28 2

Total des comptes approuvés 813,337 93

Le règlement no 207, amendement le règlement no 207 concernant le bon ordre relatif de l'ancienne lecture.

Il est proposé par l'échevin Félix-Joseph Jovine, secondé par l'échevin Wilfrid Blanchard que le règlement no 207 qui vient d'être lu soit adopté. (Adopté)

Le règlement no 207 amendement le budget des pompes relatif de l'ancienne lecture.

Il est proposé par l'échevin Louis Motte, secondé par l'échevin Wilfrid Blanchard que le règlement no 207 qui vient d'être lu soit adopté. (Adopté)

Le projet de règlement concernant le pour cet approuvé à une autre séance.

Lettre est donnée d'une lettre de monsieur Leger concernant la construction d'un épi pour sa propriété privée. Le conseil ne prend aucun décision à ce sujet.

Lettre est donnée d'une lettre de monsieur Paul B. Bacter, médecin légiste, concernant l'ancienne plume à l'effet que les vidanges sont déposés sur le terrain de monsieur J. G. F. Leland, sous la cité de Neuvilleville par monsieur Omer Fournier. Le conseil de la cité charge le greffier d'envoyer monsieur Fournier d'avoir à enlever les vidanges d'un pied de terre, et cela immédiatement.

Le conseil charge le greffier d'envoyer aux propriétaires de la rue Thérèse de la terre avoisant celui de l'ancien Canada Power, les avisés d'avoir à nettoyer le terrain de la compagnie aux lequel ils ont été toutes sortes de débris. Le député d'aujourd'hui dit avoir dans un délai de 15 jours la cité fera le travail aux frais des propriétaires.

Le conseil autorise monsieur Fournier à nettoyer le terrain de l'ancien Canada Power Co., sur la rue Bellevue, aux lequel la ville a été toutes sortes de débris et à enlever de terre, le dit terrain, si nécessaire. Il est entendu que l'avenir la ville ne jette plus de débris sur ce terrain.

Il est proposé par l'échevin Félix-Joseph Jovine, secondé par l'échevin Omer Fournier, qu'une requête soit envoyée à la Commission des Chemins de Fer du Canada pour demander que le chemin de fer Canadien National paye les deux tiers des coûts de la construction d'un tunnel sous la voie du Canadien National, près de la route St. Jacques. L'autre tiers étant payable par la cité de Neuvilleville. Messieurs Warrin & Motte sont chargés de faire les procédures nécessaires devant la Commission. (Adopté)

Lettre est donnée d'une lettre de monsieur A. Bernatchez, à l'effet que l'ancien terrain pour l'ancienne pour compléter les travaux de protection contre l'inondation.

Il est proposé par l'échevin Félix-Joseph Jovine, secondé par l'échevin Omer Fournier que l'ancien terrain pour l'ancienne pour compléter les travaux de protection contre l'inondation.

Lettre est donnée d'une lettre de monsieur L. B. Bacter, au sujet d'une conduite d'eau sur la rue Marchand. Le greffier est chargé d'envoyer à monsieur Bacter pour l'ancien d'avoir à faire à un prix cette conduite d'eau.

Fournier & Félix-Joseph Jovine, secondé par l'échevin Omer Fournier, qu'une requête soit envoyée à la Commission des Chemins de Fer du Canada pour demander que le chemin de fer Canadien National paye les deux tiers des coûts de la construction d'un tunnel sous la voie du Canadien National, près de la route St. Jacques. L'autre tiers étant payable par la cité de Neuvilleville. Messieurs Warrin & Motte sont chargés de faire les procédures nécessaires devant la Commission. (Adopté)

Il est proposé par l'échevin Louis Motte, secondé par l'échevin Omer Fournier, qu'une requête soit envoyée à la Commission des Chemins de Fer du Canada pour demander que le chemin de fer Canadien National paye les deux tiers des coûts de la construction d'un tunnel sous la voie du Canadien National, près de la route St. Jacques. L'autre tiers étant payable par la cité de Neuvilleville. Messieurs Warrin & Motte sont chargés de faire les procédures nécessaires devant la Commission. (Adopté)

Lettre est donnée d'une lettre de monsieur L. B. Bacter, au sujet d'une conduite d'eau sur la rue Marchand. Le greffier est chargé d'envoyer à monsieur Bacter pour l'ancien d'avoir à faire à un prix cette conduite d'eau.

Il est proposé par l'échevin Louis Motte, secondé par l'échevin Omer Fournier, qu'une requête soit envoyée à la Commission des Chemins de Fer du Canada pour demander que le chemin de fer Canadien National paye les deux tiers des coûts de la construction d'un tunnel sous la voie du Canadien National, près de la route St. Jacques. L'autre tiers étant payable par la cité de Neuvilleville. Messieurs Warrin & Motte sont chargés de faire les procédures nécessaires devant la Commission. (Adopté)

Il est proposé par l'échevin Louis Motte, secondé par l'échevin Omer Fournier, qu'une requête soit envoyée à la Commission des Chemins de Fer du Canada pour demander que le chemin de fer Canadien National paye les deux tiers des coûts de la construction d'un tunnel sous la voie du Canadien National, près de la route St. Jacques. L'autre tiers étant payable par la cité de Neuvilleville. Messieurs Warrin & Motte sont chargés de faire les procédures nécessaires devant la Commission. (Adopté)

Il est proposé par l'échevin Louis Motte, secondé par l'échevin Omer Fournier, qu'une requête soit envoyée à la Commission des Chemins de Fer du Canada pour demander que le chemin de fer Canadien National paye les deux tiers des coûts de la construction d'un tunnel sous la voie du Canadien National, près de la route St. Jacques. L'autre tiers étant payable par la cité de Neuvilleville. Messieurs Warrin & Motte sont chargés de faire les procédures nécessaires devant la Commission. (Adopté)

que le prix de vente soit \$2,250.00.

Le vote est pris sous le sous-amendement.

Ont voté pour la résolution Edgar Paré, H. Moreau, M. Lefebvre, W. Lefebvre, B. Lefebvre, et P. Lefebvre.

Il est voté entre la résolution S. G. P. Lefebvre, Robert Lefebvre et Louis M. Lefebvre.

Le sous-amendement est donc déposé, adopté et la proposition principale et l'amendement repoussés sur le même vote renouveau.

Le vote est donné à une lettre de Domination, M. Lefebvre et P. Lefebvre se refusant de voter à la suite de la question d'une résolution d'acquiescence proposée de cette compagnie, pour la somme de \$3,300.00.

Le greffier est chargé d'écrire à Domination, M. Lefebvre et P. Lefebvre qu'il a été pris à payer une somme de \$3,300.00 pour la résolution d'acquiescence en question.

Il est proposé par l'édicteur Honoré P. Lefebvre, seconde par P. Lefebvre Louis M. Lefebvre qui le conseil s'oppose à vendredi, le 19 mai 1934.

Le vote est donné des résolutions pour une somme inconnue. Les résolutions sont des résolutions successives.

Pierre Lefebvre

Walter Lefebvre

Domand Lefebvre

De la ville de Lefebvre

L'opinion d'acquiescence et d'acquiescence de

Lefebvre et Lefebvre

Lefebvre et Lefebvre

Lefebvre et Lefebvre

Lefebvre et Lefebvre

Lefebvre et Lefebvre

Lefebvre et Lefebvre

Lefebvre et Lefebvre

Le conseil décide d'approuver à vendredi prochain sa décision sur les résolutions présentées.

Et la séance est levée.

Robert Lefebvre
Maire

John Lefebvre
Greffier

Le 16 mai 1934

Immédiatement après la séance de conseil tenue ce jour, les membres du conseil se réunissent en conseil.

Sont présents : tous les membres du conseil qui ont assisté à la même réunion, sous la présidence de son Honneur le Maire Dr. Arthur P. Lefebvre.

Le conseil entend la demande de monsieur Lefebvre P. Lefebvre et décide de lui charger une somme de \$10.00 sans acompte, pour son acompte de réparation de baguettes.

Le conseil autorise le trésorier à payer une somme de \$500.00 pour aider à défrayer les dépenses lors de la célébration de la St Jean Baptiste, laquelle somme devra être déposée entre la Société St Jean Baptiste de St. Pierre et la Société St. Jean Baptiste de St. Pierre.

Le 10 sept de la demande faite par monsieur Lefebvre P. Lefebvre qui a demandé une somme de \$10.00 pour la Société St. Jean Baptiste de St. Pierre.

Le conseil décide de lui donner la somme de \$10.00 sans acompte, pour son acompte de réparation de baguettes.

1. L'opinion d'acquiescence, 100 gallons, tel que communiqué \$100.
2. L'opinion d'acquiescence, 100 gallons, tel que communiqué \$100.

\$12,600.00

Le conseil approuve le compte produit et autorise le trésorier à le payer.

Le conseil décide de démettre immédiatement de ses fonctions le respectable homme Lefebvre, parce qu'il a quitté son service sans cause raisonnable, alors qu'il était en devoir.

La demande de monsieur Robert Hamel, au sujet de son logis est repoussée.

Le conseil décide que monsieur P. Lefebvre P. Lefebvre et Lefebvre P. Lefebvre soient remboursés de leur avance après une semaine d'avis. Le greffier est chargé de la avance à cet effet.

L'édicteur Lefebvre P. Lefebvre est dissident.

Et la séance est levée.

Robert Lefebvre
Maire

John Lefebvre
Greffier

publier aux soumes de \$1,500.00 pour l'achat d'une
parcelle de terrain de monsieur Rathjeford pour l'élargis-
sement de la rue St. George.

Comme l'élargissement de la rue St. George
requiert aussi l'acquisition d'une parcelle de terrain
appartenant à monsieur de Arthur Rogette, maire de
la cité, et que la loi défend au maire en contact avec
le conseil, il faudra procéder par voie d'acquisition.
Et le conseil autorise monsieur de Arthur Rogette à
faire la provision d'acquisition dans ce cas.

Le comité autorise le compte du Docteur
Lucotte, au montant de \$400.00, et autorise le trésorier
à le payer.

Et la séance est levée.

Arthur Rogette
Maire

John J. Giffey
Secrétaire

Le 25 mai 1939

Leurs se comité du conseil de la cité de Drum-
mondville soumet aux leur et leurs ordinaires des séances
de ce conseil, le 25 mai 1939.

Sont présents: Messieurs les citoyens Honoré
Malanson, L. G. Barland, Clifford Blanchard, Oscar Pelletier,
Félix Lussier, Robert Gauthier et Louis Michaud sous la
présidence de leur honneur le maire de Arthur Rogette.

Le comité chargé le département de police et
de feu a nommé M. Georges Charbonneau et a nommé pour faire
le remontrage des chemins que des services ne seront plus
requis à l'avenir, et de lui soumettre par la suite son compte
immédiatement.

Leurs est soumise d'une lettre du notaire
Robins demandant la permission d'ériger une ambulance

sur chaussée dans une des subdivisions au lot No. 21 au quartier
des. Le comité décide de lui accorder tel permis de con-
struction.

Le citoyen Louis Michaud propose secondé par
Félix Lussier, que le trésorier soit autorisé
de payer à Monsieur Canada Tupper Co. une somme de
\$110.00 pour l'installation des fils des lignes d'éclairage sur
de la rue Lindsay, Girard, Dorion et dans la rue jusqu'à
la station municipale, le transfert des transformateurs élec-
triques pour la même et son raccordement à la ligne de
4000 volts sur la rue Girard, et le forage des fils jusqu'à
la nouvelle bâtisse, et que l'ingénieur de la cité soit auto-
risé à signer le contrat nécessaire avec la compagnie
Cable.

Le comité décide qu'un comité spécial composé des
citoyens Louis Michaud, Cliff Blanchard, Félix Lussier
et des ingénieurs de la cité soit formé pour aller rencontrer
M. Tupper, avec Louis Rivest, au sujet de la cause Monsieur
Canada Tupper avec la cité de Drummondville.

Leurs est soumise d'une lettre de M. Belier
en rapport avec la bière chargée à la compagnie.

Le comité charge le greffier d'inscrire à M. Belier
que ses marchandises pourrout à l'avenir sans bière pour
commencer avec les manufacturiers, mais que ils ne pour-
ront pas faire commerce au détail avec des particuliers sans
payer au préalable la bière prime.

Le comité autorise le trésorier à rembourser
à M. Belier Tupper le montant de sa bière commerciale.
Et la séance est levée.

Arthur Rogette
Maire

John J. Giffey
Secrétaire

Le 30 mai 1939

Leurs régulier du conseil municipal de la
cité de Drummondville tenu aux leur et leurs
ordinaires des séances de ce conseil, mardi, le 30
mai 1939, cette séance étant une séance régulière
suivant la prescription du règlement no 597.

Sont présents: Messieurs les citoyens

Amos Melanson, L. G. Ferland, Wilfrid Blanchard, Oscar Pelissier, Robert Lefebvre, Fabien Tricorgny et Louis Mitagey sous la présidence de son Honneur le Vénérable P. G. Gauthier, O.S.A.

Signature du Pape
(une plus tard)

Les minutes de la séance régulière tenue le 19 mai 1939, sont lues, approuvées et signées.

Le Pape est avec l'assemblée des prêtres, se réunissant les 19 et 25 mai 1939, et il est proposé par l'évêque Wilfrid Blanchard, secondé par l'évêque L. G. Ferland, que ces minutes soient approuvées.

Le Pape est donné d'une lettre de l'Union St. Michel à l'Union St. Joseph, acceptant l'offre de la ville d'acheter pour la somme de \$3,600.00 la canalisation d'égout appartenant à cette compagnie. Ce montant de \$3,600.00 devra être inclus dans le prochain règlement d'égout, et le Pape est chargé de écrire à l'Union St. Michel à l'Union St. Joseph lui demandant d'attendre encore deux mois pour le paiement.

Le Pape est donné de l'avis convoquant la présente assemblée ainsi que du certificat existant de qualification à tous les membres du conseil.

Il est proposé par l'évêque Wilfrid Blanchard, secondé par l'évêque Louis Mitagey, que les comptes suivants soient approuvés, et le trésorier autorisé à les payer, savoir :

Fête de la paix du 17 mai 1939	1,575.06	¢
Fête de la paix du 24 mai 1939	1,385.69	¢
	2,960.75	
Revenu Prémium St. Michel	791.99	¢
Revenu From Prémium St. Michel	167.73	¢
L. G. Ferland	2,088.36	¢
Revenu Liquid Ben Group Ltd.	12.11	¢
J. G. Laporte	109.55	¢
J. G. Gauthier	17.79	¢
Revenu Bond & Lumber Co.	2,972.23	¢
Revenu Ance (Lumber Bond)	98.84	¢
Revenu Basse	52.91	¢
Joseph Laporte	38.30	¢
Revenu M. Gauthier	3.44	¢
Dr. Jean G. Gauthier	8.16	¢
M. J. Gauthier	58.00	¢
Blanchard & Milot	33.00	¢
John Millin	11.67	¢
Revenu Gauthier	19.60	¢

Revenu Basse	9.85	¢
Revenu Brothers Ltd.	21.49	¢
Revenu d'assurance et d'habitation St. Michel	48.00	¢
Revenu Basse	45.08	¢
J. G. Gauthier	52.00	¢
Revenu Basse	33.00	¢
Revenu Basse	7.10	¢
Revenu Basse	5.40	¢
Revenu Brothers	19.85	¢
Revenu Basse	77.16	¢
Revenu Basse	1,200.52	¢
Revenu Basse	39.95	¢
Revenu Basse	57.50	¢
Revenu Basse	1.45	¢
Revenu Basse	1.40	¢
Revenu Basse	93.29	¢
Revenu Basse	500.00	¢
Revenu Basse	0.75	¢
Revenu Basse	6.15	¢
Revenu Basse	5.50	¢
Revenu Basse	111.00	¢
Revenu Basse	72.50	¢
	9,000.91	

Revenu Basse	9.25	¢
Revenu Basse	1.50	¢
Revenu Basse	19.20	¢
Revenu Basse	19.16	¢
Revenu Basse	9.35	¢
Revenu Basse	5.95	¢
Revenu Basse	5.10	¢
Revenu Basse	2.30	¢
	66.89	

Total approuvé : \$ 9,107.09

La gaffe donne l'avis de la commission pour la construction du hangar au parc du boulevard McCreary. Le sous-comité doit soumettre un rapport.

L. G. Ferland

J. G. Laporte

Revenu Basse

Il est proposé par l'évêque L. G. Ferland, secondé par l'évêque Fabien Tricorgny, que le contrat pour la construction du hangar soit accordé à la commission.

1. 5 Malheur, au prix de \$341.00, la soumission doit être faite d'après les plans et devra préparer par l'ingénieur de la ville. L'opérateur

peut être donné des soumissions pour les uniformes de constables. Les soumissions sont comme suit :

Alfred Madore, pour 2 qualités différents de matériel d'urgence spécifiée \$35.00, 45.00, 45.00

La Maison Michel, \$25.00 par semaine, sans autre spécification que le matériel sera le même que celui pour l'an dernier.

Il est proposé par l'échevin Honoré McElaughon secondé par l'échevin Félix Journequin, que la soumission de madame Alfred Madore soit acceptée, vu qu'elle contient une indication précise de la qualité du matériel à fournir.

Il est proposé par l'échevin Louis Métége, secondé par l'échevin Oscar Pelissier, que la soumission de la Maison Michel soit acceptée.

Le vote se divise comme suit :

En faveur de la soumission Madore : les échevins McElaughon, Journequin et Frelaud.

En faveur de la soumission Maison Michel : les échevins Métége, Pelissier, Blanchard et Pelier. La soumission de la Maison Michel est en conséquence déclarée acceptée par un vote de majorité pour la fourniture de deux (11) uniformes d'urgence suivant spécification, à \$35.00 l'unité.

Actes sont donnés des soumissions pour la fourniture de chaussures pour les constables. Il est proposé par l'échevin Félix Journequin, secondé par l'échevin J. G. Frelaud, que la soumission soit divisée comme suit :

J. S. Giroux : 6 paires de chaussures au prix de \$6.00, suivant sa soumission.

Geo. Gaudet : 5 paires de chaussures, au prix de \$6.00 suivant sa soumission.

Le projet de règlement concernant le nom de rue et le numérotage des maisons dans le village St Pierre et Frelaud n'est en première et deuxième lecture.

Il est proposé par l'échevin Louis Métége secondé par l'échevin Oscar Pelissier que monsieur George Dubois soit chargé de faire le numérotage des maisons dans le village St Pierre et Frelaud.

au mieux prix que le numérotage fait l'an dernier, aux frais des propriétaires intéressés. Adopté.

L'ingénieur de la ville est autorisé à acheter les numéros pour les maisons et les plaques pour les rues.

L'échevin Félix Journequin donne acte de motion qu'il propose à la prochaine séance un règlement pour le règlement pour qu'il soit accordé un salaire au maire et aux échevins.

L'échevin Honoré McElaughon donne acte de motion qu'il propose à la prochaine séance un règlement concernant la municipalisation des églises.

Il est proposé par l'échevin Honoré McElaughon, secondé par l'échevin Wilfrid Blanchard, que la soumission s'opère à mardi, le 6 juin 1939. Adopté.

Et la séance est close.

Arthur Baggett
Maire


4 rappels

Le 30 mai 1939

Immédiatement après la séance régulière tenue ce jour, les membres du conseil se sont réunis.

Sont présents tous les membres du conseil qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de son Honneur le Maire Dr. Arthur Baggett.

Le conseil recommande qu'il soit accordé (1100) mille francs de loyers à mensuel et qu'un montant de \$1,400.00 soit inclus dans le règlement d'emprunt pour cette fin, et que cet achat soit fait après que le règlement d'emprunt aura été approuvé.

Le membre du conseil discute la question du ramassage des éboueurs et cette question est ajournée à la prochaine séance.

Le conseil recommande de vendre à M. Louis Gauthier, au prix de \$25.00 payable comptant le terrain appartenant à la ville.

Et la séance est close.

Arthur Baggett
Maire


4 rappels

— Le 1^{er} juin 1939 —

Séance du comité du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, jeudi, le 1^{er} juin 1939.

Sont présents: Messieurs les échevins L. G. Tremblay, Oscar Séguin, Louis Mitey, Wilfrid Blanchard, Honoré Milange, Élieux Tourigny et Robert Leclerc.

En l'absence de son Honneur le maire les séances ont été présidées par l'échevin Honoré Milange, maire suppléant.

Le comité prend connaissance des plans et rapport de M. W. L. Lussier, ingénieur géomètre, du Ministère, concernant l'expropriation devant partir des terrains de M. Arthur Royotte, maire de la cité, lot 82 du cadastre pour la quartier Sud de la cité de Drummondville, et décide d'offrir la somme de six cents cinquante-deux sept dollars et 25 cts (\$677.25) pour la partie de terrain devant être affectée à l'élargissement de la rue St. Georges en cette cité, cette somme devant être

Messieurs les avocats Biron et Rousseau sont autorisés à faire les procédures légales nécessaires en expropriation pour permettre l'acquisition des dits terrains, au prochain terme de la Cour Supérieure, à Drummondville, et de faire l'offre de \$677.25 suivant la loi.

La séance est levée.

H. Milange

Maire suppléant

Guillaume Guérin

Greffier.

— Le 6 juin 1939 —

Assemblée régulière du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 6 juin 1939, cette séance étant uniquement de la séance régulière tenue le 30 mai 1939.

Sont présents Messieurs les échevins Honoré Milange, Wilfrid Blanchard, Oscar Séguin, Élieux Tourigny, Robert Leclerc et Louis Mitey sous la présidence de son Honneur le maire Arthur Royotte.

Les minutes de la séance régulière tenue le 30 mai sont lues, approuvées et signées.

Leclerc est avisé des rapports de comité tenus le 30 mai et 1^{er} juin 1939, et il est proposé par l'échevin Honoré Milange, secondé par l'échevin Wilfrid Blanchard que ces procès-verbaux soient approuvés et signés "Gagné".

Il est proposé par l'échevin Louis Mitey secondé par l'échevin Élieux Tourigny que les comptes suivants concernant la distribution des revenus directs dans la cité, soient approuvés, et le personnel autorisé à les payer, soient:

Créancier de D. de la	\$67.30	5
James Gauthier	15.00	5
D. Dubeau	43.00	5
Lamotte & Fries	50.95	5
J. L. Marchand	17.10	5
G. G. Gagné	24.67	57.50
Walter Kestel	7.50	5
Philippe Biron	52.91	5
Roy & Fries	7.34	5
W. B. Bouchard	45.06	5
Walter Kestel	5.00	5
J. L. Champagne	20.26	5
Rene Farland	12.75	5
Lamotte & Fries	25.00	5
Antoine Durost (relais)	50.00	5

Total: \$435.52

Gagné.

Il est proposé par l'échevin Honoré Milange, secondé par l'échevin Louis Mitey, qu'ils soient votés de

* 100.00 ont voté à la Parole Limitée pour aider à la publication d'une indication des adresses pour 1939, succédant l'lettre de la Parole.

Les membres du conseil recommandent au maire de signer la carte d'assistance publique de dame Omer Provencher.

Il est proposé par l'échevin Robert Bellet, secondé par l'échevin Honoré Melançon, que la cité accorde un montant de \$500.00 pour la feu d'artifice à l'occasion de la St. Jean Baptiste, le commandé devant être donné à monsieur Wilfred Gauthier. Adopté.

Le règlement autorisant la cité à payer une indemnité au maire et aux échevins subit ses premières et deuxième lectures.

Le règlement concernant la municipalisation des égouts et des trottoirs subit ses premières et deuxième lectures.

Le règlement concernant la fabrication et la vente du pain subit sa troisième lecture.

Il est proposé par l'échevin Élieven Souzay, secondé par l'échevin Louis Metayer, que le règlement no 255 concernant la vente et la fabrication du pain qui vient d'être lu soit adopté. Adopté.

Le règlement no 259 est discuté.

Il est proposé par l'échevin Honoré Melançon, secondé par l'échevin Wilfred Gauthier, que l'étude finale et l'adoption du règlement no 259 soient ajournées à la séance régulière qui sera tenue le 15 juin courant, et qu'une demande soit faite devant l'assemblée au Ministère des Affaires Municipales pour que l'impôt soit autorisé par le dit règlement no 259 puisse être contracté pour une période de vingt (20) ans. Adopté.

Le conseil recommande que son honneur le Maire signe une proclamation déclarant fête officielle les 12 et 29 juin 1939.

Il est proposé par l'échevin Honoré Melançon, secondé par l'échevin Oscar Pelissier, que la cité achète de monsieur Henry L'Épave, cinq (5) petites segnes au prix de \$15.00 pour la P. St. Jean pour les premières St. Jean et St. Thérèse. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Louis Metayer, secondé par l'échevin Honoré Melançon qu'à l'avenir le stationnement ne soit permis sur la rue Hudson entre la rue du G. R. B. et du G. P. B. que sur la cité uniquement. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Robert Bellet

secondé par l'échevin Louis Metayer que l'impasse soit autorisée à débiter une pompe à transmise avec moteur pour un coût approximatif de \$255.00. Adopté.

Les membres du conseil ont approuvé avec regret la démission de monsieur G. H. Miller, ancien représentant et l'un des séigneurs les plus en vue de Drummondville. Ils ont chargé le greffier de représenter la famille Miller. Les sympathies du conseil et de la population sont à ceux qui a passé cette famille dont l'origine remonte à la fondation de Drummondville.

Et la séance est levée.

Élieven Souzay
Maire

John J. J. J.
Greffier

le 6 juin 1939

Immédiatement après la séance régulière tenue ce jour, les membres du conseil ont tenu un comité.

Sont présents trois des échevins qui ont accepté à la séance du conseil, sous la présidence de son honneur le Maire G. Elzéar Royette.

Le comité recommande de payer à monsieur Ernest Bédard une somme de \$25.00 pour lui permettre de se rendre avec l'été, pour usage de 5 g. établie comme selon.

Le comité discute la question du ramassage des ébouissures. Le comité recommande que monsieur Georges Bessola et Pascal Bouda soient chargés ensemble de faire le ramassage de toutes les ébouissures de la cité, pour une paye hebdo de \$250.00, la somme de \$250.00 a déjà été payée pour une partie de ce travail et une balance de \$200.00 devra payée.

Le comité recommande qu'il soit chargé pour le ramassage une somme de 15 sous pour chaque citoyen, mesurant sa place d'effeuillage. Un homme de police devra être chargé de faire la perception des montants dus et de verser en même temps à la caisse du conseil.

Monsieur Élieven Souzay recommande que la proposition soit été faite à la barrière Drummondville, pour permettre de passer dans la direction locale au service de l'été, et qu'il soit nécessaire pour la suppression de savoir les montants si la cité achète à la barrière Drummondville la pierre dont elle pourra avoir besoin pour ses travaux.

Le comité recommande que la cité achète de la barrière Hammond, au cours de l'été 1939. Cette barrière sera mesurée, au prix de \$1.00 la toise. Elle sera de bois, à double, monnaie laquée s'ajoute en retour, au nom de la compagnie, à employer 9 à 10 hommes de Drummondville pour le travail de jour, et le double si le travail doit se faire le jour et nuit. La toise Drummondville doit comprendre les allées contigue à la cité.

Le comité recommande que la terre appartenant à monsieur Valmore Duffield, soient placée à l'opérateur du 6 hiet-Bn. à Nicolet, sous la loi de l'association publique.

Le comité recommande que l'ingénieur soit autorisé de faire une entrée amovible pour l'automobile dans la section des monnaies d'Alford City, sur la rue Dundas.

Le comité recommande qu'une somme de \$4.00 soit payée à monsieur Walter Westel pour le logo de monsieur d'Alford d'Alford.

Le comité recommande de louer à monsieur Arthur Metayer le logement vacant sur la rue Hommage, au prix de \$22.00 par semaine; monsieur Metayer devra faire lui-même un ménage convenable, et payer la taxe de la ville pour un chien de garde.

L'ordonnance Houri Mcclauson est chargée d'acheter les banderoles et bagages nécessaires pour la fête de la St. Jean Baptiste.

Et la séance est close.

Arthur Metayer
Maire

John G. Jones
Greffier

— Le 13 juin 1939 —

Séance régulière du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 13 juin 1939, et la séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no 247.

Sont présents: Messieurs les échevins Houri Mcclauson, L. G. Harland, Wilfred Blanchard, Oscar Lefebvre, Edouard Toussaint, Robert Lefebvre et Louis Metayer, sous la présidence de Louis Houri Mcclauson le Maire Arthur Metayer.

Le greffier donne lecture de l'avis invitant la présente assemblée et au certificat constatant sa signification à tous les membres du conseil.

Les minutes de la séance régulière tenue le 6 juin 1939 sont lues, approuvées et signées.

Lecture est aussi donnée du procès-verbal de la séance de samedi tenu le 6 juin 1939, et il est proposé par l'échevin Wilfred Blanchard, secondé par l'échevin L. G. Harland, que ce procès-verbal soit approuvé et signé. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Louis Metayer, secondé par l'échevin Robert Lefebvre que les comptes annuels soient approuvés et le trésorier autorisé à les faire verser.

Liste de paye au 31 mai/39 \$ 1786.39
" " " 7 juin 1939 \$ 2047.46

	\$	¢	1/2
J. G. Joyal	5.24	0	
Oscar Lefebvre	18.75	0	
Robert Lefebvre	6.30	0	
A. Lefebvre - Fils	5.20	0	
Arno Toussaint	3.66	7	
Edouard Lefebvre	5.00	0	
Mrs. Lefebvre Apples Co.	3.74	0	
Arnold & Arnold	20.21	0	
L. G. Harland	0.60	0	
Westburn Hotel Lefebvre	2.05	0	
Drummond Drive Garage	4.24	0	
André d'Alford	0.72	0	
St. Jean Baptiste	38.82	0	
Alma des 17 ans	20.00	0	
Alma des 21 ans	4.00	0	
Alma des 17 ans	4.00	0	

Il est proposé par l'échevin Henri Melançon, secondé par l'échevin Oscar Pelissier, qu'il soit décidé si l'adoption du règlement no 254 et 255 soient approuvées à finché le 15 juin 1939. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Henri Melançon, secondé par l'échevin Oscar Pelissier, qu'il soit nommé à nommer pour l'échevin d'être un enquêteur en plein air sur le terrain de l'échevin le jour de la St-Jean Baptiste, pour venir de la gare de la gare, c'est-à-dire la place, seigneur, seigneur, seigneur, sur paiement d'une somme de \$75.00. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Louis Mitega, secondé par l'échevin Oscar Pelissier, qu'il soit nommé à nommer pour l'échevin d'être un enquêteur en plein air sur le terrain de l'échevin le jour de la St-Jean Baptiste, pour venir de la gare de la gare, c'est-à-dire la place, seigneur, seigneur, seigneur, sur paiement d'une somme de \$75.00. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Louis Mitega, secondé par l'échevin Oscar Pelissier, qu'il soit nommé à nommer pour l'échevin d'être un enquêteur en plein air sur le terrain de l'échevin le jour de la St-Jean Baptiste, pour venir de la gare de la gare, c'est-à-dire la place, seigneur, seigneur, seigneur, sur paiement d'une somme de \$75.00. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Félix Bourque, secondé par l'échevin Henri Melançon, qu'il soit nommé à nommer pour l'échevin d'être un enquêteur en plein air sur le terrain de l'échevin le jour de la St-Jean Baptiste, pour venir de la gare de la gare, c'est-à-dire la place, seigneur, seigneur, seigneur, sur paiement d'une somme de \$75.00. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Félix Bourque, secondé par l'échevin Henri Melançon, qu'il soit nommé à nommer pour l'échevin d'être un enquêteur en plein air sur le terrain de l'échevin le jour de la St-Jean Baptiste, pour venir de la gare de la gare, c'est-à-dire la place, seigneur, seigneur, seigneur, sur paiement d'une somme de \$75.00. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Henri Melançon, secondé par l'échevin Oscar Pelissier, qu'il soit nommé à nommer pour l'échevin d'être un enquêteur en plein air sur le terrain de l'échevin le jour de la St-Jean Baptiste, pour venir de la gare de la gare, c'est-à-dire la place, seigneur, seigneur, seigneur, sur paiement d'une somme de \$75.00. Adopté.

Il le même est décidé.

Arthur Royte

Maire

John Jones

à l'effort

Le 13 juin 1939

Immédiatement après la séance régulière tenue ce jour, le membre du conseil municipal en séance.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pelissier, secondé par l'échevin Louis Mitega, qu'il soit nommé à nommer pour l'échevin d'être un enquêteur en plein air sur le terrain de l'échevin le jour de la St-Jean Baptiste, pour venir de la gare de la gare, c'est-à-dire la place, seigneur, seigneur, seigneur, sur paiement d'une somme de \$75.00. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pelissier, secondé par l'échevin Louis Mitega, qu'il soit nommé à nommer pour l'échevin d'être un enquêteur en plein air sur le terrain de l'échevin le jour de la St-Jean Baptiste, pour venir de la gare de la gare, c'est-à-dire la place, seigneur, seigneur, seigneur, sur paiement d'une somme de \$75.00. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pelissier, secondé par l'échevin Louis Mitega, qu'il soit nommé à nommer pour l'échevin d'être un enquêteur en plein air sur le terrain de l'échevin le jour de la St-Jean Baptiste, pour venir de la gare de la gare, c'est-à-dire la place, seigneur, seigneur, seigneur, sur paiement d'une somme de \$75.00. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pelissier, secondé par l'échevin Louis Mitega, qu'il soit nommé à nommer pour l'échevin d'être un enquêteur en plein air sur le terrain de l'échevin le jour de la St-Jean Baptiste, pour venir de la gare de la gare, c'est-à-dire la place, seigneur, seigneur, seigneur, sur paiement d'une somme de \$75.00. Adopté.

Il le même est décidé.

Arthur Royte

Maire

John Jones

à l'effort

Le 15 juin 1939

Immédiatement après la séance régulière tenue ce jour, le membre du conseil municipal en séance.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pelissier, secondé par l'échevin Louis Mitega, qu'il soit nommé à nommer pour l'échevin d'être un enquêteur en plein air sur le terrain de l'échevin le jour de la St-Jean Baptiste, pour venir de la gare de la gare, c'est-à-dire la place, seigneur, seigneur, seigneur, sur paiement d'une somme de \$75.00. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pelissier, secondé par l'échevin Louis Mitega, qu'il soit nommé à nommer pour l'échevin d'être un enquêteur en plein air sur le terrain de l'échevin le jour de la St-Jean Baptiste, pour venir de la gare de la gare, c'est-à-dire la place, seigneur, seigneur, seigneur, sur paiement d'une somme de \$75.00. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pelissier, secondé par l'échevin Louis Mitega, qu'il soit nommé à nommer pour l'échevin d'être un enquêteur en plein air sur le terrain de l'échevin le jour de la St-Jean Baptiste, pour venir de la gare de la gare, c'est-à-dire la place, seigneur, seigneur, seigneur, sur paiement d'une somme de \$75.00. Adopté.

Il le même est décidé.

pour sa venue et aux dépenses de la cité est présentée pour l'assise bâtie.

Il est proposé par l'échevin Fichera Tanguay, secondé par l'échevin Honoré Melançon que le règlement fait les indemnités payables comme suit :

* 100.00 pour la venue et

* 300.00 pour chacun des échevins

Il est proposé en amendement par l'échevin L.G. Ferland, secondé par l'échevin Louis Melançon, que les indemnités payables soient comme suit :

* 100.00 pour la venue et

* 300.00 pour chacun des échevins

Le vote est pris sur l'amendement.

Est voté pour l'amendement : les échevins

Ferland, Melançon, Blanchard, Fichera et Fichera

Est voté contre l'amendement : les échevins

Tanguay, Melançon et Fichera

L'amendement est la conséquence déclarée

adoptée et la proposition principale rejetée.

Il est alors proposé par l'échevin L.G. Ferland secondé par l'échevin Louis Melançon, que le règlement no 201 qui vient d'être lu soit adopté. Adopté unanimement.

L'échevin Louis Melançon donne avis de motion qu'il propose à la prochaine séance un règlement pour amender le règlement pour la route du pays.

L'échevin Fichera Tanguay donne avis de motion qu'il propose à la prochaine séance un règlement pour amender le règlement concernant les heures de travail.

Il est proposé par l'échevin Louis Melançon secondé par l'échevin Jean Fichera que la cité de Bonaventure achète de nombreux livres à offrir aux écoliers. "Bonne lecture" en plus de \$250.00, le paiement devant être fait aux livres en trois fois et une garantie écrite de la compagnie pour livre aux enfants.

Il est proposé par l'échevin Fichera Tanguay secondé par l'échevin Louis Melançon que la prochaine séance régulière du conseil soit tenue dans la salle du municipal hôtel de ville. Adopté.

Et la séance est levée

Archieves Royalti
Maire

John J.
Buffie

Le 15 juin 1939

Immédiatement après la séance régulière tenue ce jour, les membres du conseil se réunissent en conseil.

Sont présents : Tous les membres du conseil qui ont assisté à la séance régulière, ainsi que le président de son honneur le Mayor Dr. Arthur Royalti.

Le conseil discute avec les manufacturiers la question de l'évaluation des divers manufacturiers de la cité. Le conseil décide d'adopter le projet soumis par les manufacturiers et de tenir son prochainement sa séance à cet effet qui sera faite par le conseil. L'échevin Fichera Tanguay présidera sa discussion.

Sur proposition de l'échevin Fichera Tanguay, secondé par l'échevin Jean Fichera le conseil recommande l'annulation de la loi, et s'engage comme information officiel pour faire l'évaluation de l'usine de Smithson Trade Iron Co.

Le conseil recommande de payer à Monsieur Raymond Melançon la somme de \$350.00, devant être payée pour le travail qu'il a fait en rapport avec la question d'évaluation des manufacturiers.

Le conseil recommande de demander une somme de \$25.00 à l'inspecteur Pél. le jour de la salle pour une soirée qui l'adette compagnie soit y tenir.

Et la séance est levée

Archieves Royalti
Maire

John J.
Buffie

Le 20 juin 1939

Séance de comité du conseil de la cité de Bonaventure, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, mardi, le 20 juin 1939.

Sont présents Messieurs les échevins Honoré Melançon, Wilfred Blanchard, L.G. Ferland, Jean Fichera sous la présidence de son honneur le Mayor Dr. Arthur Royalti.

Il a agité de la police d'assurance

Masane Steane Dupre	5.10	5
Département des Affaires municipales	10.00	5
Comité d'urbanisme	7.50	5
Scheffler Bank	1.75	5
Journal La Parole	59.95	5
M. Sporkessien	32.00	5
Ernest Dupuis	184.25	5
Lyndelle Fabricque	5.00	5
Prison pénale	7.95	5
Pierre Dubault	594.30	5
S. Turcotte Long	1.00	5
Refuge de l'Ange de la Parole	1.00	5
Philippe Morinville	2.00	5
Mme S. Turcotte	1.50	5
Pharmacie Barbeau	3.35	5
Mme S. Jeanne Madieu	2.50	5
Barbeau & Madieu	2.00	5
G. Boudreau	31.75	5
Garage Royal & Gauthier	31.25	5
Salon L. Boudreau	2.10	5
S. S. Boudreau	90.10	5
S. S. Gauthier	5.95	5
Garage Montplaisir	1.50	5
Garage Boudreau	5.15	5
Garage Royal	5.05	5
S. S. B. S. S. B. S. S.	1.00	5
M. L. Boudreau	2.00	5
John Miller & Co	2.10	5
Comité de l'Église	9.10	5
Ernest & Dupuis	6.30	5
La Maison Michel	315.00	5

Tout approuvé # 8. 142-66

Le règlement concernant le règlement concernant la route du pain subit des permis et des permis de permis.
Le règlement concernant le règlement concernant la route du pain subit des permis et des permis de permis.

Acte est donné d'une lettre de M. S. F. Watkins concernant la réparation à faire au pont de la route.

Il est proposé par l'échevin Edgar Barbeau, secondé par l'échevin Henri Melançon que le conseil autorise la réparation mentionnée dans la lettre de monsieur Watkins, quant aux nouvelles boîtes d'éclairage, la question sera discutée plus tard.

Il est proposé par l'échevin Louis Melançon, secondé par l'échevin Edgar Barbeau que le nom de monsieur Edgar Barbeau soit substitué à celui de monsieur J. B. Montplaisir comme propriétaire de l'immeuble no 245 de la rue St. Adolphe.

Acte est donné d'une lettre de la compagnie Mitchell Canada Power au sujet des lampes de rue.

Il est proposé par l'échevin Edgar Barbeau, secondé par l'échevin Louis Melançon, que la ville s'engage à faire 15 lampes de 500 watts, sur 15 lampes de 1000 watts, la ville de 300 watts qui a été installée sur la rue St. Adolphe, la face de la propriété Turcotte, pour être remplacée par une lampe de 100 watts. Adopté.

Le règlement no 255 concernant le règlement des permis et le nom de rue dans les villages St. Pierre et Ireland subit de certaines additions.

Il est proposé par l'échevin Edgar Barbeau, secondé par l'échevin Louis Melançon que le règlement no 255 qui vient d'être lu soit adopté. Adopté.

Il est proposé par l'échevin J. G. Ireland, secondé par l'échevin M. Alfred Gauthier, que la ville accepte l'offre de monsieur G. Gauthier, qui s'engage à faire la clôture de division entre sa propriété et celle de la ville, comme celle qui a été commencée, la ville s'engageant à payer une somme de \$10.00 à monsieur Gauthier, pour la terre terminée. Adopté.

M. H. Boudreau & Fils déclare qu'il a préparé un rapport sur le conseil de l'administration du conseil de police, et il demande si le conseil desire que ce rapport soit lu séance tenante ou en secret.

Il est proposé par l'échevin Louis Melançon, secondé par l'échevin Edgar Barbeau, que ce rapport soit lu séance tenante. Adopté.

Il la séance est levée

Arthur Royette
Maire

J. J.
4 officiers

La doctrine du Club de Baseball fut part
des difficultés financières qui le menaçaient dans le
moment et qui menaient à compromettre le Club de faire
sa saison. Après étude de la question le comité recomman-
de que le trésorier soit autorisé d'emprunter au Club
de Baseball de Drummondville l'ae. aux sommes de
\$1,000, le Club devant s'engager à rembourser cette
somme comme suit : \$750 le 12 août, \$250 le
14 septembre et \$200 le 12 octobre.

Et la séance est levée.

Arthur Royce
Maire

John J.
Greffier

— Les 11 juillet 1939 —

Séances régulières au Conseil municipal de
la cité de Drummondville tenues aux lieux et heures ordinaires
des séances au Conseil mardi, le 11 juillet 1939, cette
séance étant une séance régulière suivant les dispositions
du règlement de 247.

Sont présents: Messieurs les échevins
Honori Milanson, L. G. Ireland, et Oscar Pelissier, sous la
présidence du bon Homme le Maire Dr. Arthur Royce.

Tout d'abord, le Maire, sous proposition de L. G. Ireland
Honori Milanson, remercie par l'échevin Oscar Pelissier
et la séance est levée.

Arthur Royce
Maire

John J.
Greffier.

— Le 12 juillet 1939 —

Séance du Conseil de la cité de Drummondville
tenue au comité général à la salle du Comité municipal, le
12 juillet 1939.

Sont présents: Messieurs les échevins Honori
Milanson, Oscar Pelissier, L. G. Ireland, l'échevin J. J. Royce,
et Louis Milange, sous la présidence du bon Homme le
Maire Arthur Royce.

Lecture est donnée d'une lettre du Syndicat des
Manouvriers demandant la permission de tenir ses réunions
dans la salle du Hôtel de ville, sous fosse pour mare. Le greffier
est chargé d'aller au secrétaire du Syndicat des Manouvriers
pour lui dire que cette permission est donnée et qu'il devra
s'entendre à ce sujet avec les autres corps et associations
auxquels la cité prête déjà cette salle.

Le comité recommande que M. Roland Tassier
soit autorisé à signer les chèques de la cité à la place de
M. Daniel Giroux, titulaire durant les vacances de ce dernier.

Le comité recommande de payer le compte de
M. Oscar Lefebvre au montant de \$1.00.

Le comité autorise M. Daniel Tassier à prendre
des procédures pour la perception des licences pour les
charcuteries.

Le comité autorise le Maire et le greffier à
signer le contrat entre la cité et Dominion Milk Agency
à L'Ansonburg la pour l'achat d'un système d'égout pour
le prix convenu de \$3000.00.

Le comité recommande le paiement du compte
de M. Raymond Milanson au montant de \$492.00 pour la
préparation d'un rapport concernant les parties de la route
consolidées affectées pour la construction d'égout et de
bâtiments.

Le comité recommande que M. Raymond Mi-
lanson prépare un rapport concernant les parties de la route
consolidées affectées pour la construction de l'égout de la
cité.

Le comité recommande le paiement du compte de
M. Albert Allard au montant de \$150.00.

Le comité charge le greffier d'aller aux gouverne-
ments fédéral et provincial pour demander la contribution
de ces gouvernements aux travaux de la fosse pour mare de
la cité de Drummondville aux échevins de la cité contribu-

Laurent Houde	\$ 32.85	5
De Laval Co.	231.45	5
L. P. Guerinmont	25.31	5
Liguori Air Co.	27.38	5
Pinard & Pinard	70.62	5
J. G. Lafontaine	7.15	5
Mrs. Lafontaine	11.43	5
M. Belliveau & Fils	185.61	5
Fernandine D'Elle	172.45	5
J. G. Laforte	2.13	5
Mrs. Beauchamp	46.00	5
Edith Lefebvre	95.28	5
Luce Houde	6.25	5
Bouchéaux & Bouchéaux	138.12	5
P. Mercier	16.59	5
Demarais & Demontigny	3.00	5
Demummond Crab	31.07	5
J. R. Blanchard & Co	1.44	5
Marie Belliveau	48.16	5
Les Dumas	22.27	5
King, Gervais	7.53	5
John Marier	1107.31	5
Eugénie Libesque	26.50	5
Mrs. Beaulieu	12.73	5
Petite Cairns	37.17	5
Arde des Juges au 2 ^e juil. 39	1014.34	100.00
- - - 5 ^e juil.	1506.52	5
- - - 12 ^e juil.	1167.46	5
Jacques - Marier	10.11	5
Joseph Marier	10.00	5
	\$ 11,650.73	

en dépôt, au la filin:

Bourgeois Allard	0.70	5
M. Belliveau & Fils	5.07	5
J. R. Blanchard & Co	22.20	5
M. Belliveau	4.02	5
Mrs. Guste Farko	6.60	5
Clay Dumas	3.80	5
Joseph Lechambault	6.47	5
Demummond Dumas finally	6.43	5
J. G. Beins	11.05	5
Pinard & Pinard	6.21	5
Les Gervais	23.40	5
Les Boal	8.00	5
Demummond Guste Farko	9.60	5

L. Grolau	\$ 4.25	5
Alain au 4 ^e juil. 39	14.00	5
- - - 7 ^e -	74.00	5
La Maison Michel	6.00	5

Total des comptes: \$ 11,873.73

Adopté.

Il est proposé par l'échevin Louis Meloy, secondé par l'échevin Robert Leduc, que le président du conseil de ville soit autorisé de rendre la chevalerie pour la faire qu'il puisse obtenir. Adopté.

Lecture est donnée des opinions écrites du Bureau légal de la cité au sujet de la taxe à être imposée aux les dérivés de M. J. B. Montplaisir, dans le quartier Nord, et aux les refus de la compagnie Dominion Bell D'après de payer la taxe spéciale imposée pour l'égout de la rue Dorval.

Le conseil accepte les dites opinions légales et donne en particulier instructions aux dérivés de la cité d'engager de la compagnie Dominion Bell D'après le paiement de la taxe pour les égouts. Adopté.

L'échevin Louis Meloy, secondé par le motion qu'il propose à la prochaine séance un règlement pour la zone. Instructif d'une manière.

L'échevin Louis Meloy, secondé par le motion qu'il propose à la prochaine séance un règlement pour faire la réévaluation des manufactures.

L'échevin Félix Tanguay, secondé par le motion qu'il propose à la prochaine séance un règlement pour l'entretien des branches, humectées, etc.

L'échevin Félix Tanguay, secondé par le motion qu'il propose à la prochaine séance un règlement pour abaisser les limites des quartiers.

Le conseil donne connaissance au conseil d'une plainte de Eagle Council Co. concernant son évaluation. Le conseil reconnaît que l'évaluation de Eagle Council Co. doit être rétablie au même montant que celui de 1937, et comme la décision du conseil verbal du 8 décembre 1937 a été annulée, il est proposé par l'échevin Félix Tanguay, secondé par l'échevin Louis Meloy, que cette erreur soit corrigée et que l'évaluation de Eagle Council Co. soit pour au total de \$ 22,000.00 pour les terrains et les bâtiments comme le conseil l'avait alors décidé. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Félix Tanguay, secondé par l'échevin Robert Leduc que un comité de publicité soit formé composé de Mrs. Beauchamp, de Mrs. et de M. Marier.

Le 25 juillet 1939

Séance régulière du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, mardi, le 25 juillet 1939, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no 247.

Sont présents: Messieurs les échevins Honoré Melançon, L. G. Berland, H. F. Blanchard, Oscar Béliveau, Sébastien Loring, Robert Lefebvre et Louis Méthayer, sous la présidence de Monsieur le Maire Arthur Rogette.

Le greffier comme lecture des lois concernant la présidence ensemble et des certificats constatant ou signifiant à tous les membres du conseil.

Lecture est donnée au procès verbal de la séance précédente tenue le 4 juillet 1939, et il est en conséquence par l'échevin Rob. Lefebvre, secondé par l'échevin Honoré Melançon, que ces minutes soient approuvées et signées. *Accepté.*

Il est proposé par l'échevin Louis Méthayer, secondé par l'échevin H. F. Blanchard, que les comptes suivants soient approuvés et le décaissement autorisé à les payer, savoir:

Par J. G. Carachi	103.53	¢
Impartial B. B.	55.75	¢
Chap. Philippe	12.76	¢
Archimède Drummond	2.75	¢
Fernand Drummondville	23.35	¢
J. F. Dumblay	3.75	¢
John Muller & Fils	6.25	¢
J. G. Gosselin	4439.99	¢
René Engineering Co.	2.49	¢
Julien Lamer	2.39	¢
André Côté & Fils	1.21	¢
L. G. Blanchard	18.10	¢
L. G. Charvé	4.74	¢
V. G. Rioux	5.71	¢
André Côté & Fils	14.53	¢
Trangé Mondplaine	11.80	¢
Arrest Lamer	32.19	¢
John Lamer & Fils	45.40	10.75
Gilet de pluie (diverses personnes)	234.31	¢
Joseph Lefebvre	1.72	¢
Almaire J. J. J.	4.75	¢
Drummond Côté & Fils	1.05	¢
Guyette Lefebvre	214.10	¢

Joseph Rogette	\$32.75	¢
Drummond & Fils	5	¢
	\$325.97	
	1037.88	f

Liens de paye du 13 juillet 39

Total: 16329.95

Accepté.

Lecture est donnée de la lettre de M. Émile Barin et de l'Honorable Ministre des Affaires municipales concernant l'approbation des règlements no 247.

La lettre de M. J. D. Montplaisir concernant le paiement de taxes aux certains terrains situés dans le quartier Nord est lue et les tables, pour être.

Lecture est donnée de la lettre de M. Duroc concernant M. André Lefebvre et M. Henri Jacques qui demandent l'avis de la Municipalité de Saint-Jacques. La demande de M. Duroc est refusée.

La demande de M. Lefebvre, concernant pour l'avis le paiement du passage de sa famille à Gaspé, est refusée.

Lecture est donnée d'une lettre circulaire accompagnant une lettre écrite par M. M. L. Lefebvre.

Il est proposé par l'échevin Rob. Lefebvre, secondé par l'échevin Oscar Béliveau, que une délégation du conseil composée de Monsieur le Maire et de deux échevins se rende à Ottawa pour remettre les représentations du conseil au rapport avec la lettre de M. Lefebvre datée du 24 juillet. *Accepté.*

Le greffier est chargé d'écrire à M. Lefebvre, Président du Comité, pour demander les formules nécessaires pour établir une relation de services aux résidents.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Donald Rougeon demandant la réfection d'une partie du trottoir au face de son nouveau garage, sur la rue Pallanée. Il est proposé par l'échevin Louis Méthayer, secondé par l'échevin Rob. Lefebvre, qu'une somme de \$20.00 soit affectée pour ces travaux de réfection, M. Rougeon devant payer l'excédent, si les travaux coûtent plus que \$20.00. *Accepté.*

La requête de M. Lefebvre demandant au conseil une subvention de \$75.00 est refusée pour être à une autre séance.

Il est proposé par l'échevin Rob. Lefebvre, secondé par l'échevin Louis Méthayer, que ce conseil offre à M. et Mme Joseph Barin une plus grande sympathie dans le sens que les fêter par la mort de Mme M. Rollin Duroc. *Accepté.*

Il est proposé par l'échevin Oscar Béliveau, secondé par l'échevin Honoré Melançon, que ce conseil offre aux meilleurs soudeurs de l'industrie et ses résidents sympathiques aux joies de Drummondville mariés à Montclair, dimanche,

le 23 juillet. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Louis Milroy, secondé par l'échevin Robert Lachapelle, que le greffier de la cité soit chargé de signer et de remettre à M. Joseph Boquet, ancien chef de police de la cité, une lettre de recommandation dans les termes suivants.

M. Joseph Boquet a été pendant quinze (15) ans chef de police de la cité de Drummondville. Pendant cette période, il a été employé aux services de la cité une grande activité et il a démontré d'excellentes qualités comme officier et comme chef de police; il a rendu ainsi à la ville de Drummondville de nombreux services et il a été à l'origine de nombreuses améliorations. Pendant ses plusieurs années M. Boquet a été comme chef de la brigade des pompiers qui a été dirigée avec habileté et avec succès.

Le vote est pris sur cette proposition:

Outr voté pour: Les échevins Milroy, Lachapelle et Blanchard.

Outr voté contre: Les échevins Ireland, Milne, Pelletier et Tanguay.

La proposition est donc déclarée rejetée.

L'échevin Louis Milroy propose au conseil de motion qu'il soit proposé à la prochaine séance un règlement pour organiser la course des courses.

Il est proposé par l'échevin Hon. Milne, secondé par l'échevin Alf. Blanchard, qu'une demande soit faite à la Commission Municipale des Travaux pour obtenir une augmentation d'emprunt de une somme de \$10,000.00 de la Banque de Montréal, en attendant la vente des déblais de la cité, à être terminés vers l'automne du règlement de 1904. Adopté.

Les projets de règlements suivants subissent leurs premières et dernières lectures:

Règlement concernant la construction d'un marché.

Règlement fixant l'évaluation des manufactures.

Règlement concernant l'amélioration des bouches d'égout.

Règlement changeant la limite des quartiers.

Le greffier est chargé de transmettre au directeur de la cité une copie certifiée des dernières listes électorales municipales, le plus tôt possible.

Il est proposé par l'échevin Ed. Tanguay, secondé par l'échevin H. Milne, qu'une somme de \$10.00 par semaine soit payée à la D. O. G. pour assurer la surveillance des baigneurs en ville et aux plages dans le village de Hennings Falls, jusqu'à nouvel ordre du conseil. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Ed. Tanguay, secondé par l'échevin Hon. Pelletier, que l'ingénieur de la cité soit autorisé à faire faire quatre (4) cadastres, pris

d'Hennings Falls, pour permettre aux baigneurs de se débarrasser. Adopté.

Il est proposé par l'échevin L. G. Ireland, secondé par l'échevin Louis Milroy, qu'une demande soit faite à la compagnie Southern Canada d'indiquer les baigneurs au avant des chutes Hennings aux ces propositions. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Hon. Pelletier, secondé par l'échevin Alf. Blanchard, qu'une demande soit faite à la compagnie d'industrial de Drummondville de donner des renseignements de la cité de nous de tout travail employé qui sera à l'avenir engagé dans les industries de la cité, pour que le conseil puisse faire plus enquête sur chaque cas, mais n'est pas citoyen de Drummondville et n'est pas à la disposition. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Ed. Tanguay, secondé par l'échevin Hon. Milne, qu'une demande soit faite à Southern Canada pour et à Drummondville Cotton Co. pour avoir des baux de terre en face de Drummond Alf. Co. et pour de la rue des Marchés terrain adjacents à l'école des Thérèses. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Hon. Milne, secondé par l'échevin Alf. Blanchard, que les divers comptes des fournisseurs de la cité soient produits avant le 10 de chaque mois, et que ces comptes soient soumis au conseil pour approbation à la prochaine séance régulière tenue dans le mois. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Ed. Tanguay, secondé par l'échevin Hon. Milne, que l'échevin Robert Lachapelle soit nommé maire suppléant pour la prochaine séance. Adopté.

Et la séance est levée.

Alfred Rayth
Maire

John J. J.
Greffier

le canal d'égout sur la rue Du Moulin entre la
rue Belenut et la rivière St François
Et le sursis est bon.

Arthur Roppe

Maire

John Jones

4 copies

Le 2 août 1939

Leurs au conseil de la cité de Drummondville,
réunis en conseil général, tenue aux lieux et heures ordinaires
des séances de ce conseil, mercredi, le 2 août 1939.

Sont présents Messieurs les citoyens J. B.
Ferland, Honoré Melanson, Oscar Pelletier, Robert
Lévesque et Louis Meloy, ainsi que la présence de leur
Honnorable le Mayor R. Arthur Roppe.

Il est proposé par l'échevin Louis Meloy,
secondé par l'échevin Robert Lévesque, qu'une demande
soit faite au Ministère du Pêche demandant qu'on profite
du fait que des travaux sont actuellement faits, à
l'entrée du port de Drummondville, pour réduire le mur
de protection construit par le gouvernement fédéral, de deux
pieds, de façon à procurer l'usage de l'entonnoir baignant
le mur.

L'ingénieur de la cité fait rapport concernant
les droits de passage nécessaires pour l'établissement
d'une ligne de transmission au filée.

Le conseil recommande d'acheter pour \$35.00
le droit de passage sur la propriété de sonseigneur d'après
l'annuaire No 1-5 de la section pour la laquelle c'est, et
d'acheter le terrain 1-5 pour le prix de \$40.00 de la
successeur Poirier.

Le conseil recommande que les contrats
notaires soient passés avec les intéressés et que le maire
et le greffier soient autorisés de signer les contrats.

Le conseil recommande que le maire et
le greffier soient autorisés de signer avec l'architecte
Poirier le contrat pour la construction de cette
ligne de transmission au prix de \$2,500.00.

Le conseil recommande que l'ensemble
de 16 1/2 soit accordé à messieurs Melanson et Ferland

pour le paiement des taxes sur leurs terrains non subdi-
visés en lots ou en culture.

Le conseil recommande de payer la somme de \$10.00
pour dommages à M. D. Mc Connell, pour un accident
d'automobile.

Un projet d'assurance de groupe pour les employés
permanents de la cité est soumis par M. Ovide Piquin, agent
de la Sun Life Co.

Le conseil recommande ce projet et si les employés
acceptent, la cité acceptera de payer un tiers de contribution
au montant de \$100.00 par année.

Le conseil prend connaissance d'une requête
au sujet de la plage des Chutes-Hennings. Vu la saison
avancée, le conseil ne prend aucune décision à ce sujet
Et le sursis est bon.

Arthur Roppe

Maire

John Jones

4 copies

Le 8 août 1939

Leurs régionales du conseil municipal de la cité
de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires
des séances de ce conseil, mardi, le 8 août 1939, cette
séance étant une séance régulière suivant les dispositions
du règlement no 247.

Sont présents Messieurs les citoyens Honoré
Melanson, Wilfrid Blanchard, Oscar Pelletier, Pelletier
Bourque, J. B. Ferland, Robert Lévesque et Louis Meloy
ainsi que la présence de leur Honorable le maire R.
Arthur Roppe.

Le greffier donne lecture de l'avis concernant
la prochaine assemblée ainsi que du certificat invitant
à la réorganisation à l'ère le dimanche du conseil.

Lecture est donnée du procès verbal de la séance
du 25 juillet 1939 et le procès verbal est approuvé et signé.

Le conseil est alors tenu des minutes des
séances de conseil tenues les 25, 27 juillet et le 2
août. Il est proposé par l'échevin Honoré Melanson,
secondé par l'échevin J. B. Ferland que les minutes
soient approuvées et signées. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Pelletier

Invoqué accordé par l'échevin Honoré Melançon que la
 somme de la dette de l'arrondissement de Paul au 1^{er} août
 1934, soient approuvée et le leonisme autorisé à la payer, avec

Dr. J. Marchessault	49.95
Ammanon & Rivest	15.95
Belin & Fournier	15.00
Ammanon & Rivest	45.00
Belin & Fournier	5.00
W. Elford & Rivest	10.00
Walter & Rivest	7.00
Walter & Rivest	13.00
Belin & Fournier	55.94
Boyer & Fournier	4.95
Boyer & Fournier	36.00
J. L. Champagne	23.93
Philippe Boivin	47.00
W. Elford & Rivest	19.00
Boyer & Fournier	11.94
Belin & Fournier	13.60
J. L. Champagne	34.00
Boyer & Fournier	10.00
Walter & Rivest (dépense au total)	62.50
Walter & Rivest (dépense)	1.50

Total \$378.25 approuvé

Commissaire qui le sur de l'arrondissement qui ont été effectués
 à l'égard du terrain du bureau de poste sont à la disposition
 et la police l'arrondissement des trottoirs comme il doit
 être fait.

Commissaire que la cité a fait des dépenses considérables
 pour améliorer la rue Saint.

Commissaire que plusieurs particuliers ont été
 pratiquement une ligne de trottoir pour permettre l'élargisse-
 ment de la dite rue.

Commissaire qu'il est raisonnable dans la circonstance
 de demander au gouvernement d'aider pour se faire à
 l'amélioration de la rue Saint.
 Il est permis par l'échevin Honoré Melançon, secondé
 par l'échevin Louis Méthé, qu'une demande soit faite
 au Ministère des Travaux Publics pour que la "rue
 plus haut mentionnée" soit élevée de façon que sa base
 soit en ligne avec la rue extérieure du magasin de l'échevin
 adopté.

Il est permis par l'échevin Louis Méthé, secondé
 par l'échevin Honoré Melançon, qu'il soit permis au
 Comité local d'installer un panneau réclame pour l'usage

affiche de sous-sol au fond du terrain de stationnement
 au 1^{er} 2^e 3^e, à l'usage d'avis publics à la direction du conseil.
 Adopté. L'échevin Honoré Melançon, secondé.

Il est permis par l'échevin Louis Méthé, secondé
 par l'échevin Louis Méthé, que la résolution adoptée à l'usage
 pour le conseil municipal au mois de 10 mars 1934 concernant
 l'approvisionnement d'une partie du terrain du Dr. Boyette soit
 modifiée en substituant la somme de \$49.00 à la place du
 chiffre de \$191.21 dans la dite résolution. Adopté.

Il est permis par l'échevin Honoré Melançon, secondé
 par l'échevin Louis Méthé, que le maire et le conseil soient
 autorisés à signer une lettre promettant au montant de \$100,000.00
 payable à l'usage de la Banque de Montréal, au
 nom de la cité de Drummondville, la dite somme soit autorisée
 de la Commission municipale de l'usage. Adopté.

Il est permis par l'échevin Louis Méthé, secondé
 par l'échevin Louis Méthé, que le conseil adopte la
 somme de \$11,500 payable à la Corporation
 de l'arrondissement pour la somme des dépenses faites
 au point de la rue Saint.

Il est permis par l'échevin Louis Méthé, secondé
 par l'échevin Louis Méthé, que le conseil adopte la
 somme de \$11,500 payable à la Corporation
 de l'arrondissement pour la somme des dépenses faites
 au point de la rue Saint.

Il est permis par l'échevin Louis Méthé, secondé
 par l'échevin Louis Méthé, que le conseil adopte la
 somme de \$11,500 payable à la Corporation
 de l'arrondissement pour la somme des dépenses faites
 au point de la rue Saint.

Il est permis par l'échevin Louis Méthé, secondé
 par l'échevin Louis Méthé, que le conseil adopte la
 somme de \$11,500 payable à la Corporation
 de l'arrondissement pour la somme des dépenses faites
 au point de la rue Saint.

Il est permis par l'échevin Louis Méthé, secondé
 par l'échevin Louis Méthé, que le conseil adopte la
 somme de \$11,500 payable à la Corporation
 de l'arrondissement pour la somme des dépenses faites
 au point de la rue Saint.

Il est permis par l'échevin Louis Méthé, secondé
 par l'échevin Louis Méthé, que le conseil adopte la
 somme de \$11,500 payable à la Corporation
 de l'arrondissement pour la somme des dépenses faites
 au point de la rue Saint.

Fraser & Neave Ltd	2.35 £
Schaeffer & Neithers	5.96 £
Fraser & Neave	18.86 £
Leith & Fraser	32.50 £
L. Philippe & Neithers	27.00 £
La France de Nouvelle	315.00 £
Metzger & Neithers	38.40 £
West & Neithers	71.00 £
Julien & Neithers	20.30 £
L. Neithers	1.05 £
Neithers & Neithers	24.97 £
La Neithers	120.22 £
L. & Neithers	18.20 £
Neithers & Neithers	15.25 £
Neithers & Neithers	20.83 £
L. Neithers & Neithers	5.50 £
Neithers & Neithers	4.20 £
L. Neithers	7.10 £
Neithers & Neithers	24.74 £
Neithers & Neithers	14.00 £
Neithers & Neithers	53.00 £
Neithers & Neithers	27.30 £
Neithers & Neithers	25.00 £
Neithers & Neithers	20.99 £
L. Neithers	274.90 £
L. Neithers	1.50 £
L. Neithers & Neithers	28.60 £
Neithers & Neithers	25.11 £
L. Neithers	58.00 £
Schaeffer & Neithers	1.24 £
Neithers & Neithers	10.00 £
Neithers & Neithers	1,373.39 £
Neithers & Neithers	32.40 £
Neithers & Neithers	28.00 £
Neithers & Neithers	123.50 £
Neithers & Neithers	150.00 £
Neithers & Neithers	72.00 £
Neithers & Neithers	72.30 £
Neithers & Neithers	150.00 £
Neithers & Neithers	2.45 £
Neithers & Neithers	11.20 £
Neithers & Neithers	114.50 £
Neithers & Neithers	10.00 £
Neithers & Neithers	2.04 £
Neithers & Neithers	59.70 £

Neithers & Neithers	3.70 £
Neithers & Neithers	150.33 £
Neithers & Neithers	1.18 £
Neithers & Neithers	153.90 £
Neithers & Neithers	2.40 £
Neithers & Neithers	1,531.92 £
Neithers & Neithers	2,901.63 £
Neithers & Neithers	2,411.94 £
Neithers & Neithers	2,272.70 £
Neithers & Neithers	41.05 £
Neithers & Neithers	43.88 £
Neithers & Neithers	10.50 £
Neithers & Neithers	11.55 £
Neithers & Neithers	11.09 £
Neithers & Neithers	161.51 £
Neithers & Neithers	5.05 £
Neithers & Neithers	2.40 £
Neithers & Neithers	75.00 £
Neithers & Neithers	3.25 £
Neithers & Neithers	72.90 £
Neithers & Neithers	190.90 £
Neithers & Neithers	274.00 £
Neithers & Neithers	0.20 £
Neithers & Neithers	11.25 £
Neithers & Neithers	45.14 £

Total 15,844.72

Après, L'ancien Louis Neithers est devenu un grand qui concerne les comptes pour les causes faites par la dépendance de la police, déclarant que ces causes ont été faites en faveur des amis de la police.

Le premier dans l'ordre d'une requête d'un grand nombre de propriétaires de villages et de l'épave.

Il est proposé par l'ancien L. G. Ireland, secondé par l'ancien L. Neithers, que l'ancien soit chargé de faire un plan et un plan de l'épave d'épave et de la protection contre la feu dans les villages et l'épave et l'épave.

Il est proposé par l'ancien Louis Neithers secondé par l'ancien Robert Ireland, que l'ancien soit autorisé de s'entendre avec les entrepreneurs de l'épave à l'épave par la police de la feu dans les villages et l'épave et l'épave pour que la police soit fait avec une équipe suffisante pour la ville, à l'épave et l'épave par la ville, et que

British American Oil Co. ont voté de ne pas signer
à l'avenir any treaty avec la cte. Adopté.

Le trésorier reçoit instructions de passer la
perception du tassa des agents étrangers et des propriétaires
de taxi.

Lettre est donnée d'une lettre de monsieur Paul
Bartus, médecin hygiéniste, en rapport avec la propriété
de monsieur L. G. Lambert, sur la rue St. George. Le greffier
reçoit instructions d'envoyer à monsieur Lambert une copie
de la lettre du Docteur Bartus, et de lui donner avis de
faire les réparations exigées.

Le greffier donne lecture de la réclamation
de monsieur Brant Bourchelle, au montant de \$32.00
comme dommages pour collision avec l'automobile de la
police. Cette réclamation devra être transmise à la
commission d'enquête.

Il est proposé par l'échevin Louis Melançon,
secondé par l'échevin Honoré Melançon, que la réclamation
pour dommages de monsieur Pelée Frobout, au montant
de \$6.50, soit acceptée, et le trésorier autorisé à la
payer. Adopté. L'échevin L. G. Frelaud dissident.

Il est proposé par l'échevin L. G. Frelaud, secondé
par l'échevin Honoré Melançon que la réclamation émise
de faire la rde d'indemnité devant être cette année inscrite
à la section 1, sous l'entente et l'empire Roy.

Il est proposé par l'échevin Robert Heles, secondé
par l'échevin César Pelissier, que monsieur François Borden
soit nommé à la place de monsieur L. G. Frelaud.

La rde est puis comme suit:

Pour l'amendement de l'échevin Heles, l'échevin
et l'empire Roy.

Contre l'amendement de l'échevin Melançon, Frelaud,
Blanchard et Melançon.

L'amendement est en conséquence rejeté et
la proposition municipale adoptée par unanimité.

Ferdinand Frelaud l'empire Roy devant sous échelle
de paiement à faire sa preuve de dette. Il est proposé
par l'échevin F. Frelaud l'empire Roy, secondé par l'échevin
Louis Melançon que l'échelle de service de dette soit adoptée
et que le greffier adresse des copies de cette échelle de
paiement à l'échevin, et par l'échevin la somme de
\$1,000.00 comme étant la somme que la municipalité
devra payer pour la mise de septembre. Adopté.

Lettre est donnée d'une lettre de l'archevêque
Canard pour la réclamation de la municipalité d'une somme.

relève à l'avis de filtration. Après discussion, il est proposé
par l'échevin Louis Melançon, secondé par l'échevin Honoré Melançon
que la nouvelle ligne de l'assainissement soit élevée à la nouvelle station
actuelle. Adopté.

Il est proposé par l'échevin F. Frelaud l'empire Roy, secondé par
l'échevin César Pelissier qu'une demande soit faite à la Municipalité
Anglo du Canada pour demander les services de l'inspecteur
Anglo pour quelques jours à l'arrondissement pour servir le
conseil concernant l'organisation du corps de police. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Honoré Melançon, secondé
par l'échevin F. Frelaud l'empire Roy, que le 9 septembre 1939, jour de
la fête du Travail, soit déclaré fête légale. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Honoré Melançon, secondé
par l'échevin Robert Heles, que le greffier soit chargé de demander
des commissions pour la vente des licences d'être emmenés
sur l'attelage au règlement de \$0.40. Adopté.

Le greffier donne lecture d'une réclamation sur
montant de \$4.50 faite par monsieur Brant Bourchelle,
pour accident au pont du 5ème rang.

Après discussion, il est proposé par l'échevin
Louis Melançon, secondé par l'échevin Robert Heles que la cité
paye à monsieur Bourchelle la moitié de sa réclamation,
pourvu que monsieur Bourchelle donne à la cité sous quittance
exempte de toutes réclamations, monsieur Bourchelle devant
à l'échevin de la municipalité du bailli de l'archevêque Borden,
à l'échevin Honoré Melançon le paiement de la balance qu'il réclame.
Adopté.

Il est proposé par l'échevin Louis Melançon,
secondé par l'échevin L. G. Frelaud, que le projet de règlement
concernant la limite des quatuorze soit ajourné à l'assemblée
suivante. Adopté.

Le greffier donne lecture d'une lettre de la
Société des Propriétaires de l'île du 10 août, demandant au
conseil de ne pas renouveler l'engagement de monsieur
Honoré Melançon comme inspecteur de la cité.

Il est proposé par l'échevin Honoré Melançon, secondé
par l'échevin F. Frelaud l'empire Roy, que le conseil et le greffier
soient autorisés à signer la lettre à l'échevin de la
cité de l'arrondissement et monsieur F. Frelaud l'empire Roy,
pour l'achat d'une licence de l'archevêque au prix maximum de
\$1,500.00 pour l'arrondissement de la rue St. George. Adopté.

Il est proposé par l'échevin L. G. Frelaud, secondé
par l'échevin Honoré Melançon, que le conseil se réunisse
à mardi, le 29 août 1939. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Louis Bélanger, secondé par l'échevin Alfred Blanchette que l'ingénieur soit autorisé à faire les travaux nécessaires pour permettre à trois endroits différents dans le quartier Nord, la seconde partie de la rivière des pompes à incendier, afin de donner une protection contre le feu dans ces sections de la cité. *Approuvé.*

Le projet de règlement concernant les limites des
quartiers est présenté de nouveau devant le conseil. Après
discussion, l'étude de ce règlement est de nouveau ajournée
à la prochaine séance.

Il est proposé par l'échevin E. L. Louigny, secondé par l'échevin Louis Hétu, que le salaire des constables Gidi, Jacques et Giguère soit porté à \$25.00 par semaine. Le vote est pris sur cette question.

Agit-elle pour la proposition, les échevins
Louriguy et Mélayet.

Ont voté contre la proposition: les sieurs
Lévesque, Ferland, Leclair, Blanchard et Pélissier, disa-
nt qu'ils veulent attendre la réorganisation des corps
de police avant de déterminer les augmentations de salaires
qui peuvent être faites.

Il est proposé par l'échevin Rob. Corriveau
secondé par l'échevin Rob. Giesler, que le salaire de M.
Emile Corriveau, employé au bureau des trésoriers, soit
porté à \$18.00 par semaine. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Louis Delayer, secondé par l'échevin Ed. Sauvignez, que le règlement concernant une évaluation des pour les manufactures soit soumis à l'approbation des échevins dans une représentation à bulletin secret, le 23 septembre 1937. Adopté.

Remarquez J. E. Piquet ne présente devant les
cancres ni sujet d'une inflammation qui le prendrait avant
la cécité pour une source de l'51-36, pour des images qui le
prennent les yeux et les cancrs par des inondations dans la
cave de son cerveau, inondations qui le débilitent à un point
insupportable. Le greffier fait rapport que le v. v. a reçu récem-
ment de cette inflammation, et qu'il soigne par les v. v.

Le conseil décide de demander une opinion légale à Messrs G. Ringuet et Biron-Poussard, au sujet de la responsabilité de la cide.

Il est proposé par l'écuyer Ed. Lurigny,
second par l'écuyer Armand Cellier, que l'ingénieur soit
autorisé de faire un raccordement d'égout avec les égouts de
24 pouces entre les rues Break et Lindsay sur la rue St.

Beaumont pour éviter si possible les inondations causées par l'égout de la rue Brock. Adopté.

Il est proposé par l'archiviste Ed. Tanguay,
reconnu par l'archiviste Roch Gosselin qu'il imagine soit
autantes à miter les ruis Brumaire, au nord-ouest de
la rue St Edouard, et s'y faire passer 4 songes de grande.
Anaph.

Il est proposé par l'échevin Rob. Grelais, secondé par l'échevin L. G. Bertrand, que la cité paye pour l'entretien des logements sociaux appartenant à la cité. Adopté.
Et la séance est levée.

Arthur R. R. R.
Main

James J. Greffier.

Après la séance régulière tenue ce jour, les membres
du Comité siègent au comité.

Sont présents: tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de son Honneur le Maire Arthur Lapelle.

Le comiti recommande qu'il ne soit pas chargé
de liasses aux promoteurs de la dernière séance de l'année.

La comité recommande que les logers de Meunier, Etie Brouseau et Léon Deneux, pour le mois de septembre, soient payés au prix de \$18.00 chacun.

Et la séance est levée.

Archeus Rhyth
maire

James Griffin
Griffin

Le 5 septembre 1939

Bonne régularité des Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, 5 septembre, 1939, cette séance aboutit une séance régulière suivant les dispositions des règlements de 247.

Sont présents: Messieurs les Echevins Wilfrid Blanchard, L. G. Garland, Oscar Pelissier, Echevins Tourigny Robert, Lefebvre Louis, Mitayer, sous la présidence de Louis Roumeau le Maire Arthur Rajotte.

Le greffier donne lecture de la liste convoquant la présente assemblée et des certificats constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les minutes de la séance régulière tenue le 29 août 1939 sont lues, approuvées et signées. Lecture est aussi donnée de la séance du conseil tenue le 29 août 1939, et il est proposé par l'échevin Louis Mitayer, secondé par l'échevin Robert Lefebvre, que ce rapport soit approuvé et signé. Adopté.

Le trésorier reçoit instructions de verser les sommes chargées à M. G. Lorrain, comme photographe.

Il est proposé par l'échevin Louis Mitayer, secondé par l'échevin Wilfrid Blanchard, que les droits de Drummondville achetés de M. Bruce Thibault, à Pierreville, les articles mentionnés sur la liste produite au conseil, au montant total de \$697.45 soient réglés immédiatement par le règlement de 254. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Echevins Tourigny, secondé par l'échevin Louis Mitayer, que les dépenses ont autorisées des fonds de cette cité le long du chemin longeant le pont de St. Champlain St. Leo, aux frais de cette compagnie. Adopté.

Le greffier donne lecture de la lettre de démission de M. Thomas Marinette comme éditeur. Il est proposé par l'échevin Echevins Tourigny, secondé par l'échevin Robert Lefebvre, que cette démission soit acceptée aux termes mentionnés dans la lettre de M. Marinette, à savoir que M. Marinette pourra quitter ses bureaux le 5 septembre et recevoir son salaire jusqu'au 1^{er} octobre. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Echevins Tourigny, secondé par l'échevin Oscar Pelissier qu'une opinion légale soit demandée à Messieurs Gaston Ringuet et Antoine Béron, sur la légalité du règlement concernant la

municipalisation des égouts. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Echevins Tourigny, secondé par l'échevin Robert Lefebvre que les conseils acceptent l'échelle de distributions des secours directs proposée dans la lettre de M. M. L. Guimond, et que les conseils fixent \$1,500.00 l'échelle des secours directs pour le mois de septembre. Adopté.

Considérant que le gouvernement du Canada propose des crédits d'importation au Canada une participation active et considérable dans les guerres européennes qui vient d'être déclarées;

Considérant que dans nos députés de la province de Québec ont nouvellement promis qu'il n'y aura pas de conscription, mais que le Canada ne participerait plus à des guerres en dehors de ses frontières;

Considérant que le Canada ne peut supporter les frais d'une participation considérable à cette nouvelle guerre, sans ruiner complètement ses finances;

Considérant que notre pays n'a rien en sa possession aux causes de la présente guerre, et qu'il n'a le droit d'adopter les mêmes attitudes de neutralité qui est adoptée par l'Irlande;

Considérant que la présente proposition n'a pas de mandat pour l'ensemble du pays dans une guerre ou nous sommes nous-mêmes indirectement impliqués dans une guerre et la part de nos députés une décision injuste et clairement à l'encontre des promesses formelles qui ont été faites en 1915 à l'électorat du pays et de la province;

Il est proposé par l'échevin Echevins Tourigny, secondé par l'échevin Robert Lefebvre, que le conseil de la cité de Drummondville, traduisant les sentiments de toute la population, demande immédiatement à M. Wilfrid Côté, député fédéral des comités de Drummondville, et à tous les députés de la province de Québec à Ottawa, des députés de toutes les provinces impliquant participation au Canada à la présente guerre; que le conseil traduise l'opinion de nos populations à tous niveaux de ce genre, non seulement de conscription, mais de participation, sachant bien que la conscription sera une autre nécessité de notre participation comme ce fut le cas dans la guerre de 1914-1918. Adopté.

L'échevin Echevins Tourigny donne avis des motions qu'il propose à la prochaine séance un règlement autorisant certains travaux publics.

Le conseil ajourne à une autre séance les décisions liées au règlement concernant la loi sur les guerres.

Est proposé par l'échevin Robert Leclair, secondé par l'échevin Louis Michayer, que le Conseil s'ajourne à jeudi, le 7 septembre 1939. Adopté.
Et la séance est levée.

Arthur Bayle
Maire

Jonas Juss
Greffier

— Le 5 septembre 1939 —

Immédiatement après la séance régulière tenue ce jour, les membres du Conseil se réunissent en Comité.

Sont présents, sous la présidence qui vient d'être exercée à la séance régulière, sous la présidence de son Honneur le Maire Arthur Bayle.

Le Comité recommande qu'une somme de \$ 225.00 soit chargée à la Municipalité d'Opton pour les services rendus par le camion à incendie et les pompes de la cité de Drummondville, le 5 septembre 1939, à la demande du maire d'Opton.

Le Comité recommande que le Conseil soit autorisé à accepter cette somme de \$ 225.00 conformément au règlement de l'Union de St. Anne René.

Le Comité recommande qu'une pension soit installée pour ex l'échevin M. Thivier, sur la rue Tremblay, à l'endroit indiqué par l'échevin Robert Leclair.

Le Comité recommande que les loyers suivants soient payés pour le mois de septembre:

Charles Bourdieu	chez Antoine Montplaisir
Armand St. Cyr	chez E. Lambert
Yvelin Ducharme	chez Cyrille Maynard
Yves Dignault	
Georges Gélard	chez Antoine Brien
Gabriel Desrosiers	chez Gab. LeBlanc

Et la séance est levée.

Arthur Bayle
Maire

Jonas Juss
Greffier

— Le 7 septembre 1939 —

Séance régulière du Conseil de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil, jeudi, le 7 septembre 1939, cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 7 septembre 1939.

Sont présents: Messieurs les échevins H. Blanchard, Armand Pelissier, Félix Tourigny, et Louis Michayer, sous la présidence de son Honneur le Maire Arthur Bayle.

Le projet de règlement pour autoriser l'acquisition de certains terrains publics sous la cité de Drummondville a été présenté et discuté.

Est proposé par l'échevin Louis Michayer, secondé par l'échevin H. Blanchard que le Conseil s'ajourne à mardi, le 12 septembre 1939. Adopté.

Et la séance est levée.

Arthur Bayle
Maire

Jonas Juss
Greffier

— Le 12 septembre 1939 —

Séance régulière du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 12 septembre 1939, cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 7 septembre 1939.

Sont présents: Messieurs les échevins H. Blanchard, L. G. Fortin, H. Blanchard, Armand Pelissier, Félix Tourigny, Robert Leclair et Louis Michayer, sous la présidence de son Honneur le Maire Arthur Bayle.

Les minutes des séances régulières tenues les 5 et 7 septembre 1939 sont lues, approuvées et signées.

Le bureau est tenu de suite des procès-verbaux de la séance du conseil tenue le 5 septembre 1939, et il est proposé par l'échevin H. Blanchard, secondé par l'échevin Henri Hétu, que ce rapport soit approuvé et adopté.

Le règlement de 261 autorisant l'exécution de certaines travaux publics et un emprunt au montant de 65,000 fr. pour en payer le coût a été voté par les échevins.

Il est proposé par l'échevin L. G. Garland, secondé par l'échevin Robert Collet, que le règlement de 261 qui vient d'être lu soit adopté. Adopté.

Les documents de la mairie pour la séance tenue le 24 et 30 septembre 1939, au bureau du greffier de la cité.

Le greffier donne lecture des communications pour la fourniture des charbons à la cité.

Il est proposé par l'échevin F. B. Carrière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que la commande pour la fourniture des charbons soit répartie comme suit:

Deumondville Des Co.	30 tonnes à 912.35 pour l'édifice municipal
Deumondville Des Co.	65 " à 91.50 pour l'édifice municipal
Dr R. Blanchard & Co.	18 " à 91.50 pour la mairie

Adopté.

Le bureau est tenu d'une lettre de M. Louis-Philippe Collin demandant le remboursement de la somme qu'il a payée à la cité. Cette demande est refusée.

La lettre de M. Pierre Leduc est lue au conseil, et elle est lue à la suite pour être.

Le bureau est tenu d'une lettre de L. Bouché de J. Bouché demandant à la cité d'autoriser la démolition en faveur de sa propriété et de celle de M. Bouché de J. Bouché, déclarant que L. Bouché de J. Bouché et M. Bouché de J. Bouché ont fait à la cité trois fois de suite des travaux de la largeur de leur propriété pour permettre l'élargissement du trottoir en faveur de leur propriété.

Il est proposé par l'échevin H. Hétu, secondé par l'échevin L. G. Garland, que cette demande soit renvoyée au conseil des travaux de la lettre signée par M. J. B. St. Ange. Adopté.

Le projet de règlement concernant la division des quartiers a été voté par les échevins.

Il est proposé par l'échevin F. B. Carrière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que ce règlement soit adopté.

Proposition amendement par l'échevin Louis Hétu, secondé par l'échevin Robert Collet, que le règlement ne soit pas adopté.

Le vote est pris sur l'amendement.

Ont voté pour l'amendement: les échevins Hétu, Collet, Hétu, Garland, Blanchard.

Ont voté contre l'amendement: les échevins Carrière et Pélissier.

L'amendement est donc déclaré adopté, et la proposition principale rejetée aux mêmes votes renversés.

Et la séance est levée.

Arthur Hétu
Maire

John J. J.
Greffier

Le 12 septembre 1939

De suite après la séance régulière tenue ce jour les membres du conseil se réunissent en comité.

Sont présents: tous les membres du conseil qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de M. H. Hétu.

Le comité autorise l'ingénieur de la cité à faire les travaux d'égout nécessaires pour égoutter la propriété de M. Emmanuel Bouché, suivant la lettre adressée par ce dernier au conseil.

Et la séance est levée.

Arthur Hétu
Maire

John J. J.
Greffier

— Le 19 septembre, 1939 —

Reunions régulières au Conseil municipal de la cité de Drummondville. Reunions aux heures ordinaires des séances du ex. Conseil, mardi, le 19 septembre, 1939, ces réunions étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement de 1927.

Sont présents: Messieurs les échevins Honoré Pilonneau, L. G. Bertrand, Régis Gauthier, Edouard Lussigny, Robert Leclerc et Louis Michayes, sous la présidence de Monsieur le Maire Arthur Laporte.

Le greffier donne lecture des lettres convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du conseil.

Les minutes de la séance régulière tenue le 22 septembre, 1939, sont lues et approuvées à l'unanimité.

Lecture est aussi donnée des procès-verbaux de la séance de conseil tenue le 14 septembre 1938, et il est proposé par l'échevin Louis Michayes, secondé par l'échevin L. G. Bertrand que ce rapport soit approuvé et signé. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Rob. Leclerc, secondé par l'échevin Edouard Lussigny, que les comptes suivants soient approuvés, et la décision autorisée à les signer, ainsi:

Lettre des Juges des 23 août/39.	\$1457.60	113.50
" " " 30 "	13.00/12	2
" " " 6 sept. 39	1242.82	2
" " " 12 "	2224.46	2
	<u>\$1270.00</u>	

Imprimaires Drummond	28.86	2
for. Hénery	20.00	2
L. G. Lamond	1.75	2
Pharmacie Paré	0.22	2
La Parole	16.00	2
John Miller & fils	6.37	2
Chas. Lefebvre	5.60	2
Demaisie & Demondigny	76.00	2
United Trust Co.	2.37	2
Francis Hanks Co.	286.86	2
Canada Press Limited	26.83	2
John Hénery	177.24	2
L. P. Trémont	27.00	2
Harwood Engineering Co.	1.83	2

Julien Trévisy	\$2.50	2
J. G. Lamond	8.00	2
Marcelle Lamond	18.30	2
Nichols Chemical Co.	620.00	2
Trévisy Bros. ex. regl. 284	21.76	2
do ex. prisonnière	1.30	2
do ex. hors d'œuvre	347.08	2
Ross Gaudin	4.10	2
Donald Smith	20.00	2
Schaeffer Bros.	2.76	2
W. G. Lussigny	340.80	2
Dns. J. L. Doying Co.	62.49	2
Alf. Ballie	12.00	2
Comité Compagnie	16.77	2
Arvo. Lussigny	6.10	2
L. G. Monat & Co.	2.40	2
Carage Hénery	2.37	2
J. N. Tremblay	219.22	2
Lucien Hénery Hénery (for)	70.00	2
Luc. Lussigny Hénery Co.	25.70	2
Agnes Hénery Hénery Co.	141.53	2
P. Hénery & fils	20.07	2
Dr. G. Pilonneau	7.00	2
Chas. Philippe	26.00	2
Chas. Hénery Hénery	21.81	2
Arthur Gauthier	510.00	2
Frank Hénery & Co.	3.48	2
Hénery Hénery Hénery	17.75	2
G. Hénery	3.70	2
Hénery Hénery Hénery	1.03	2
Drummond Coal & Co.	24.36	2
Ad. Hénery	1.50	2
J. G. Lussigny	42.30	2
Hénery Hénery Hénery	36.25	2
Liquid Hénery Co.	23.72	2
Chas. J. G. Hénery	137.81	2
Richard & Hénery	17.81	2
Robert Hénery	3.00	2
D. Lussigny	2.00	2
J. G. Hénery	1.00	2
J. P. Tremblay	3.10	2
Julie Hénery	2.75	2
B. G. Hénery	3.45	2
Carage Hénery Hénery	3.65	2
Harwood Hénery	23.00	2

Terronnaires de D. Belle	\$ 222.77	+
D. Cellatier & Fils	77.76	+
Antoine Benade & Fils	1376.69	+
Jacques Leprieux	50.80	+
Barthelemy Fleck	41.04	+
Bell Telephone	12.75	+
Donald Lamb	2.82	+
James Bois & Fils Ltd	24.00	+
Patrice Carre & Fils	76.90	+
Emile Gédé	14.75	+
Julien Lemay	24.74	+
P. Belletier	1.40	+
Edmond & Fils	12.83	+
D. R. Blanchard	437.44	+
Concheaux & Concheaux	153.04	+
Edes & Fils	14.21	+
Carage & Fils	2.20	+
Bureau d'Enregistrement	3.70	+
Antoine Boies	144.00	+

\$ 227.58

no apt. pher:

Lore Girard	1.00	+
Presidence Allard	2.00	+
H. Turcotte	44.50	+
Renard & Fils	20.46	+
Carage & Fils	1.75	+
Robinson & Fils	2.03	+
Marcel & Fils	3.50	+
John Miller & Fils	5.83	+
Alain & Fils	12.00	+
" " 18 "	2.50	+
" " 25 "	47.70	+
" " 4 sept.	15.53	+
" " 5 "	25.10	+

229.54

no. no. divise:

Lamotte & Fils	35.77	+
Antoine Girard	5.00	+
Epiphanie Hamel	1.94	+
J. L. Girard	2.22	+
J. R. Marchand	10.75	+
M. R. Bouchelle	37.61	+
J. R. Girard	34.71	+
J. R. Girard	6.74	+
J. R. Girard	10.06	+
J. R. Girard	9.70	+
D. Girard	46.00	+

James Girard	\$ 25.00	+
Epiphanie Belletier	48.40	+
Edmond & Fils	5.00	+
Impremere Drummond	2.00	+
Kidder & Fils	1.79	+
Demarais & Demarigny	9.80	+
J. R. Girard	44.81	+
And. Girard & Fils	62.50	+

\$ 257.37

Total des Comptes: \$ 12,97.27.

Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Roux Roux, au sujet de la Compagnie. L'échevin Rob. Leclerc est chargé d'examiner les lieux et de faire rapport.

Lecture est donnée d'une demande de permis de M. Willis Guilbault.

Il est proposé par l'échevin Louis Michaux, recon-
de par l'échevin Honoré Michaux, que les demandes de permis
sont accordés, avec restriction à l'échevin Rob. Blanchard de
signer les permis, avec la restriction qu'il ne devra pas y
avoir d'activités extérieures dépassant le mur de façade.
Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre de Bell Telephone
Co. Il est proposé par l'échevin Louis Michaux, recon-
de par l'échevin Rob. Blanchard, que les demandes de permis dans la li-
tre de la compagnie en date du 13 septembre soit accordés
pour faire les travaux indiqués dans les lettres et aux le-
gis qu'il y a. Adopté.

La réclamation de M. Allard Girard, au man-
tant de \$20.00 est référée à M. l'échevin Rob. Turcotte, pour
examen et rapport.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Caron
Ringuet, au sujet de la construction de la rue, au sujet de ses
propriétés. Le contre-maître R. Girard est autorisé de faire
certains travaux pour aplatis la rue et construire sur les
les instructions du président de la commission.

Lecture est donnée d'une réclamation de M. Alf.
Goulet, en date du 13 septembre 1937, au montant de \$146.00.

Une proposition aux droits de la cité, le comité
est chargé de faire faire les inspections des dommages
qui ont pu être faits. Le comité des finances pourra au-
re faire faire des examens par un ingénieur pour constater
la cause des dommages réclamés.

Lecture est donnée d'une lettre de L. Dutilleul, au-
teur. Cette lettre est référée au comité de marche pour

examens et rapport.

Lecture est donnée d'une réclamation au date du 8 septembre 1899, au montant de \$287.43, faite par M. J. L. Rogné. Cette réclamation est référée au comité des finances pour enquête.

Lecture est donnée d'une lettre de M. M. Lagnez, Lagnez, avoué de Trois-Rivières, réclamant au nom de M. Francis Fleury, le somme de \$255.00.

Il est proposé par l'échevin Louis Méthayer, secondé par l'échevin Oscar Catlinier, qu'une chègue au montant de \$1,500.00 soit faite à l'ordre de M. Fleury, par le Trésorier, le Maire et M. M. les échevins Louis Méthayer et Wilfrid Blanchard soient chargés de remettre M. Fleury, pour assayer de régler sous les meilleures conditions possibles, avec pour-voir d'accepter aux règlements jusqu'à concurrence de \$255.00. Adopté.

Il est proposé par l'échevin La Méthayer, secondé par l'échevin Rob. Fleury qu'il soit acheté 2000 paires de bottines à un sou par paire, marque Rayburn, de Dominion Robb Co., au prix de \$1.25 la paire, immédiatement comptant. Adopté.

Le comité autorisé l'échevin Oscar Catlinier d'acheter les bons et les papiers nécessaires pour faire une enquête sur des dévies des bons et notes achetés par les villes pour les indigents.

Lecture est donnée d'un jugement rendu par le Honorable Juge Gosselin, dans le cas de l'appropriation d'un packio appartenant à M. L. Rogné, mais. Il est proposé par l'échevin Honoré Melanson, secondé par l'échevin Louis Méthayer que le dévies payé à M. Rogné le 20 novembre 1900, suivant les termes du jugement, et que le greffier ait chargé de faire enquête sur le juge-ment d'appropriation. Adopté.

Le greffier donne lecture du trois lettres datées du 11 septembre 1900 de la part des ayants droit des propriétaires demandant:

- a) Que les taxes directs soient payés par chègues et non pas bons.
- b) Qu'une commission soit chargée de faire un rapport sur les taxes le nuit, sur la rue St. Georges.
- c) Qu'une demande soit faite au gouvernement provincial pour que les sites de Drummondville soit placés dans la zone 1, au point de vue du Comité Global de la construction.

Ces questions sont mises à l'étude.

Il est proposé par l'échevin Honoré Melanson, secondé par l'échevin Rob. Fleury que la cité de Drummondville soit autorisée de demander aux le permission de la Commission municipale de Québec et qu'elle concurrence de la somme de \$1500.00 l'empire temporaire au montant de \$255.00, et autorisé par la Commission municipale de Québec, 1899, et que le maire et le dévies soient autorisés de signer des papiers de

Banque de Montréal aux lettres promettant au montant de \$1500.00, soit soit soient chargés de verser la fin de l'année financière 1900. Adopté.

Et la séance est levée

Stellen Rogné
Maire

John J. J.
Greffier

Immédiatement après les séances régulières données pour les mois de l'année, le conseil aigéant au comité tout présent, sous les échevins qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence du Trésorier, le Maire, Rogné et

Le comité recommande qu'il soit accordé à M. Louis Fleury une somme pour lui permettrait de travailler pour les sites.

Le comité recommande que deux hommes du Maire aigéant aux papiers pour les dévies de l'Hôpital St. Joseph de l'Hôpital St. Joseph, suivant les dévies, sous la loi de l'administration publique.

Le comité recommande que le dévies soit autorisé de payer à M. Robert Fleury une somme de \$1,500.00 pour les dévies de la Cité, sous la loi de l'administration publique.

Le comité recommande que le président du département de l'indigents soit chargé de faire les achats et les papiers pour les dévies de l'indigents, sous la loi de l'administration publique, et qu'il soit chargé de faire les dévies de l'indigents, sous la loi de l'administration publique, et qu'il soit chargé de faire les dévies de l'indigents, sous la loi de l'administration publique.

Le dévies, représentant de la Cité, sous la loi de l'administration publique, et qu'il soit chargé de faire les dévies de l'indigents, sous la loi de l'administration publique, et qu'il soit chargé de faire les dévies de l'indigents, sous la loi de l'administration publique, et qu'il soit chargé de faire les dévies de l'indigents, sous la loi de l'administration publique.

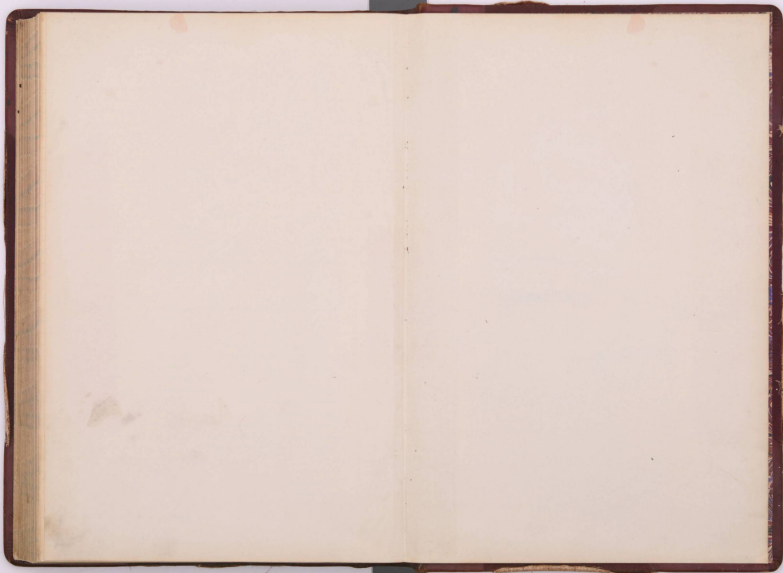
Le comité décide d'étudier dans un autre la question pour déterminer quelle obtiendrait les dévies de l'indigents dans les dévies.

Et la séance est levée

Stellen Rogné
Maire

John J. J.
Greffier







Le 25 septembre 1939

Reunion du Conseil de la cité de Drummondville tenue au conseil général, lundi, le 25 septembre 1939.

Sont présents: Messieurs Lachapelle, Housni, Melançon, Bagn, Larue, L. G. Bédard, Wilfred Blanchard, Oscar Bélanger, Robert Lachapelle et Louis Méthayer sous la présidence de son Honneur le Maire Arthur Rogée.

Le Maire de la cité fait rapport des finances faites auprès de l'ingénieur Fleury, et ainsi le conseil que M. Fleury a accepté au règlement final de somme de \$1750.00. Les membres du conseil approuvent leur satisfaction pour le travail fait par son Honneur le maire et les autres délégués, et les honoraires sont autorisés à payer à M. Fleury la somme de \$250.00.

Lettres ont été données d'une lettre au Notaire Public de M. l'échevin Louis Méthayer est chargé de s'occuper encore une fois avec les officiers de la compagnie les questions soulevées dans leur lettre.

Le compte de Drummond Local - Landers Co. un montant de \$422.96 pour charbon est approuvé et le trésorier est autorisé à le payer.

Le conseil accepte les demandes de deux bonds d'urgence pour être déposés au dépôt de \$250.00, et les sommes ordinaires sont acceptées sans commentaires pourvu qu'elle soit payée de suite.

Le conseil recommande que les dévotions acceptées les sommes de \$50.00 au règlement au compte de la cité d'aujourd'hui par M. Joseph Mailhot, un montant de \$100.00.

La question de chef de police est de nouveau soulevée. Il est proposé par l'échevin Oscar Bélanger, secondé par l'échevin Robert Lachapelle, que M. Arthur Lachapelle soit nommé chef de police régulier.

Proposé en amendement par M. l'échevin Louis Méthayer, secondé par l'échevin Robert Lachapelle, que M. Joseph Rogée soit réinstauré comme chef de police.

Le vote est pris sur l'amendement.

Ont voté pour l'amendement: les échevins Méthayer,

Bédard, Larue et Blanchard.

Ont voté contre l'amendement: les échevins Bélanger,

dans sa lettre.

Le Conseil décide les réclamation des citoyens Bonnard et ceux de Gagnier. Le greffier est chargé d'examiner la question et de faire rapport.

Il est proposé par l'échevin Honoré Milangeau, secondé par l'échevin Robert Leclair, que le maire et le greffier soient autorisés de signer, au nom de M. Albert Gagnier, un contrat de louage avec quelques-uns finaux au sujet des terres du bail conditionnel que M. Gagnier détient actuellement, sur lesquels fait tous les paiements depuis dans le dit bail. Adopté.

L'échevin Honoré Milangeau donne avis de motions qu'il propose à la prochaine séance au règlement pour amender le règlement de la municipalisation des égouts et des égouts.

L'échevin Honoré Milangeau donne avis de motions qu'il propose à la prochaine séance au règlement pour amender le règlement de la taxe d'eau.

Il est proposé par l'échevin Robert Leclair, secondé par l'échevin Honoré Milangeau, que le Conseil avis le Conseil de ville de proposer de faire installer à rue St-Jacques prochain un compteur pour mesurer l'eau fournie, et qui en même temps la ville installe le compteur aux frais de ville. St-Jacques. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pelissier, secondé par l'échevin Théodore Lacombe, que la ville achète les bûches nécessaires pour chauffer la salle de conseil achète pour les indigents. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pelissier, secondé par l'échevin Théodore Lacombe, qu'il soit permis à M. Adolphe Bédard de faire l'extension qu'il propose à son habitation, mais il devra produire un plan et acquiescer des travaux à faire avant d'ouvrir son permis. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Robert Leclair, secondé par l'échevin Honoré Milangeau, que la ville achète des (13) mètres de poutres aux enchères indiqués par le président de la séance. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Hon. Milangeau, secondé par l'échevin Robert Leclair, que l'architecte Denis Deschamps soit chargé de faire un plan de l'annexe proposée à l'arrière de l'école pour placer la chaire. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Théodore Lacombe, secondé par l'échevin Hon. Milangeau, que la ville offre à M. Antonin Robit, ingénieur civil, de lui acheter ses services au prix de \$3300.00 par année, pour que M. Robit ait le pouvoir d'agir comme ingénieur civil et comme architecte pour les travaux de la ville, et qu'il puisse diriger

tous les travaux publics de la ville. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Théodore Lacombe, secondé par l'échevin Honoré Milangeau, que la ville de Drummondville fasse une demande pour obtenir les octrois réguliers pour recevoir directement des denrées et l'industrie déjà faite, et l'octroi des dépenses pour le mois d'octobre étant fini à la commission. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Honoré Milangeau, secondé par l'échevin Robert Leclair, que le Conseil s'ajourne à jeudi, le 5 octobre 1937. Adopté.

Et la séance est levée.

Théodore Lacombe
Maire

John J.
Greffier.

Le 3 octobre 1937

Immédiatement après la séance régulière tenue ce jour, les membres du Conseil se réunissent en comité.

Sont présents tous les membres du Conseil qui ont assisté à la séance régulière dans les présidences de M. Honoré Milangeau.

Le comité recommande que le ramassage des ordures soit confié à M. Paul Houdé, celui-ci s'engageant à faire le ramassage de toutes les ordures de la ville, à la satisfaction du Conseil pour un prix de \$250.00.

Le comité recommande qu'il soit accordé à M. Joseph Lafollette une somme de \$25.00 qui sera remboursable par la ville qui lui a confié son service qu'il a installé dans la ville.

Le comité recommande d'avancer une somme de \$25.00 à M. Adolphe Bédard pour les permis et de lui donner à St-Jacques, cette somme sera payée immédiatement à M. Bédard pour le transport, et remis à M. Bédard pour lui-même.

Le comité décide la réclamation de M. Gérard Lafollette pour les services d'un menuisier chargé pendant la construction de l'Hôtel de ville. La réclamation de M. Lafollette était pour \$750.00 et le comité recommande qu'il soit payé à M. Lafollette une somme de \$750.00, que ce dernier acceptera volontiers.

Le comité recommande que les personnes qui ont été engagées et placées sur la liste des employés réguliers de la ville.

Les Turcotte 22.00 par semaine
 Conrad Desrosiers, nouveau membre 12.00
 Robert Compagnon 12.00

Adhésions 215.50

La nomination du comitabli Desrosiers a été faite par une vote à majorité. L'échevin Louis Méthayer votant pour M. Desrosiers, l'échevin Roger Desrosiers pour M. Desrosiers et l'échevin L.G. Terland pour M. Desrosiers.

Le comité recommande que le département de la police soit chargé de faire faire des rondes pour les nouvelles patrouilles.

Le comité recommande que les salaires des comitabli Desrosiers, Jacques et Gibe soit portés à 22.50 par semaine.

Le comité recommande qu'une demande soit faite au Commandant de la police à Drummondville pour obtenir les services de deux soldats pour faire la garde à l'entrée de filtration.

Le comité discute la question d'un sous-chef de police, et sur une vote de majorité le comitabli Roy est élu qui comme sous-chef.

Le comité recommande l'achat de portes doubles pour les logements sociaux, au prix de 11.50 chacune, suivant les spécifications de M. J. G. G. G. G.

Et la séance est levée.

Arthur R. R. R.
 Maire

John J. J.
 Greffier

— Le 2 octobre 1939 —

Séance du Conseil de la cité de Drummondville tenue en comité général aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, lundi, le 2 octobre 1939.

Sont présents Messieurs l'échevin Henri Milon, L.G. Terland, Roger Desrosiers, l'échevin Languet, Robert Desrosiers et Louis Méthayer sous la présidence de son Honorabilité Monsieur Arthur R. R. R.

Sur proposition de l'échevin Robert Desrosiers le comité recommande à l'unanimité que les votes soient chargés de l'entrepreneur qui font le pontage de la rue Saint-Jacques.

le département de la police, de faire une patrouille semblable qu'on a l'échevin du côté nord-est, entre les rues Languet et St-Jacques, et cela au même prix par semaine que celui qui est payé par le département de la police.

Et la séance est levée.

Arthur R. R. R.
 Maire

John J. J.
 Greffier

Le 5 octobre 1939

Séance régulière du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce conseil, jeudi, le 5 octobre 1939, cette séance étant une agglomération de la séance régulière tenue le 3 octobre 1939.

Sont présents Messieurs l'échevin J. H. Desrosiers, l'échevin Languet et Robert Desrosiers.

Sur proposition de l'échevin Languet, le 10 octobre 1939, aux propositions de l'échevin Languet, secondé par l'échevin Henri Milon.

Et la séance est levée.

Arthur R. R. R.
 Maire

John J. J.
 Greffier

Le 10 octobre 1937

Séance régulière du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil, mardi le 10 octobre 1937, cette séance étant une agglomération de la séance qui devait avoir lieu le 5 octobre 1937 et qui n'a pas été tenue faute de quorum.

Sont présents: Messieurs les échevins Honoré Melanson, L. G. Terland, Wilfrid Blanchard, Oscar Gauthier et Robert Lefebvre. Les Absents: Les deux parrains de Marie, la séance est présidée par l'échevin Robert Lefebvre, maire suppléant.

Le projet de règlement amendant le règlement no 247 concernant les municipalités des agents et des nettoyeurs subit ses premières et dernières lectures.

Le projet de règlement amendant le règlement concernant la taxe si-cum subit ses premières et dernières lectures.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Blanchard, secondé par l'échevin L. G. Terland que deux parrains soient installés, l'un au conseil des receveurs et l'autre au conseil des receveurs, pour la propriété de M. Bruno Lemaire. Adopté.

Le greffier est chargé d'inscrire à l'acte de la ville de St-Jovite pour avoir cette municipalité dans le catalogue de la loi 17 novembre deux comptables au lieu d'un tel que demandé précédemment. L'un des comptables sera installé au sein des rues St-Jovite et St-Jovite, et l'autre sera au sein des rues St-Jovite et St-Jovite, comptables subit de 1^{er} et 2^{es}.

Le greffier est chargé d'inscrire à Drummondville Doying les fonds demandés la permission de raccorder la ligne d'égout récemment établie par la cité avec celle de la compagnie.

Il est proposé par l'échevin L. G. Terland, secondé par l'échevin Wilfrid Blanchard que la cité de Drummondville accepte au moment jusqu'à concurrence des sommes de 1000 dans les dépenses pour la construction du mur de protection à l'abri de la propriété des Côté et la rue Saint-Jovite. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Wilfrid Blanchard, secondé par l'échevin Honoré Melanson que les compagnies d'égout de la ville soient autorisées à puiser la force des fils pour la service de protection contre l'incendie, la cité fournissant le matériel nécessaire. Adopté.

Il est proposé par l'échevin L. G. Terland, secondé par l'échevin Wilfrid Blanchard, que la cité autorise certains travaux de nettoyage dans la zone de la rue appelée "l'imbranchement St Pierre". Adopté.

Et la séance est levée.

Maire suppléant
Robert Lefebvre

Greffier
Greffier

Le 17 octobre 1937

Séance régulière du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances du Conseil, mardi le 17 octobre 1937, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no 247.

Sont présents: Messieurs les échevins Honoré Melanson, L. G. Terland, Wilfrid Blanchard, Robert Lefebvre, Louis Maitre, pour la présidence de la séance, les deux parrains de Marie Lefebvre, Robert.

Le greffier comme lecture de l'avis convoquant la présente séance et du certificat constatant sa régularité. Il a été lu à tous les membres du Conseil.

Les minutes des séances régulières tenues les 3, 5 et 10 octobre 1937 sont lues, approuvées et signées.

Les minutes ont été lues des minutes des séances du Conseil de la cité de Drummondville les 2 et 3 octobre 1937, et il est proposé par l'échevin Robert Lefebvre, secondé par l'échevin Louis Maitre, que les rapports soient approuvés. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Louis Maitre, secondé par l'échevin Robert Lefebvre que les comptes rendus soient approuvés et les dépenses autorisées à la page, comme.

Richard Lefebvre
J. D. Lefebvre

51.64
41.75

Eastern Canada Co.	11410.57	2
J. Belliveau & Fils	217.17	2
Canada Iron Foundries	321.44	2
Dominion Rubber Co.	1507.40	2
Lumber, ports	48.00	2
Ad. Girard	7.31	2
United Trust Co.	8.42	2
Drummond Coal	114.97	2
Terrebonne & Lalle	77.09	2
Ass. J. A. Fosselais	157.37	2
Northwest Electric Co.	148.38	2
Katrine Foster Service	12.22	2
Edes & Co.	1.32	2
Drummond Trust Co.	2.73	2
Canadian Ingersoll Rand	9.13	2
Imperial Oil Co.	26.25	2
Schaeffer Bros.	1.40	2
Ad. Bédry	125.84	2
Smith Service Station	18.30	2
Presque Pays Co.	333.75	2
La Roche	15.66	2
St. Wilfrid Mission	1.00	2
Chapman & Lussier	2.54	2
Chapman Success	1.40	2
Les Gosselin	10.00	2
Levesque & Desrosiers	7.10	2
Imprimerie Tremblay	7.11	2
Burroughs Adding Machine	10.75	2
Montreal Association of Bldg.	62.40	2
St. Antoine Lumber Co.	8.00	2
St. Ant. Rayette	17.25	2
J. C. Lafontaine	5.25	2
St. L. O. Michel	2.25	2
Office Stationers Ltd.	10.25	2
Don. Hill Siding	20.92	2
Temple Forest	1.90	2
John Miller	7.49	2
C. O. Menard & Co.	10.50	2
Hodge Trust Co.	1.16	2
J. C. Laforte	267.13	2
Francis Rankin & Co.	750.00	2
Fondation de Beauport	157.00	2
Antoine Montplaisir	2.50	2
Young & MacDonald	40.00	2
Crabtree & Co.	262.50	2

P. Demers, Fils	226.16	2
Gen. Sec. Railways	1.00	2
P. L. Hamond	5.55	2
Jos. Lafontaine	55.48	2
Antoine Lussier	10.70	2
Francis Rankin	196.00	2
Barriere Drummond	33.01	2
Trucking Club Co.	110.81	2
Garage Montplaisir	2.10	2
Julien Lussier	24.14	2
P. Barabau	11.00	2
Comité Conjoints	15.02	2
Laurin & Harel	26.57	2
Drummond & Co.	349.75	2
G. Mercier	20.11	2
R. Bellettre	26.95	2
Renard & Girard	5.75	2
J. C. Lussier	222.81	2
St. J. Soc. de Sec. univ.	46.00	2
Auto Life Ins. Co.	74.60	2
J. R. Blanchard & Co.	242.11	2
Gen. Lussier	22.84	2
Bell Telephone Co.	105.62	2
Chapman Service Station	4.23	2
Lussier & Lussier	130.38	2
J. A. Lussier	11.00	2
Coste de paye des 20 sept./37	2549.57	2
" " " 27 "	1282.08	2
" " " 4 oct.	1117.25	2
" " " 11 oct.	576.32	2
	2,448.44	
20 sept. folio		
Gen. Lussier	2240	2
J. C. Lussier & Co.	42.25	2
Garage Rankin	41.00	2
J. R. Blanchard & Co.	7.00	2
Garage Montplaisir	31.78	2
Renard & Girard	37.05	2
St. J. Soc. de Sec. univ.	73.45	2
J. A. Lussier	66.78	2
Drummond Lussier Association	12.75	2
Aliments des 3 oct.	28.	2
Trucking Gen. Blanchard	67.70	2
" " " Lussier Jetté	22	2

Total des comptes: 2,5523.14. Caspion 8548.73

Lecture est donnée dans la lettre de M^r l'Abbé Beauchemin
curé de St Thérèse, demandant l'usage de la salle du conseil
le 9 novembre, aux fins d'une partie de cartes. Cette demande
est accordée.

Le compte du Budget Laissez, au montant de 252.53, pour des fins de corde, est approuvé, une proposition de l'échevin Louis Michayer, secondé par l'échevin Robert Leclair. Adopté.

Lecture est donnée de deux lettres de M. Roges léguaire, d'abord au démissionnaire comme record de la ville. Il est répondu par le schéma de la Ferlande, secondé par l'échevin Wilfrid Blanchard, que cette démission est acceptée.

Le règlement de 202 amendant le règlement concernant la municipalisation des rigoles et des trottoirs subit sa troisième lecture.

Il est proposé par l'échevin Roux, Milange, secondé par l'échevin Kelf Blanchard que le règlement no. 262 qui vient d'être lu soit adopté. Adopté.

Le règlement No 263 concernant le tarif des eaux
et abrogeant tous règlements antérieurs concernant les taxes d'eau
relié au présent cahier.

Il est proposé par l'échevin Honoré Héland, secondé par l'échevin Hely Blanchard, que le règlement no. 263 qui vient d'être lu, soit adopté. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Gilles Laigney, accordé par l'échevin Louis Tellemeque le diuisme soit auant et à l'acorde au acompte de 5% à tous personnes payant au l'acorde de 5% d'annuance, et de 10% à toutes personnes payant le diuisme complet le l'annuance, et de 25 novembre pour ce qui n'y est pas d'arrangés le diuisme est auant auant et à l'acorde 5% d'acompte sans l'acorde de 5% d'annuance au l'acorde l'acorde le l'annuance sans l'acorde de 25 janvier de l'annuance complet. Les comptes deuant d'être auant l'acorde de l'annuance. Adieu.

Lieber est connue des diffidentes républicains au sujet de la fondation de la banque et aussi, il est proposé par Lieber au Dr. Toland, secondé par Lieber et Alf. Blanchard, que la cité achète des Southern Bonds Pour les les temps de nos combats à Mexico, versant la somme de la somme de la compagnie. Proposé.

Il est proposé par l'échevin J. G. Berland, secondé par l'échevin Hilford Stanhaard, que M. H. Groulx soit autorisé à faire une fosse près du Village St Pierre, fosse devant rejoindre le terrain de M. Houde et de plusieurs

autres, se sont enivrant les décisions de M. l'échevin L.-G. Farland
Adopté.

Est la science est le vie.

Arthur Roppe
Dance

James James
Coffin.

Le 17 octobre 1939

Immédiatement après la séance du Conseil tenue
ce jour, les membres du Conseil siègent en comité
tout privés. Tous les membres qui ont assisté
à la séance, régulier, sous la présidence de monsieur Hommes de
Maison de. Arthur Rapelle.

Les loyers de Monseurs Petrick, Lenthies et Gerard Biland sont approuvés comme devant être payés par la cité suivant les formules du gouvernement.

Le greffier est chargé de demander ses soumissions pour la construction d'une annexe au puits suivant les plans de l'architecte David Leshaie.

La comite recommande que M. Antonio Robeys, S.C. soit engage au salaire de \$3000.00 par annee, suivant les termes de sa lettre du 6 octobre 1957.

Le comité autorisé le directeur à remettre aux
chèque de \$0.00 à M. Joe Lefebvre aux remis d'un chèque
du même montant.

Le comité autorise le Secrétaire à faire faire les changements à son bureau, pour le caissier.

Le comité informe le Bureau à cet égard
des comptes suivants:

Les Epiciers Associes	\$ 24.00	✓
Standard Brand	24.00	✓
for. Gouin	14.00	✓
Down. Silk Dyeing Co.	69.26	✓
do	1.20	✓

Le comité recommande que la licence com-
merciale de M. Georges Duviv, Paul Lenoir et Irila
Labau soit chargée à \$75.00.

n'entraînera pour le Gouvernement Fédéral aucune frais supplémentaires à l'avenir.

Le comité recommande l'achat de deux charreux pour les foires d'automne & 23.00 pour labourer les terrains qui devront être employés comme jardins pour les émigrants du printemps prochain.

Le comité autorise les travaux nécessaires pour l'achat du canal d'égout de la rue D'Amboise entre les rues Dundas et Dufferin.

Le comité autorise le paiement au logeur de St. Biphys Blanchette chez M. Wilfrid Blanchard, suivant l'échelle des loyers accoutumés.

Et la séance est levée.

Robert Leclair
Maire suppléant

James Greffier
Greffier

— Le 31 octobre 1937 —

Séance régulière du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 31 octobre 1937, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no 207.

Présents: Messieurs les échevins Honoré Melançon, Roger Laquerre, L. G. Farland, Wilfrid Blanchard, Oscar Côté, Louis Vézique, Louis Bédard et Robert Leclair, tous les présidents de nos Honorables Sociétés, Robert Ragotzke.

Le greffier donne lecture de la liste des personnes qui sont présentes au conseil et qui ont signé: présents ou absents.

Les minutes des séances régulières tenues le 17 octobre 1937 sont lues, approuvées et signées.

Le maire est avisé des rapports des séances de comité tenues les 17, 19 et 21 octobre 1937. Il est proposé par l'échevin Robert Leclair, secondé par l'échevin Louis Vézique, que ces rapports soient approuvés et signés. Adopté.

M. l'échevin Louis Vézique présente des compliments à nos Honorables Maires à raison de leur élection

comme député. Nos Honorables Maires répondent en quelques mots promettant tout son dévouement.

L'échevin Honoré Melançon, président du comité des finances, fait rapport que le Banquet Canadien National, Banquet & Compagny et Travelodge & Compagny, pour des débouchés à 25 ans, à 4%, au prix de 76.75, suivant les commissions acceptées le 17 octobre 1937, et suivant l'avis de la Commission municipale et des autres associations d'habitants, ont été acceptés d'accorder à la ville le privilège de débouchés par anticipation des 1^{er} janvier 1938, au prix de \$62.75, d'obligations qui seront dues à ce moment, sur conditions mentionnées dans les lettres du Banquet Canadien National, au total de \$200,000.

Le greffier fait lecture d'une lettre du sous-maire de l'Agence municipale, en date du 24 octobre, approuvant les résolutions pour le 14 octobre à l'effet de changer le taux de l'intérêt du règlement de 25% à 3 1/2% à 4%, et à l'effet d'autoriser la ville de débouchés qui a été à ce jour ne devant pas être inférieure à 76.75, à 4%, plus les intérêts courus.

Il est proposé par l'échevin Honoré Melançon, secondé par l'échevin Robert Leclair, que le conseil de la ville de Drummondville approuve et ratifie officiellement les résolutions du 14 octobre, pour que le taux d'intérêt soit changé de 25% à 4%, et que le conseil approuve et ratifie le reste de la loi à ce jour tant mentionnée des débouchés autorisés par le règlement de 25%.

Adopté.

Le greffier fait lecture des communications pour l'impression des débouchés.

Il est proposé par l'échevin Honoré Melançon, secondé par l'échevin Robert Leclair, que le contrat pour l'impression des débouchés soit accordé à J. B. Deschamps & Co., au prix de \$100, plus la taxe de vente, suivant les termes de leurs communications, qui est la plus basse soumission. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Honoré Melançon, secondé par l'échevin Robert Leclair, que les comptes suivants soient approuvés et les débiteurs autorisés à les payer, savoir:

Le Comité d'Hygiène de la Ville:

Drummondville Oral - Fumées Co.	\$2.50	1
Des Bouches	70.00	1
J. B. Deschamps	21.14	1
J. L. Blanchard	31.51	1
J. G. Deschamps	38.00	1
Raymond P. Poiré	14.50	1
D. Vézique	45.00	1
Ad. Gagné	46.00	1

Le comité a étudié chacune des plaintes portées contre le rôle et entendu toutes les explications données par les intéressés.

Le comité constate que dans pratiquement tous les cas les demandes des rééducateurs pour des petits montants. Il appert que les estimations ont fait leur travail avec beaucoup de soin et souvent dans chaque cas des explications très complètes et le comité croit qu'il n'est pas sage pour le conseil, en règle générale, de modifier les décisions des estimateurs qui ont vu les propriétés en détail, et qui expliquent parfaitement leur décision dans chaque cas.

Le comité recommande le rejet de pratiquement toutes les plaintes portées.

Après les explications des estimateurs, recommande cependant de corriger certaines erreurs de détail qui se sont glissées dans les révisions au rôle, comme suit: dans le cas des propriétés mentionnées au rôle d'évaluation sous les numéros d'ordre 409, 506, 1140 et 1204.

Et les rôles sont levés.

Arthur Routh
Maire

John J. Guiffey

Le 14 novembre 1939

Seance reguliere du conseil municipal de la cite de Richmond tenue aux lieux ordinaires des seances de ce conseil, mardi, le 14 novembre 1939, cette seance etant une seance reguliere suivant les dispositions du règlement No. 497.

Sont présents: Messieurs les échevins Honoré Milange, L. G. Berland, Clifford Blanchard, Oscar Pélissier, Fédéric Languet et Robert Gauthier.

En l'absence de son épouse la mère, la seance est présidée par l'échevin Robert Gauthier, maire suppléant.

Le greffier comme secrétaire de la seance convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du conseil.

Les minutes de la seance reguliere du conseil tenue le 7 novembre 1939 sont lues, approuvées et signées.

Le rôle est ensuite donné des forces sur base des seances de comité tenue les 7 et 13 novembre 1939, et est proposé par l'échevin Berland, secondé par l'échevin Blanchard, qui en fait servir deux copies approuvées et signées. Adopté. L'échevin Languet se retire quant à l'arrangement avec M. D. Belhomme, relativement à la taxe d'eau concédée au 7 novembre 1939.

Le rôle est ensuite donné d'une lettre de la Commission des rééducateurs demandant la fixation d'un montant à la suite des révisions de l'école Carreau, pour la provision des enfants. Le greffier est chargé d'écrire au chef de police, pour lui demander de se conformer à cette demande.

Le rôle est ensuite donné d'une lettre de M. J. D. Montplaisir au sujet de la taxe spéciale pour égouts. L'inspecteur légal est chargé d'examiner la question de savoir si les services en fait ou les services peuvent être rattachés à cette taxe spéciale ou plus de la taxe de 11.00 par 100.00.

Le conseil décide à l'égard du rôle d'évaluation et des plaintes déposées. Chaque plainte est étudiée séparément et sur certains nombres de plaintes, sont entendus devant le conseil. Il est ensuite proposé par l'échevin Fédéric Languet, secondé par l'échevin Honoré Milange, que les corrections nécessaires soient faites au rôle d'évaluation comme suit: tenant des erreurs de transcription reconnues par les estimateurs et par le conseil.

Individuellement

409	Chapman, L. G.	28-17-0-0-0-0	\$ 1,200.00
409A	McLennan, E. G.	28-5	300.00
506	Berland, L. G.	28A, p. 60A	7,000.00
1204	Montplaisir, J. D.	Lettre 7-12-0-0-0-0	Ad. 100.00
		Individuellement	4,750.00

Et les plaintes suivantes sont acceptées:

1140	Gauthier, Robert, rééducateur	4,000.00
1207	Blanchard, Oscar	200.00

Une correction faite
pour l'année 1939-40
du 24-11-1939

Sur les plaintes portées contre le rôle par les habitants du quartier de la seance de dimanche, et l'échevin R. Gauthier présent approuve pour l'année à la prochaine seance, que les autres plaintes produites à l'encontre du rôle d'évaluation soient refusées, et que la homologation du rôle soit approuvée à la prochaine seance. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Honoré Milange, secondé par l'échevin Clifford Blanchard, que les comptes des estimateurs et du greffier des estimations soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer, savoir:

Emile Gauthier	\$ 220.00
Guy R. Roy	230.00

Il est trop près par l'échemin Belchem Tanguay, seconds par l'échemin Belchem Pélissier, par le J. D. G. sont chargés de l'entretien des deux patinoires, qui loges, achues et sont sur les terrains de Belchem Canada. Pour les deux le hôte de la ville, l'écrit sur le terrain de Tanguay, et l'autre dans le hôte de la ville, qui nous sommes le 1^{er} 1887, sont allées à la J. D. G. pour l'entretien des deux patinoires, et sont sous mêmes conditions et sous les mêmes restrictions que à hier dernier. (Adopté.)

Le greffier reçoit instructions de faire une requête à la Commission des chemins de fer pour obtenir la permission de construire la canalisation d'aqueduc de la rue St-Germain, en-dessous de la rue du C. P. R.

Il a été proposé par Lichner Wilfrid Blanchard, secondé par Lichner Felicien Taniguchi, qui ont reconnu au P.S.O. un point allégué au 1^{er} article de certains des d'anciens forces andes et à habilitément des familles premières, et qu'en compte des dépenses ont fait un conseil d'été au sein, et conseil de réconciliation et décider ensuite pour des inscriptions solennelles, s'il ne se diss. (C'est-à-dire).

L'ingénieur avait instructions de préparer pour les prochains sions ses schémas indiquant comment se composer et rester installés au cours du nouveau règlement des taxes d'eau, et quel serait le coût de ces compléments et de ces installations.

Il est proposé par l'échevin Félix Toussaint,
secondé par l'échevin Oscar Bégin, que la réclamation
pour dommages de M. Adolphe Girard, au montant de \$ 22.00
soit acceptée et payée. Adopté.

Et la séance est levée.

Robert Laclais

Grain supply limit

John James
Gaffier.

Le 14 novembre 1939

Immédiatement après la séance régulière du conseil tenue ce jour, les membres du conseil siègent en comité.

Sont présents: tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de l'échevin Robert Leclair, maire suppléant.

Le comité étudia les demandes de Maurice Drummond
Léves, sur-fine de l'histoire au delà de ses mœurs pour faire l'installation
de son musée afin de réduire la consommation de l'eau
Le comité accepta cette demande et recommanda qu'il soit ébauché
qu'il Maurice Drummond une somme de \$100.00 pour l'achat de l'eau
Le 1^{er} novembre 1899 au 15^{me} mai 1900, les taxes d'eau devant être annu-
elles ne comprennent ni les dépenses de la police ni les dépenses de la
ville d'eau. L'inspecteur Police suggère envisager sa résidence.
Le greffier donna lecture de la lettre de M. Lefebvre
au sujet de la capacité de l'usine de filtration et de la possibilité
d'y augmenter.

Le comité recommande que M. G. Deane soit nommé comme employé régulier, à titre de filtration, au salaire initial de \$7.50 par semaine, ce salaire étant à aug-
mentations plus tard, à la discrétion du conseil.

Et la séance est levée.

Robert Lechman

Maire, suppliant

From J. J.
Guffier.

Le 21 novembre 1939

Reunion spéciale du conseil de la Cité de Drummondville tenue au comité général, mardi, le 21 novembre 1932 à 8 heures p.m.

sont présents: Messieurs les échevins Honoré Ké-
zou, L. G. Berland, Wilfrid Blanchard, Oscar Richier, Robert
Lefebvre et Louis Mitazay sous la présidence de son honneur le
Maire de Tithes Rajotte, D. P. P.

Il est proposé par l'échevin Louis Mitage, secondé par l'échevin Robert Sclater que les comptes suivants soient approuvés et les trésoriers autorisés à les payer, savoir : Total des comptes approuvés \$7,025.59

Adopté (une à la page 11 pour le détail des comptes)
Il est proposé par l'échevin Honoré Melançon, secondé par l'échevin Louis Mitage, que le règlement no 359 soit amendé avec la "permission du 14^{ème} article des Officiers municipaux en y ajoutant après le paragraphe 9 le paragraphe suivant :

"4) Sur preuve de texte nous avons donné dans la Gazette Officielle de Québec, la cote de R communautaire si elle a le privilège de rembourser par anticipation, au pays, à toute date d'ici une des dépenses postérieures au 1^{er} août 1939. Les obligations autorisées par le présent règlement qui resteraient en cours, en totalité si la cote de R communautaire n'a pas ce privilège, les obligations émises en vertu du présent règlement qui seront en cours recevront de porter intérêt à la date pour leur remboursement par anticipation."

Adopté.
Le conseil procède à l'étude finale du rôle d'évaluation. Lecture est d'abord donnée de l'opinion de l'avocat légal à l'effet que monsieur M. A. Beliveau a droit de recevoir une telle propriété la même évaluation que l'en pays, aux termes de la résolution passée par le conseil, en printemps 1938.

Il est proposé par l'échevin Louis Mitage, secondé par l'échevin Honoré Melançon, que les changements suivants soient faits au rôle d'évaluation, en plus de ceux déjà autorisés le 19 novembre 1939.

No du rôle	Nom et prénoms	Évaluation
126	Albert M. Beliveau	\$7,000.00
128	Maurice D'Amour	\$75,000.00

Sur la plainte de Southern Bank of Canada au sujet de l'évaluation de l'ancien hypo électrique du barrage soit révisé, et que le rôle d'évaluation soit homologué avec les changements plus haut mentionnés. Adopté.

Lecture est donnée de l'opinion de l'avocat légal au sujet de la taxe spéciale pour égouts de trottoirs, en rapport avec les dépenses en eau ou en culture.

Il est proposé par l'échevin Honoré Melançon, secondé par l'échevin Wilfrid Blanchard que le conseil se conforme à cette opinion légale, et que les dépenses soit mises de ne pas changer la taxe spéciale pour

égouts et trottoirs sur les terrains mentionnés au rôle comme terrains à bois ou terrains en culture. Adopté.

Lecture est donnée du rapport de l'ingénieur concernant l'eau fournie à Belle et Joseph, pour le lavage des égouts. Après discussion, cette question reste à l'étude.

Lecture est donnée d'une lettre du Bénévoles de Belvoir et le conseil autorise les Bénévoles de Belvoir à faire en ville une petite publique dite de la Congrégation pour l'œuvre des pauvres de Noël.

Il est proposé par l'échevin Louis Mitage, secondé par l'échevin Robert Sclater, que le conseil accorde la demande faite par Belle et Joseph Co. à la date du 25 novembre, pour l'insertion des travaux mentionnés dans cette lettre, et en outre avec le croquis annexé. Les travaux doivent être faits sous la surveillance de l'ingénieur de la ville qui pourra autoriser les changements de localisation d'accord avec les officiers de la compagnie. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Honoré Melançon, secondé par l'échevin Louis Mitage, que le conseil vote une somme de \$50.00 pour la publication dans la Parole et le Spokesman des souhaits de Noël de son Honneur le Maire et du conseil. Adopté.

Lecture est donnée d'une lettre du Bureau de Reconstruction économique de la province, en date du 21 novembre 1939, par laquelle le gouvernement provincial refuse de contribuer dans le paiement des services directs payés par la ville.

Vote des comptes approuvés

Arge Auto Parts	1.50	2
J. L. Champagne	31.75	2
United Auto Part	1.47	2
Dr. Antoine Surot	2.00	2
Edouard Lacroix Station	10.25	2
J. H. Tremblay	25.75	2
Dr. Wilfrid Melançon	48.00	2
Dr. J. B. Michaud	14.00	2
John Miller	14.41	2
Taux de l'électricité	287.60	2
Comité conseil	5.99	2
Office d'Information Ltd	15.85	2
Imprimerie "The Phillips"	13.23	2
Arce Auto	45.00	2
Mons. R. van L. Brasseur	144.20	2
Municipalité de Saint-Jacques	143.75	2

J. B. Boulton	94.52	2
Reidman & Fries	6.94	2
Reidman & Drummondville	1.10	2
M. & A. L. L. L.	55.90	2
Lamotte & F. Fries	26.90	2
Farage & Boulton	153.99	2
Small's Station	79.15	2
A. Boulton	3.15	2
The Bell Telephone	91.95	2
Bureau du Commerce	92.90	2
Drummondville	10.42	2
Dr. J. B. Millet	1.15	2
Farage & Boulton	132.52	2
Two Life Insurance	39.70	2
Canadian Lumber Machine	6.15	2
Canadian Express Co. Montreal	87.10	2
M. A. L. L.	55.00	2
Lamotte & F. Fries	20.93	2
J. B. Boulton	38.50	2
J. B. Boulton	2.70	2
Canadian Pacific Railway	1.00	2
J. Boulton & F. Fries	6.92	2
J. B. Boulton	1,015.71	2
Lamotte & F. Fries	13.50	2
Farage & Boulton	57.76	2
J. B. Boulton	192.55	2
J. B. Boulton	2.75	2
Northman & Fries	12.45	2
The de Laval Co	39.21	2
Office Stationery	14.75	2
Chelard & Fries	1.00	2
Farage & Boulton	90.39	2
Farage & Boulton	11.57	2
Southern Canada Power Co	8,227.12	2
Farage & Boulton	793.95	2
Bureau Farage	59.84	2
Farage & Boulton	99.13	2
Drummondville	273.97	2
Eastern Province	119.95	2
Amos & Boulton	242.55	2
Chelard & Fries	703.71	2
Drummondville & Boulton	78.60	2
J. B. Boulton	255.72	2
Farage & Boulton	1.95	2
Farage & Boulton	13.37	2

Farage & Boulton	848.98	2
Paid du 25 octobre 1939	1,298.00	2
Paid du 2 novembre 1939	1,243.82	2
Paid du 9 novembre 1939	1,545.71	2
Paid du 15 novembre 1939	1,573.25	2
Paid du 20 novembre 1939	1,290.93	2
Farage & Boulton	18.70	2
Paid du 25	109.12	2
M. & A. L. L.	115.00	2
Farage & Boulton	8.90	2
Edward Mills	64.80	2
J. B. Boulton	115.30	2
J. B. Boulton	7.15	2
Farage & Boulton	10.00	2
Farage & Boulton	92.25	2

12,588.76

re Apartment de la police		
Farage & Boulton	78.00	
A. Boulton	3.72	2
M. & A. L. L.	92.47	2
Farage & Boulton	5.90	2
Farage & Boulton	3.00	2
Farage & Boulton	173.04	2
J. B. Boulton	39.71	2
Farage & Boulton	22.80	2
Drummondville & Boulton	12.50	2
Farage & Boulton	0.35	2
Drummondville & Boulton	18.70	2
Farage & Boulton	1.40	2
Farage & Boulton	9.14	2
J. B. Boulton	2.00	2
Drummondville & Boulton	7.59	2
Farage & Boulton	13.31	2
Farage & Boulton	2.78	2
Farage & Boulton	2.99	2
Farage & Boulton	0.20	2
Farage & Boulton	3.40	2
Farage & Boulton	9.50	2

992.70

re Farage & Boulton		
Drummondville & Boulton	152.70	2
Farage & Boulton	65.40	2
Farage & Boulton	10.77	2
Farage & Boulton	20.00	2
Farage & Boulton	123.00	2

- de nos seclaire, n'a rien à voir avec l'annexion
- au point de vue municipal;
- les considérations. Il est évident que demandes sont
- faites à l'honorable Casar Drouin, membres des as-
- pires municipales, du Grand-duc et au conseil;
- de prendre en considération des intérêts unanimes de nos
- conseil et des deux conseils recommander au Gouvernement
- d'entreprendre au conseil que les dits annexions ne fassent
- dans le plus court délai possible.

Le Gouvernement du Manitoba, certainement pour que cette résolution soit adoptée, feraient savoir les annexes que l'annexion de la ville de St Joseph de Boncham n'aurait pas, appartenait à la cité.

L'échevin L. G. Berland déclare qu'il est maintenant opposé à l'annexion de la ville St Joseph à cause de l'état de guerre et à cause des difficultés à combler les emprunts pour faire des travaux publics qui seraient nécessaires.

Après discussion du fait et l'échevin L'échevin Bib. Turigny propose que le projet de résolution inscrite plus haut soit adoptée. Comme il n'y a pas de secondaires à cette motion elle est déclarée mise de côté.

Le conseil accepte de donner l'hommage graduel au la salle au conseil au Club La Tuque, sans l'après midi au 24 décembre, pour que l'annexion fassent et pour avoir fait du fait pour les enfants, femmes.

Il est proposé par l'échevin Louis Hédayer, secondé par l'échevin L. G. Berland, que le conseil annexe une somme de \$25.00 pour l'œuvre des Nordes Catholiques. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Louis Hédayer, secondé par l'échevin Bib. Turigny, que le salaire de M. Albert Bonches, employé au filon, soit porté à \$30.00 par semaine. Adopté. Les échevins Blanchard et Berland dissidents.

Il est proposé par l'échevin Louis Hédayer, secondé par l'échevin Bib. Turigny, que le salaire des conseillers Jaques, Liguier et Gibe soit porté à \$25.00 par semaine. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Bib. Turigny, secondé par l'échevin Louis Hédayer, que le salaire de M. Emile Caracian soit porté à \$25.00 par semaine. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Bib. Turigny, secondé par l'échevin Louis Hédayer, que le salaire des manouvriers soit porté à \$5.00 au 1er janvier 1940 et que le prochain budget donne compte de cette augmentation. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Bib. Turigny, secondé par l'échevin Louis Hédayer, qu'une copie des avis publics soit

affichés à l'hôtel de ville. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Bib. Turigny, secondé par l'échevin Bib. Blanchard, qu'une somme de \$10.00 soit payée à M. Saché pour travail de peinture au intérieur par la ville de Winnipeg. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Bib. Turigny, secondé par l'échevin Bib. Blanchard, qu'une somme de \$50.00 soit payée pour publication dans la Revue Colonisatrice de l'échevin de M. Louis Hédayer traduit en français. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Bib. Turigny, secondé par l'échevin Oscar Billette, que l'ingénieur s'occupe avec les factures pour avoir les listes des numéros de chaque qui manquent afin d'acheter les numéros manquants et de les faire acheter. Adopté.

Il est proposé par l'échevin L. G. Berland, secondé par l'échevin Bib. Turigny, que le conseil s'adresse à l'annexion de 1939. Adopté.

Le la séance est levée.

Archevêque Rofle.
Maire

John J. W.
Greffier.

Le 12 décembre 1939

Immédiatement après la séance régulière tenue ce jour, les membres du conseil se sont réunis.

Ils ont pris acte des membres du conseil qui ont assisté à la séance régulière sous la présidence du honorable M. Louis Hédayer. Adopté.

Le conseil recommande qu'il soit voté une somme de \$100.00 pour maintenir une plénière au parc St Thérèse. La demande de M. Joseph Caracian pour secours est référée au conseil des étrangers.

Le conseil recommande que le conseil des étrangers continue de fournir des secours à M. Louis Hédayer.

Le conseil s'adresse au cas de M. Alphonse Hédayer et recommande que les secours parties des salaires de M. Hédayer soient versés par la cité tout qu'il ne gagnent pas plus de \$20.00 par semaine.

Le Comité recommande que le bicentier accepte le paiement d'une somme de \$15.00 en règlement des comptes de bois à lui au montant de \$14.52 au fur et à mesure.

Le Comité recommande que l'ingénieur installe un compteur pour le bois à la boulangerie Sureau. Sureau après de faire l'expérience de la quantité de bois dépensée dans une boulangerie, peut savoir s'il serait opportun d'installer des compteurs dans tous les établissements.

Le Comité recommande que le salaire de l'ingénieur de la ville soit payé à partir du 1^{er} novembre 1937.

Et les séances sont levées.

Robert Leclair
Maire suppléant

John J. Jurek
Greffier.

— Le 13 décembre 1937 —

Séances régulières des Conseils municipaux de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mercredi, le 13 décembre 1937, cette séance étant une assemblée des 12 séances régulières tenue le 13 décembre 1937.

Sont présents: Messieurs les échevins Louis Hébert, Ed. Fournier, Charles Béliveau, Wilf. Blanchard et Robert Leclair, ainsi que les présidents de la Commission de la Santé et de la Police.

Le règlement pour autoriser l'acquisition de terrains publics comme terrains de stationnement et pour emprunter à cette fin soit au particulier et dessein de location.

Le greffier est chargé d'informer M. George Chagnon qu'il devra être présent chaque jour à l'hôtel du ville à 5 heures pour faire rapport de la paraphrase faite au cours de la journée.

M. George Chagnon devra aussi être avisé que le conseil aura une séance de planification des lieux de stationnement hypothécaire qui est à dix heures.

Le greffier est chargé d'informer M. Georges Doreux qu'il pourra entrer en fonction, lundi, le 14 décembre 1937, au bureau de placement.

Et les séances sont levées.

Robert Leclair
Maire suppléant

Greffier

Le 19 décembre 1937

Séances du Conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mercredi, le 19 décembre 1937, au Comité général.

Sont présents: Messieurs les échevins L. C. Fournier, Wilf. Blanchard, Robert Leclair, Charles Béliveau et Louis Hébert, ainsi que les présidents de la Commission de la Santé et de la Police.

Le Comité prend connaissance d'une demande de M. Louis Fournier qui demande le paiement des arriérés de loyer qui lui sont dus par Joseph Perrault. Le Comité décide que les arriérés ne peuvent pas être payés, mais recommande que le loyer de décembre soit payé au montant de \$10.00 et qu'une semblable somme soit garantie pour le loyer du mois de janvier prochain.

Le Comité recommande qu'une somme de \$10.00 par semaine soit payée à M. John Lobb pour ses chauffeurs et qui il lui ait accordé le dernier délai.

Le président du Comité de la Police fait rapport que plusieurs chauffeurs de taxi n'ont pas encore payé leur licence, malgré l'avis des demandes de paiement et l'avis des policiers. Le Comité recommande que des poursuites soient intentées contre les chauffeurs qui n'ont pas payé leur licence.

Le Comité recommande que la ville de Drummondville achète de M. Eugène Gosselin des bois de chauffage, jusqu'à concurrence de 200 cordes aux conditions suivantes: Le bois devra être du bois franc, mélangé, drable et hêtre; bois en scié, en longueur de 15 pouces; pas de bois rond au-dessus de 5 pouces de diamètre; le bois devra être cordé de long de la route de St-Hippolyte et de St-Gilles, pour qu'il puisse être chargé facilement aux camions.

Le bois devra être livré par des charbonniers de Drummondville.

et les bûches devant recevoir 70 sous les cordes pour les bûches:

Toutes ces conditions sont essentielles au combat.
Et la science est levée.

John J. Gaffney.

Le 26 décembre 1939

Séances du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenues aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, mardi le 26 décembre 1937, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement de 1936.

Intervenants: Merveilleux les icherins Honoré Melanson, L. G. Ferland, Wilfrid Blanchard, Oscar Pelletier, Filicieux Louis, Guy, Robert Leclerc et Louis Hédouze sous la présidence de son honneur le maire Arthur Roy-He.

Le greffier donne lecture de l'avis convoquant la présente assemblée et du certificat constatant sa signification à tous les membres du conseil.

Les minutes des séances régulières tenues les 12 et 18 décembre 1928 sont lues, approuvées et signées.

Lecheux est aussi devenu des procès-verbaux des séances du comité tenues les 12 et 17 décembre 1928, et il est proposé par Licheux Jean-Félicien, secondé par Licheux Louis-Richard, que ces procès-verbaux soient approuvés et signés. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Louis Misyère, secondé par l'échevin Honoré Bélanger, que les comptes ci-dessus soient approuvés et le trésorier autorisé à les signer, ainsi:

Ball Telephone Co.	\$46.00
Barriers Drummond	\$36.00
Antoine Belov	60.00
Gilles Kelly	5.00
J. R. Blanchard & Co	266.20
Dept des Affaires municipales	23.25
Bureau des Revenus	9.00
La Parole	4.05

trité publique générale de la cité, au prix estimé de \$1.00 par page. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Tib. Languay, secondé par l'échevin Louis Bélanger, que les échevins Louis Bélanger, Wilfrid Blanchard et Robert Leclair soient délégués à Montréal pour représenter la Mairie de Québec pour obtenir des aides les bases des faus d'assurances déjà promises. Adopté.

L'engagement de la cité est chargé de s'entendre avec la compagnie qui se rendra à l'école technique de St. Noël de cette ville, pour que cette école soit mise en parfait état de fonctionnement aux frais de la compagnie.

Le conseil est tenu de 5 lettres de M. Roger signées réclamant des dommages de la part de diverses personnes à raison d'une descente de la police en la nuit du 29 et 30 novembre dernier. Ses explications sont données par l'échevin Louis Bélanger, et le conseil se fera de recommander sa responsabilité pour les dommages réclamés. Et la séance est levée.

Arthur Royton
Maire

John Jones
Greffier

— Le 26 décembre 1935 —

Immédiatement après la séance régulière tenue ce jour, les membres du Conseil se réunissent en comité.

Sont présents : Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière, sous la présidence de M. Humeau de M. Louis Arthur Royton.

Le comité recommande de louer à M. Ernest Chabot un pièce de 22.00 par mois à partir du 1^{er} janvier 1936. Le logement portera le numéro cinquante 575 de la rue Berthel.

Le comité recommande qu'il soit payé à M. Alfred Louis sans comme de \$10.00 pour les loyers de décembre 1935 de M. Ernest Chabot.

Le comité recommande qu'il soit accordé des cartes d'identification soient accordées par le Bureau de Placement aux citoyens

de Grandham Street, aux termes de la résolution déjà passée par le conseil, et qu'à un plus tard de deux ans, pourvu que le Bureau de Grandham Street s'engage à contribuer pour \$3.00 par semaine au coût du Bureau de Placement.

Le comité prend connaissance de la lettre des notaires Liguette Dumais concernant le compte de \$250.00 envoyé au conseil municipal à l'effort pour servir pendant lors d'une assemblée en décembre 1935. Le greffier est chargé d'écrire que le conseil ne peut recevoir le compte déjà présenté.

Le comité recommande qu'il soit accordé à M. Humeau Bellemare une nommée comme employé de la cité.

Le comité accepte la demande faite par M. Théo Desnoes dans sa lettre du 26 décembre et recommande qu'il soit payé des sommes de la moitié de la licence payée par le syndic de la paroisse Notre-Dame, les sommes ainsi reçues des autres églises existantes au compte de la paroisse de St. Théo Desnoes.

Le greffier est chargé de faire publier dans La Parole un avis à l'effet que le Bureau de Placement sera ouvert au public du 9 à 10.30 heures le soir et de 11 à 5 heures le jour.

Le comité recommande que le salaire de M. Roland Desnoes soit porté à \$27.50 par semaine à partir du 1^{er} décembre 1935.

M. Raymond Milneau, secrétaire, présente son rapport concernant la division des de l'édifice et des parcs de la cité et la municipalité de Grandham de Grandham à raison de l'annexion des villages de St. Pierre et Berthel. Il expose une même temps copie de son rapport financier du Bureau de Grandham en 1^{er} octobre 1935. Le comité prend connaissance de ces faits et des comptes de M. Raymond Milneau au montant de \$42.10 pour la part de la cité.

Le comité recommande que les dépenses soit autorisées à payer à M. Ray Milneau le montant de son dit compte.

Et la séance est levée.

Arthur Royton
Maire

John Jones
Greffier

— Le 4 janvier 1940 —

Reunions du Conseil municipal de la cité de Drummondville tenues au comité général tenu jeudi, 24 janvier 1940.

Sont présents: Maires les échevins Rob. Lefebvre Louis Melançon, L. G. Berland, Wilf. Blanchard, et Arcais Pelissier, sous la présidence de leur Honneur le Maire Arthur Rayette. M. Donald Lefebvre donne ses raisons à l'appui de sa demande pour places aux enfants dans nos hôpitaux sous la loi de l'Assistance publique. Le comité approuve sa décision.

Le département de la Police sous avis M. Thibault demandant pour les yeux Belinard, de ne plus jeter de vidanges sur tout de la rue DuMarché.

Le comité étudie pendant un certain temps les comptes d'Assistance publique et les comptes pour les aliénés. Le comité recommande qu'il tienne toutes les caisses d'Assistance publique soient assemblées par le Maire, et qu'un record soit conservé au bureau du trésorier concernant chaque carte ainsi requise.

Le comité recommande à l'échevin un chaque pour l'assure et une lettre de rechange.

Les membres du comité discutent la question du parrainage des filles sur les patronages entretenues par la cité. Les membres du comité ne peuvent comprendre pourquoi on empêcherait de parrainer les filles habillées en robes de été et le greffier est chargé d'envisager à l'échevin Pelissier, combien de la J. O. G., pour lui demander de vouloir bien faire reconnaître la décision qui aurait été prise par la J. O. G. à ce sujet.

Et la séance est levée.

C. Lefebvre & Rayette: Maire *John J. Greffier*

— Le 9 janvier 1940 —

Reunions régulières au Conseil municipal de la cité de Drummondville tenues au lieu et heures ordinaires aux séances du Conseil mardi le 9 janvier 1940, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement No 249.

Sont présents: Maires les échevins Honoré Melançon, L. G. Berland, Wilf. Blanchard, Arcais Pelissier, Lefebvre Lemay, Robert Lefebvre et Louis Melançon sous la présidence de leur Honneur le Maire Arthur Rayette.

Le greffier donne lecture de la liste convoquant la prochaine assemblée et du certificat constatant sa régularité à tous les membres du Conseil.

Le minutes de la séance régulière tenue le 22 décembre 1939 sont lues, approuvées et signées.

Lecture est aussi donnée des procès-verbaux des séances du comité tenues les 22 décembre 1939 et 6 janvier 1940, et il est proposé par l'échevin Honoré Melançon, secondé par l'échevin Arcais Pelissier que ces procès-verbaux soient approuvés et signés. Adopté.

Le greffier donne lecture de deux lettres de la Commission municipale de l'auto relativement aux emprunts temporaires contractés par la cité. La décision devra signer un certificat indiquant si les emprunts temporaires mentionnés dans les deux lettres de la Commission municipale étaient remboursés au 31 décembre 1939, et aussi quelle étaient les montants restant dus.

Il est proposé par l'échevin Honoré Melançon, secondé par l'échevin L. G. Berland que la cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par un ou plusieurs billets promissaires, une somme totale de pas plus de soixante mille dollars (\$60,000.00), pourvu néanmoins que le quart des revenus des finances municipales 1939, la cité ayant besoin de cette somme de soixante mille dollars (\$60,000.00) pour payer ses échéances et attendant la perception des taxes pour l'année 1940; et que le maire et le trésorier soient autorisés à signer de ou les dits billets à demande au fur et à mesure des besoins de ou les dits billets de ont être remboursés dans le cours de l'année 1940, et par les impôts ou taxes de 4 1/2 %; et que par conséquent soit demandée à la Commission municipale de Québec pour contracter les dits emprunts. Adopté.

Il est proposé par l'échevin Robert Lefebvre, secondé par l'échevin Wilf. Blanchard que la communication des comptes approuvés ne soit plus requise dans la rédaction des procès-